

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale



ANNEXES

BUDGET POUR L'EXERCICE 2024

I.	CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE	page 3
II.	RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL (article 96 § 4 N.L.C.)	page 5
	Le service ordinaire	page 7
	Le service extraordinaire	page 23
	Les prélèvements	page 27
III.	RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIERE (article 96§4 NLC)	page 29
IV.	AVIS DE LA COMMISSION (article 12 de l'AR. du 2 août 1990)	page 35
V.	NOTES EXPLICATIVES	page 38
VI.	DEPENSES (123-16) et SUBSIDES OCTROYES PAR LA COMMUNE	page 58
VII.	PROGRAMME DU SERVICE EXTRAORDINAIRE	page 61
VIII.	EVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE	page 75
IX.	EVOLUTION DES FONDS DE RESERVE	page 82
X.	RAPPORT SUR LA POLITIQUE GENERALE	page 84
XI.	LE BUDGET SUR BASE DE LA COMPTABILITE SEC	page 86

I. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE			2021	2022	2023
			au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023
Population au 31 décembre *	hab.	01	56.460	57.545	57.883
Surface totale **	ha	03	624	624	624
Revenu cadastral au 01.01 ***	€	05	36.940.017	37.304.789	37.531.174
Voirie de la Région	km	06	14	14	14
Voirie de la Province	km	07			
Voirie de la commune : de grande communication	km	08			
Voirie de la commune : de petite vicinalité	km	09			
Voirie de la commune : autres	km	10	47	47	47
Ecoles communales : enseignement maternel et primaire nombre d'élèves inscrits au 30.10		11	2.335	2.718	2.360
Ecoles communales : enseignement moyen et normal nombre d'élèves inscrits au 30.10		12			
Ecoles communales : enseignement technique et professionnel nombre d'élèves inscrits au 30.10		13			
Ecoles communales : enseignement artistique nombre d'élèves inscrits au 30.10		14	818	890	967
Personnel communal : cadre définitif		15	763	780	780
Personnel communal : effectif		16	343,19	395,27	394,71
Personnel communal : cadre temporaire		17			
Personnel communal : effectif		18			
Personnel communal : stagiaires					
Personnel communal : contractuels			297,34	293,90	278,45
Personnel communal : contractuels subsidiés			164,67	112,87	108,14

* : chiffre en provenance du SPF Intérieur ou du service Population

** : à partir de 2014 : complété sur base du document du SPF Finances arrêtant le revenu cadastral au 1er janvier.

*** : à partir du 1 1 2016 : montant hors matériel et outillage

Le personnel est exprimé à partir de 2015 en EQT

RENSEIGNEMENTS RELATIVES AUX TAXES		2022	2023	2024
Taux des taxes sur le personnel occupé exprimé en € par personne	19			
Taux des taxes sur la force motrice en € pr kw	20			
Taux de précompte immobilier exprimé en centimes additionnels	21	3.120	3.990	3.990
Valeur d'un centime additionnel au précompte immobilier exprimé en €	22	8.633,16	9.355,24	9.946,07
Taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques exprimé en %	23	7	7	7
Valeur d'un % de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques exprimé en €	24	1.839.982,02	2.387.516,52	2.267.311,38

**II. RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 96 DE LA NLC**

SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET

**LE SERVICE ORDINAIRE
LE SERVICE EXTRAORDINAIRE
LES PRELEVEMENTS**

SYNTHESE

Conformément à l'article 96 de la nouvelle loi communale, le Collège des Bourgmestre et Echevins vous soumet le projet de budget pour 2024.

Pour l'élaboration de ce budget il a été tenu compte :

- de la nouvelle loi communale;
- de l'arrêté royal du 2 août 1990 portant le règlement général de la comptabilité communale;
- de la circulaire du 24 juillet 2023 du Service Public Régional de Bruxelles relative à l'élaboration des budgets communaux pour 2024 et des diverses communications ultérieures;
- de la situation financière de la commune;
- de la demande de l'Administration des Pouvoirs Locaux;
- du plan 2023 - 2025.

Le budget 2024 se présente donc comme suit :

LE SERVICE ORDINAIRE

1. SERVICE ORDINAIRE

	COMPTE	BUDGET	BUDGET ADAPTÉ	BUDGET	PLAN
	2022	2023	2023	2024	2024
RECETTES					
Prestation	6.904.141,21	6.401.372,80	6.834.935,80	7.918.098,04	7.481.826,24
Transfert	110.990.495,00	126.458.817,25	128.205.863,01	130.864.850,82	127.591.586,10
Dette	2.167.421,77	3.209.557,61	3.108.597,30	3.421.946,59	3.108.539,30
TOTAL	120.062.057,98	136.069.747,66	138.149.396,11	142.204.895,45	138.181.951,64
Exercices antérieurs	4.432.316,78	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvements	1.781.583,73	2.690.044,00	2.855.344,00	1.838.080,00	2.390.044,00
TOTAL GENERAL	126.275.958,49	138.759.791,66	141.004.740,11	144.042.975,45	140.571.995,64
DEPENSES					
Personnel	64.781.358,32	70.145.568,33	69.544.852,78	72.680.604,48	71.128.854,51
Fonctionnement	9.745.546,76	12.170.005,41	12.546.752,63	12.650.928,47	12.889.573,94
Transfert	43.704.644,54	45.319.770,27	46.537.374,89	45.708.345,88	44.892.180,72
Dette	9.204.762,83	11.074.771,12	11.686.134,48	13.403.067,71	11.161.665,00
TOTAL	127.436.312,45	138.710.115,13	140.315.114,78	144.442.946,54	140.072.274,17
Exercices antérieurs	4.396.772,11	10.277.240,89	10.039.854,59	11.005.109,89	10.227.564,36
Prélèvements	4.482.728,52	0,00	1.654.880,63	0,00	907.112,00
TOTAL GENERAL	136.315.813,08	148.987.356,02	152.009.850,00	155.448.056,43	151.206.950,53
RESULTATS					
Exercice propre	-7.374.254,47	-2.640.367,47	-2.165.718,67	-2.238.051,09	-1.890.322,53
Exercices antérieurs	35.544,67	-10.277.240,89	-10.039.854,59	-11.005.109,89	-10.227.564,36
Prélèvements	-2.701.144,79	2.690.044,00	1.200.463,37	1.838.080,00	1.482.932,00
Exercices cumulés	-10.039.854,59	-10.227.564,36	-11.005.109,89	-11.405.080,98	-10.634.954,89

Le service ordinaire

Le service ordinaire se clôture par un mali de 2.238.051,09 € à l'exercice propre.

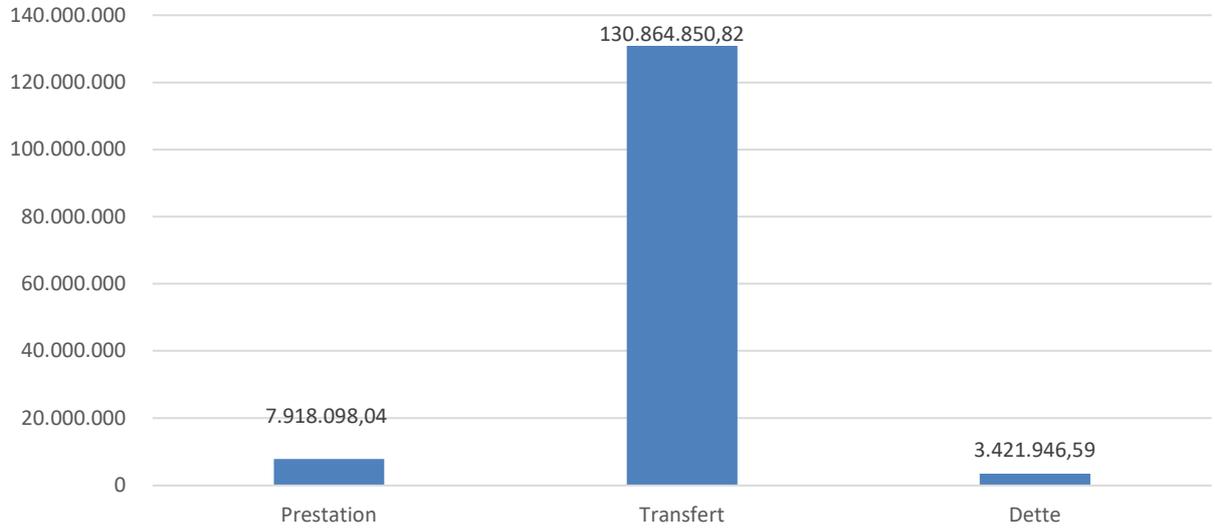
Le résultat des prélèvements est un boni de 1.838.080 €.

Le mali au Budget ordinaire est donc de 399.971,09 €, respectant bien la limité imposée par le plan triennal (407.390,53€)

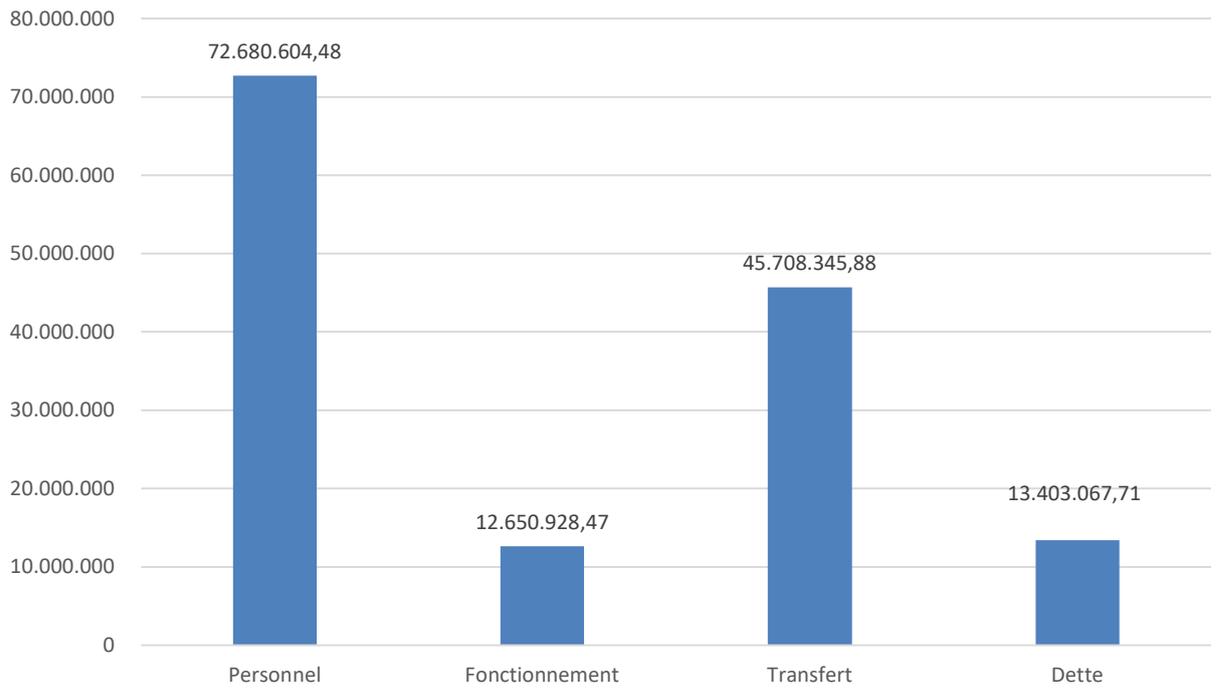
Les exercices antérieurs enregistrent un mali de 11.005.109,89 € provenant du cumulé du Compte de l'exercice 2022 et du résultat net du Budget 2023

Le résultat des exercices cumulés affiche un mali de 11.405.080,98 €

RECETTES ORDINAIRES



DEPENSES ORDINAIRES



1. SERVICE ORDINAIRE

	COMPTE	BUDGET	BUDGET	BUDGET
	2022	2023	2023	2024
RECETTES				
Prestation	5,75%	4,70%	4,95%	5,57%
Transfert	92,44%	92,94%	92,80%	92,03%
Dette	1,81%	2,36%	2,25%	2,41%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
DEPENSES				
Personnel	50,83%	50,57%	49,56%	50,32%
Fonctionnement	7,65%	8,77%	8,94%	8,76%
Transfert	34,30%	32,67%	33,17%	31,64%
Dette	7,22%	7,98%	8,33%	9,28%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

1. SERVICE ORDINAIRE : PRODUIT ET COUT PAR HABITANT

	COMPTE	BUDGET	BUDGET ADAPTÉ	BUDGET
	2022	2023	2023	2024
RECETTES				
Prestation	122,28	111,24	118,78	136,79
Transfert	1.965,83	2.197,56	2.227,92	2.260,85
<i>dont fonds de comm + eff nég</i>	347,61	359,43	359,43	364,16
<i>dont additionnels</i>	671,20	691,39	691,39	939,11
<i>dont fiscalité communale</i>	111,98	127,62	127,62	143,99
Dette	38,39	55,77	54,02	59,12
TOTAL	2.126,50	2.364,58	2.400,72	2.456,76
DEPENSES				
Personnel	1.147,39	1.218,97	1.208,53	1.255,65
Fonctionnement	172,61	211,49	218,03	218,56
Transfert	774,08	787,55	808,71	794,31
<i>dont dotation CPAS</i>	317,40	348,73	348,73	354,56
<i>dont dotation Zone</i>	255,05	248,92	248,92	283,24
Dette	163,03	192,45	203,08	231,55
TOTAL	2.257,11	2.410,46	2.438,35	2.500,07

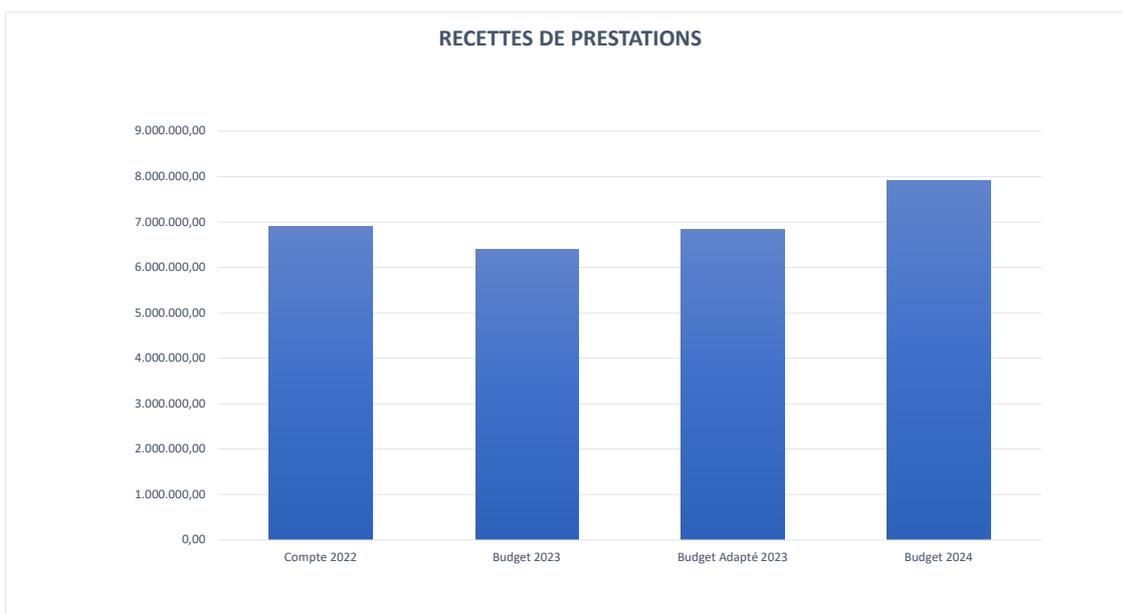
chiffre de la population au 31/12/2021 : 56.460

chiffre de la population au 31/12/2022 : 57.545

chiffre de la population au 31/12/2023 : 57.883

LES RECETTES DE PRESTATIONS

Libellé	Compte 2022	Budget 2023	Budget Adapté 2023	Budget 2024	%
diverses notes credit/diverses notes credit	47.773,66	0,00	0,00	30.000,00	0,38%
administration générale/administration générale	304.939,58	321.115,00	316.115,00	342.905,00	4,33%
Redevances pour services administratifs	44.418,41	31.880,00	31.880,00	31.880,00	0,40%
Vente biens mobiliers/Vente biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
droits d'entrée/droits d'entrée	78.400,35	73.880,00	73.880,00	95.455,00	1,21%
concession cabine/concession cabine	9.525,50	8.000,00	8.000,00	8.000,00	0,10%
récupérations diverses	172.595,32	207.355,00	202.355,00	207.570,00	2,62%
patrimoine privé/patrimoine privé	121.542,10	130.832,00	130.832,00	123.950,00	1,57%
Récupérations diverses	2.573,81	84.500,00	84.500,00	86.200,00	1,09%
Locations immobilières	96.122,43	46.332,00	46.332,00	37.750,00	0,48%
Locations immobilières aux pouvoirs publics	22.845,86	0,00	0,00	0,00	0,00%
charroi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
prévention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Voirie-Signalisation routière	590.631,76	588.905,05	588.905,05	692.481,00	8,75%
droits de passage	4.205,05	4.205,05	4.205,05	4.206,00	0,05%
Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Produits des prestations	539.154,00	564.300,00	564.300,00	661.940,00	8,36%
récupérations diverses	47.272,71	20.400,00	20.400,00	26.335,00	0,33%
Stationnement (voir aussi recettes de transfert)	1.956.868,83	2.203.848,75	2.503.848,75	3.249.500,00	41,04%
expansion économique	3.100,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Energie - droits de passage	1.791.586,91	1.351.321,00	1.472.434,00	1.472.434,00	18,60%
GAZ	576.552,51	592.048,00	653.848,00	653.848,00	8,26%
Electricité	1.215.034,40	759.273,00	818.586,00	818.586,00	10,34%
Enseignement gardien et primaire	762.301,14	590.640,00	590.990,00	725.490,00	9,16%
repas/repas	370.909,80	268.000,00	268.000,00	359.000,00	4,53%
Activités socio-culturelles - intervent. parents - surveillance	379.143,86	308.000,00	308.000,00	354.000,00	4,47%
occupation locaux/occupation locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Frais de transport - intervention des parents	11.592,48	14.000,00	14.000,00	11.500,00	0,15%
Divers + Notes de crédit	655,00	640,00	990,00	990,00	0,01%
Enseignement artistique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Bibliothèque	1.973,80	1.550,00	1.550,00	2.100,00	0,03%
jeunesse	58.535,00	47.000,00	40.000,00	41.000,00	0,52%
Troisième âge	24.458,20	70.000,00	70.000,00	70.000,00	0,88%
sports	160.062,33	62.201,00	62.201,00	120.028,00	1,52%
Occupation des installations sportives	158.821,73	60.000,00	60.000,00	99.000,00	1,25%
Concession d'infrastructures sportives (Tennis - Bempt)	1.239,60	2.200,00	2.200,00	21.027,00	0,27%
Produit des locations immobilières	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00%
divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Occupation des parcs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Culture	5.489,00	8.200,00	8.200,00	8.200,00	0,10%
Fêtes médiévales	5.474,00	8.000,00	8.000,00	8.000,00	0,10%
fêtes & manifestations	15,00	200,00	200,00	200,00	0,00%
Action sociale	4.903,12	6.500,00	6.500,00	7.128,48	0,09%
Garde à domicile des enfants malades	4.903,12	6.500,00	6.500,00	7.128,48	0,09%
Emploi	39.758,26	43.600,00	43.600,00	47.600,00	0,60%
Crèches et préguarderies	755.000,16	766.960,00	766.960,00	748.381,56	9,45%
Intervention des parents	755.000,16	766.930,00	766.930,00	748.351,56	9,45%
divers	0,00	30,00	30,00	30,00	0,00%
Vivaqua - indemnité par logement (anc. Dividende)	3.688,33	0,00	0,00	0,00	0,00%
Cimetière	128.348,77	80.000,00	80.000,00	80.000,00	1,01%
Récup frais de funérailles des indigents et plaques columbarium	14.739,77	10.000,00	10.000,00	10.000,00	0,13%
Concessions au cimetière	113.609,00	70.000,00	70.000,00	70.000,00	0,88%
Urbanisme - renseignements urbanistiques	127.753,58	122.700,00	146.800,00	150.900,00	1,91%
Récupérations et remboursements divers	15.236,68	6.000,00	6.000,00	6.000,00	0,08%
Environnement	190,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Total	6.904.141,21	6.401.372,80	6.834.935,80	7.918.098,04	100,00%
	6.904.141,21	6.401.372,80	6.834.935,80	7.918.098,04	100,00%



COMMENTAIRES

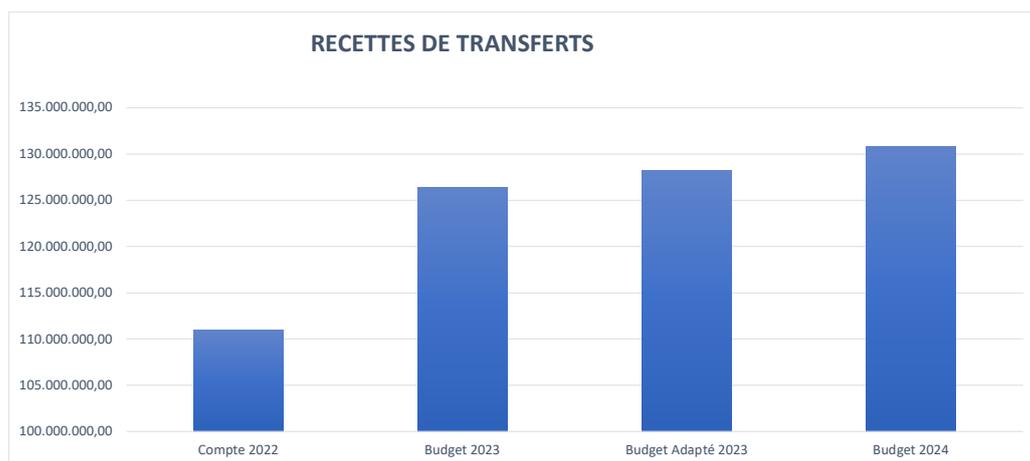
Avec 7.918.098,04 €, les recettes de prestations recouvrent les recettes perçues en rétribution de certains services aux citoyens et représentent 5,56 % du total des recettes ordinaires.

L'augmentation observée (+1.083.162,24€) par rapport au Budget 2023 est principalement due à une augmentation des prévisions des recettes de stationnement (+745.651,25€), à diverses interventions des parents sans augmentation des tarifs de prestation (+134.500€ - Enseignement gardien et primaire), et à une augmentation des recettes de voirie (+103.575,95€ - Signalisation routière).

Pour rappel, concernant le Stationnement, la circulaire stipule qu'il faut utiliser un coefficient de pondération de 80% des recettes nettes (déduits les 15% rétrocédés à l'agence de stationnement) visant à refléter une estimation prudente des recettes tenant compte des éventuelles dérogations ou non-valeurs. L'augmentation de 29,7% des recettes de Stationnement par rapport au Budget adapté 2023 s'appuie sur une projection prudente bien que substantielle, de l'agence régionale Parking Brussels au vu de l'effectivité de la Zone Evénement sur 12 mois, de la réorganisation du contrôle et de l'obligation d'alignement sur les tarifs de l'ordonnance régionale.

LES RECETTES DE TRANSFERTS

Libellé	Compte 2022	Budget 2023	Budget Adapté 2023	Budget 2024	%
Fonds cplment recette garantie	36.389,94	38.209,44	38.209,44	42.959,23	0,03%
Fonds des communes - DGC	20.683.170,47	21.078.586,74	21.078.586,74	21.481.534,47	16,42%
Fonds des communes - dotation complémentaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Subside pour augmentation barémique	2.986.478,53	2.827.386,97	2.827.386,97	3.405.863,99	2,60%
Dotation pour échevin néerlandophone	2.632.162,28	2.946.959,82	2.946.959,82	2.995.664,22	2,29%
Contribution amélioration situation budgétaire	774.448,34	838.331,80	838.331,80	0,00	0,00%
Fiscalité	47.008.036,62	62.693.360,68	63.428.290,68	64.801.914,40	49,52%
Précompte immobilier	26.224.560,38	37.327.403,72	37.327.403,72	39.684.807,28	30,33%
I.P.P.	12.962.401,24	16.712.615,69	16.712.615,69	15.871.179,64	12,13%
Taxe circulation	319.999,48	318.558,40	318.558,40	319.999,48	0,24%
Taxes communales	7.501.075,52	8.334.782,87	9.069.712,87	8.925.928,00	6,82%
EHT/EHT	24.156,73	0,00	0,00	0,00	0,00%
Fonds de compensation fiscale	4.252.075,89	4.252.076,00	4.252.076,00	3.433.463,17	2,62%
Amendes administratives	866.855,95	1.452.250,00	1.452.300,00	1.652.800,00	1,26%
Mobilité	221.365,00	52.025,00	183.227,00	318.006,00	0,24%
Stationnement payant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Subside enseignement	15.707.764,24	17.075.134,01	17.247.213,89	18.358.309,88	14,03%
CRAC	12.447,28	0,00	0,00	0,00	0,00%
Traitements	13.289.474,11	14.867.710,16	14.867.710,16	15.700.719,45	12,00%
Fonctionnement	2.175.529,26	1.720.927,85	1.738.190,49	1.942.417,43	1,48%
Divers	230.313,59	486.496,00	641.313,24	715.173,00	0,55%
Subsides aide sociale et familiale	2.782.001,40	3.022.893,21	3.148.712,17	2.812.133,20	2,15%
Subsides jeunesse, sportifs, culturels et des loisirs	775.950,12	1.103.532,52	1.184.393,59	1.136.320,08	0,87%
Subsides intégration et cohabitation communautés locales	154.915,00	154.915,00	154.915,00	154.915,00	0,12%
Logement	157.732,59	100.000,00	100.000,00	0,00	0,00%
Contractuels subventionnés	9.820,46	3.700,00	3.700,00	3.800,00	0,00%
Part Région annuités emprunts investissement	742.567,71	294.000,00	294.000,00	397.000,00	0,30%
Intérêts	3.608,66	0,00	0,00	0,00	0,00%
Fonds des bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Remboursements	3.608,66	0,00	0,00	0,00	0,00%
Part Région annuités emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Subsides contrat de prévention	715.423,60	806.675,00	806.675,00	1.600.321,58	1,22%
Subsides propreté publique	3.598.635,22	2.943.748,78	2.990.316,82	2.925.913,36	2,24%
Subsides projets des grandes villes	207.165,23	309.100,00	309.100,00	339.062,00	0,26%
Indemnités et dédommagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Divers subsides de personnel	180.604,59	150.000,00	150.000,00	150.000,00	0,11%
Divers subsides de fonctionnement divers	2.307.949,95	2.852.120,53	3.343.568,39	3.388.970,90	2,59%
Subsides CQ Divers	334.447,62	257.015,00	197.925,00	178.019,00	0,14%
Subsides CQ Durable Abbaye	652.187,21	429.631,76	470.403,76	511.289,29	0,39%
Subsides Réhabilitation Abbaye (ABY)	96.784,00	67.338,00	67.338,00	68.685,13	0,05%
CRU ROI	3,83	0,00	0,00	0,00	0,00%
CQD 2 CITE	1.105,03	20.086,88	25.202,55	17.931,98	0,01%
Dotation eau - Ancienne indemnité Vivaqua	300.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Total	2.151.924,20	0,00	0,00	0,00	0,00%
	624.764,59	689.740,11	667.030,39	689.973,94	0,53%
	110.990.495,00	126.458.817,25	128.205.863,01	130.864.850,82	100,00%



COMMENTAIRES :

Ces recettes représentent 92,02 % du total des recettes. Elles se composent de la Dotation Générale aux Communes, dotation majorée Affaires néerlandophones, des recettes fiscales ; centimes additionnels au PRI, à l'IPP, à la taxe de circulation, ainsi que les subsides structurels (personnel enseignant, ONE...) et les recettes des Sanctions Administratives Communales. Les recettes de transfert augmentent au Budget 2024 de 2.658.987,81 €.

La quote-part de Forest dans la dotation générale aux communes (DGC) s'élève à 21.481.534,47 € et représente 16,42 % des recettes de transfert. Ce montant englobe depuis 2018 **la dotation complémentaire destinée à compenser les effets négatifs** de la répartition de la dotation ainsi que la contribution financière de la Région en application de l'ordonnance du 19 juillet 2007, destinée à **améliorer la situation budgétaire** des communes en difficulté.

La dotation complémentaire de 838.331,80 € accordée les années précédentes afin d'aider à gérer l'impact des différentes crises successives n'est malheureusement plus accordée en 2024.

La dotation "eau" (ancienne indemnité Vivaqua), dorénavant reprise en Recette de transfert à l'article 874/465-48 /22 (689.973,94 €) est en légère augmentation (+22.943,55€) par rapport au budget adapté 2023.

En outre, un montant de 3.405.863,99 € est prévu à titre d'intervention de la Région dans les augmentations barémiques accordées en 2004 (1/102ème), 2007 (2/103ème) et 2009 (2/103ème). De ce montant, 1.727.988 € seront restitués au CPAS de Forest (voir dépenses de transfert). Une dotation de 2.995.664,22€ (+48.704,4€) est prévue pour la présence d'un échevin néerlandophone au Collège des Bourgmestre et Échevins conformément à l'article 46 bis de la loi du 12 janvier 1989 (cf courrier BPL du 26 octobre 2022).

Les chiffres de l'année 2023 sont issus du conseil du 05/12/2023

Le fonds de compensation fiscale (3.433.463,17€) subit une baisse substantielle (-818.612,83€) par rapport à 2023, suite à l'introduction d'une nouvelle clef de répartition entre les communes dans la circulaire du 24/07/2023. Conformément à la circulaire, le montant de 3.433.463,17€ est obtenu en indexant de 2% le montant de 3.366.140,36€, qui se décompose de la manière suivante :

- compensation de la suppression des taxes informatique et force motrice : 443.011,34

compensation pour le faible rendement de la fiscalité locale : 972.173,46

compensation de la suppression du précompte immobilier sur le matériel et outillage : 1.950.955,56

En 2024

et 2025 : Le montant est calculé conformément à l'article 11 de l'ordonnance et est liquidé au plus tard le 31 décembre de chaque année conformément à l'article 12 de l'ordonnance.

La fiscalité constitue 49,52 % des recettes de transfert et 45,56 % du total des recettes ordinaires.

Le transfert du stationnement vers l'Agence Régionale est effectif depuis le 1er juin 2016.

Les revenus des additionnels sur le précompte immobilier (PRI) sont inscrits conformément la circulaire relative à l'élaboration du budget 2024 du 24 juillet 2023, c'est-à-dire en appliquant un coefficient de pondération égal à la moyenne arithmétique des pourcentages d'écart entre les prévisions budgétaires et les droits constatés au cours des 5 dernières années. En outre, dans l'attente de la mise en oeuvre de l'article 14 de l'ordonnance du 18 décembre 2015 relatif à l'exonération fiscale de 28 %, les communes ont été invitées à appliquer le calcul du rendement du précompte immobilier 2024 sur base du revenu cadastral au 1.1.2023, hors matériel et outillage avec un coefficient d'indexation revu à la hausse dans la circulaire du 24 juillet 2023 (2,174). Cette compensation est donc dorénavant octroyée aux communes dans le cadre de l'association des communes au développement économique de la Région et intégré dans la dotation générale. Le calcul intègre également un taux de centimes additionnels de 3990, identique à 2023. La prime BE HOME a par contre été indexée de 2% par rapport à 2023, pour arriver à 204€ par ménage en 2024.

Les additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) et à la taxe de circulation (TC) communiqués par le SPF Finances dans son courrier du 27/10/2023 ont été inscrits selon les instructions s'y trouvant :

- Pour l'IPP, il est important de rappeler que le montant de l'estimation 2024 est inférieur à celui estimé de 2023. En effet, à partir de 2024, les recettes budgétaires concerneront à nouveau une période de 12 mois, soit les recettes budgétaires relatives aux enrôlements de janvier d'une année à décembre de la même année. Les recettes budgétaires en matière d'IPP/Com pour la commune de Forest sont évaluées à 15.871.179,64 € (ce montant inclut les revenus éventuels découlant des conventions conclues avec les Pays-Bas, l'Allemagne et la France en matière de travailleurs frontaliers). L'IPP est donc aussi calculé en appliquant un coefficient de pondération égal à la moyenne arithmétique des pourcentages d'écart entre les prévisions budgétaires et les droits constatés au cours des 5 dernières années. Ce pourcentage d'écart s'élève à 102,89 %, ramené à 100% par prudence (correctif du 27/10/23) et englobe, outre l'impact brut du **tax shift** pour les exercices d'imposition 2017 à 2021, également les revenus éventuels découlant des conventions avec les Pays-Bas, l'Allemagne et la France en matière de travailleurs frontaliers.

De plus, se référant à la décision du 31 août 2021 du Comité des Ministres de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en matière de résidents belges (forestois) exerçant une activité professionnelle au GDL, le montant des recettes non-fiscales pour l'année 2024 (exercice imposition 2023) est évalué à 42.959,23 € et inscrit à l'article 021/466-09 /22. Montant exonéré de frais administratifs car matière non-fiscales en donc pas visées par l'article 470 du CIR.

- l'impôt relatif à la taxe de circulation (TC) a été repris le 1er janvier 2020 par la Région de Bruxelles-Capitale; dans ce cadre-là, le SPF Finances ne fait donc plus d'estimations en la matière. Le montant 2024 correspond au montant repris au compte 2022.

Sur instructions de l'autorité de tutelle, les subsides pour les traitements du personnel enseignant figurent au budget à titre indicatif. Un montant équivalent est prévu en dépenses.

Les prévisions de subsides de l'aide sociale, l'accueil de la petite enfance (subsides de l'ONE) ont été établies sur la base des montants éligibles qui ont fait l'objet de droits constatés en 2023.

Les montants habituellement inscrits en subside Enseignement (contractuels subventionnés - FFF/465-05) sont inscrits dorénavant en divers subsides de personnel (FFF/465-02).

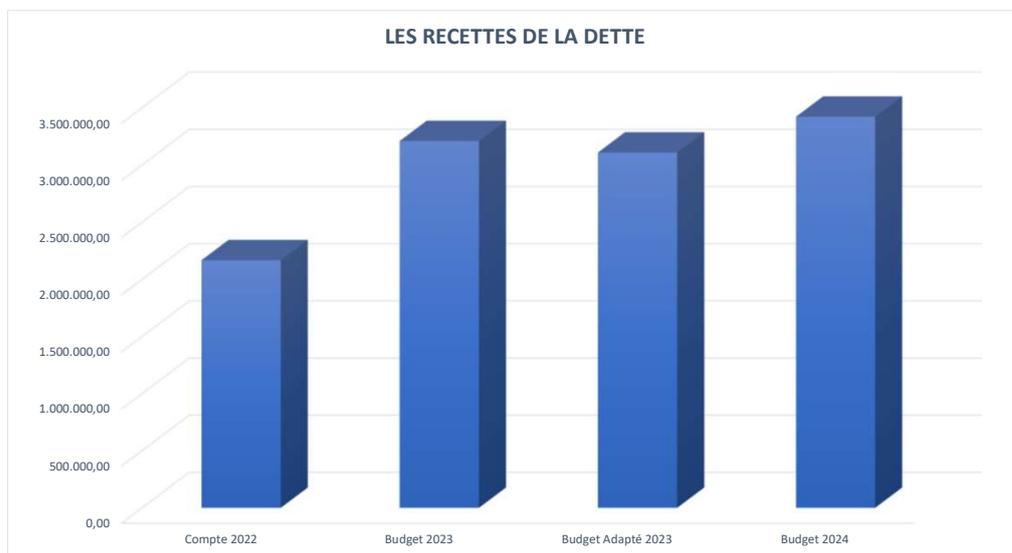
Plusieurs conventions ont été conclues relatives à des emprunts d'investissement, accordés par la Région via le FRBRTC en vue de financer les projets extraordinaires engagés de 2013 à 2023 dans le cadre de l'essor démographique. Les remboursements annuels sont repris tant en recette qu'en dépense.

TAXES COMMUNALES

Les montants des différentes taxes communales ont été indexés par rapport aux montants 2023 et ont été estimés de la manière la plus réaliste possible.

LES RECETTES DE LA DETTE

Libellé	Compte 2022	Budget 2023	Budget Adapté 2023	Budget 2024	%
Participation bénéfice ROC	0,00	218.000,00	218.000,00	222.400,00	6,50%
Récupér. charges financières	11.757,70	3.020,00	3.020,00	1.233.411,48	36,04%
Dividendes	2.059.856,54	2.060.014,27	1.959.053,96	1.959.053,96	57,25%
Belfius	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Interga (secteur gaz)	1.124.841,38	821.673,92	1.112.143,65	1.112.143,65	32,50%
Interfin (secteur électricité)	935.015,16	1.238.340,35	846.910,31	846.910,31	24,75%
Intérêts créditeurs	95.766,41	928.315,34	928.315,34	6.895,00	0,20%
Intérêts de retard	0,00	150,00	150,00	150,00	0,00%
Autres + bénéfices de change	41,12	58,00	58,00	36,15	0,00%
Total	2.167.421,77	3.209.557,61	3.108.597,30	3.421.946,59	100,00%



COMMENTAIRES

COMMENTAIRES

Les recettes de la dette représentent 2,40 % du total des recettes.

Un boni d'exploitation de la Régie foncière a été estimé à 222.400 €. Cette recette est comptabilisée à l'article 929/271-01 /56.

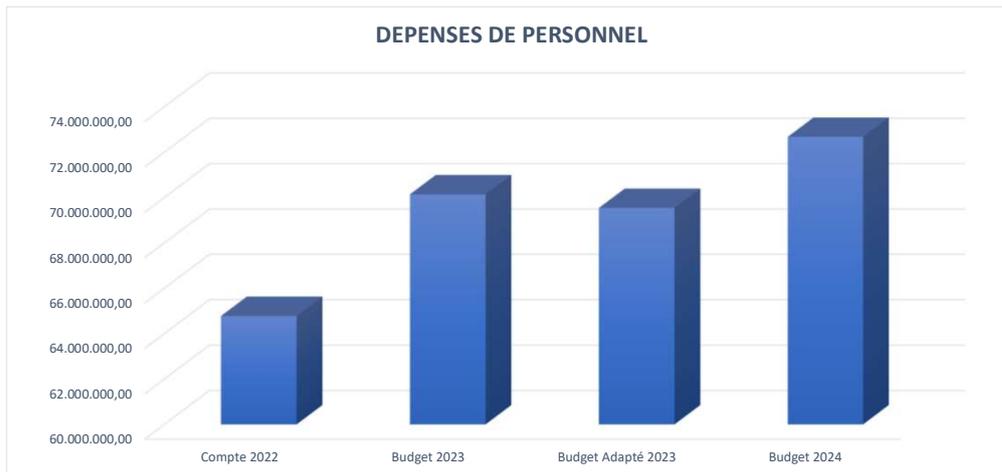
Les recettes des dividendes s'élèvent à 57,25 % des recettes de la dette. Les prévisions de dividendes de gaz et d'électricité ont été faites sur indications fournies par Sibelga/Interfin.

La libéralisation du marché du gaz et de l'électricité influence directement le résultat des intercommunales et par conséquent la liquidation des dividendes mais il existe à ce propos un grand facteur d'incertitude. En outre, ces recettes fluctuent sensiblement. Comme suite aux modifications des statuts, Vivaqua n'est plus en mesure de distribuer un dividende et la recette est donc considérée comme une indemnité compensatoire par logement qu'il convient d'enregistrer depuis 2023 en recette de transfert.

Les recettes des intérêts créditeurs de 2023 sont désormais repris en récupérations de charges financières. Ces dernières ne sont représentées que par les ristournes sur intérêts d'emprunts et un effet positif de la couverture ING Euribor 6 mois sur encours des emprunts contractés (1.009.484,03€) qui nous protège en cas de forte remontée des taux, ce qui est le cas depuis juillet 2022.

LES DEPENSES DE PERSONNEL

Libellé	Compte 2022	Budget 2023	Budget Adapté 2023	Budget 2024	%
Mandataires	1.597.618,93	1.761.697,49	1.688.929,96	1.821.725,42	2,51%
Bourgmestre et échevins	1.052.833,30	1.178.092,20	1.136.346,11	1.213.951,53	1,67%
Conseillers communaux	32.761,97	40.000,00	36.012,00	40.000,00	0,06%
Personnel des cabinets	512.023,66	543.605,29	516.571,85	567.773,89	0,78%
PERSONNEL					
ADM.,TECH.,OUVRIER/PERSONNE					
L ADM.,TECH.,OUVRIER	32.293.088,38	35.451.728,82	34.801.354,65	36.743.845,80	50,56%
Secr.pop.E.C.contentieux	3.606.220,87	3.711.753,60	3.656.057,88	3.652.289,15	5,03%
Services financiers	1.297.139,36	1.580.278,14	1.557.364,19	1.637.554,51	2,25%
Serv.pers et Sipp sauf IP	1.210.060,31	1.273.911,45	1.397.842,91	1.418.475,62	1,95%
Huissiers messagers	39.275,50	43.068,26	42.536,95	43.972,32	0,06%
R.P., information	360.586,94	344.186,23	400.227,16	422.575,99	0,58%
Imprimerie	29.566,55	32.875,98	32.595,70	33.827,96	0,05%
SCA,économat	316.040,43	400.204,42	378.933,47	381.874,79	0,53%
Charroi	224.001,22	274.886,10	240.823,62	208.769,06	0,29%
Ouv.bât.,nett.,concierges	2.449.617,62	2.770.376,48	2.642.782,86	2.885.605,96	3,97%
Pers.tech.serv.travaux	2.845.197,78	3.124.115,90	3.369.774,53	3.545.564,14	4,88%
Informatique	250.908,68	333.367,33	315.756,82	330.545,40	0,45%
Prévention	2.608.085,92	2.951.186,37	2.766.588,76	2.910.145,39	4,00%
police communale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Voirie	441.434,86	475.333,41	473.857,61	505.961,29	0,70%
Signalisation routière	148.495,27	164.994,73	166.900,42	190.431,19	0,26%
Parkings- Stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Expansion économique	226.515,75	259.224,26	254.798,94	265.905,84	0,37%
Jeunesse,parascolaire	391.130,10	424.246,63	376.760,37	377.208,80	0,52%
Culture et loisirs	716.097,83	846.127,17	774.108,37	775.686,73	1,07%
Fêtes et manifestations	65.334,61	78.436,09	119.930,44	164.005,51	0,23%
Sports	690.605,91	722.954,43	747.456,32	717.382,24	0,99%
Parcs et plantations	923.006,96	970.421,09	946.310,70	1.003.025,07	1,38%
Bibliothèque	664.028,44	764.328,33	778.585,29	764.549,09	1,05%
Action sociale	111.172,51	109.536,71	109.737,61	162.677,97	0,22%
PGV	132.190,33	116.112,34	107.652,84	78.114,43	0,11%
Intégration-cohabitation	98.662,55	126.598,92	124.566,29	129.272,90	0,18%
Crèches et préguarderies	7.666.263,75	8.288.933,37	8.133.584,34	8.474.877,66	11,66%
Propreté publique	2.117.838,42	2.255.813,05	2.084.491,66	2.334.572,04	3,21%
Cimetière	221.875,91	237.570,38	244.431,79	250.590,29	0,34%
Environnement	439.972,78	546.473,54	498.911,98	681.187,55	0,94%
Logement	459.135,06	553.137,12	510.350,00	585.064,90	0,80%
Urbanisme rénovation (CQ)	1.542.626,16	1.671.276,99	1.547.634,83	1.812.132,01	2,49%
Enseignement	21.782.188,98	23.568.051,02	23.603.507,82	24.701.568,92	33,99%
Personnel adm.IP	430.755,36	426.532,06	443.439,04	448.542,35	0,62%
Centre PMS	53.013,63	38.202,50	51.357,87	55.502,14	0,08%
Enseignants subventionnés	13.289.474,11	14.867.710,16	14.867.710,16	15.700.719,45	21,60%
Enseignants,sec.,net.,conc.	7.215.044,21	7.545.718,95	7.574.612,39	7.841.402,34	10,79%
Académie de musique	139.549,53	154.384,69	128.040,08	114.164,84	0,16%
surveillance	170,23	0,00	0,00	0,00	0,00%
Classes de plein air	20.189,30	28.809,00	22.827,00	0,00	0,00%
SPSE	633.992,61	506.693,66	515.521,28	541.237,80	0,74%
Frais de déplacement	574.981,39	243.183,53	521.760,12	595.272,10	0,82%
collectif	9.642,80	42.600,00	42.600,00	50.000,00	0,07%
Assurances	298.546,00	350.000,00	370.000,00	375.000,00	0,52%
Pensions	6.763.603,82	6.956.218,50	6.956.218,50	6.815.380,68	9,38%
Onss 2ème pilier	311.067,79	333.988,57	333.988,57	335.000,00	0,46%
Indemnités funéraires	3.912,23	2.950,00	2.950,00	2.950,00	0,00%
Enveloppe ventilable	0,00	200.000,00	50.528,90	0,00	0,00%
Chèques - repas	1.146.708,00	1.235.150,40	1.173.014,26	1.239.861,56	1,71%
Total	64.781.358,32	70.145.568,33	69.544.852,78	72.680.604,48	100,00%



COMMENTAIRES

Les dépenses en matière de personnel représentent 50,31 % du total des dépenses.

Base de calcul – grandes lignes

Les dépenses de personnel ont été estimées en tenant compte du personnel en place au mois de septembre 2023, en fonction des besoins (éventuels nouveaux besoins : ex. rénovation des quartiers, structures d'accueil d'enfants rénovées, mobilité,...) des différents services communaux.

La croissance de la masse salariale - comparée à celle budgétisée en 2023 – est due principalement aux 2 indexations survenues en 2023 (+4% !) et 2 indexations prévues en 2024.

Concernant les subsides

Le statut « ACS » a été revu, et ce suite à la 6^e réforme de l'état. A partir de l'exercice budgétaire 2021 le subside ACS en matière de personnel est inscrit au code économique 465-02 (et par conséquent moins de crédits prévus au code 465-05). Contrairement à l'idée d'un « subside ACS » en voie d'extinction, ce subside est récurrent.

Les dépenses subsidiées pour le personnel enseignant s'élèvent à 15.700.719,45 € (contre 14.867.710 € en 2023) et sont compensées par une recette équivalente. Il n'y a par conséquent pas de charge salariale supplémentaire.

Le montant des subsides 2024 en matière de personnel, (géré par le département du personnel/RH), s'élève à +/- 7.532.800 €.

Les autres services communaux prennent en charge l'inscription des subsides en matière de personnel, liés à des projets spécifiques (ex. propreté publique, petite enfance,...).

Globalement - croissance

L'augmentation globale des dépenses en matière de personnel pour l'année 2024, par rapport au Budget adapté 2023, s'élève à 3.135.751,7 € (+ 4,5 %). Toutefois une comparaison « simple » n'est pas opportune.

Les estimations pour l'année 2024 – à la demande de l'autorité de tutelle – sont basées sur les données salariales de **septembre 2023** (et donc pas sur base des données du mois de juillet de l'exercice précédent comme prévu par la circulaire régionale) et ce dans le but d'avoir des informations se rapprochant au mieux de la réalité permettant de calculer les prévisions budgétaires de manière plus précise.

Le recours au Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales (FRBRTC) est conditionné par des mesures d'économies structurelles. Les dépenses 2024 en matière de personnel sont également concernées par les économies à réaliser.

Afin de limiter la croissance des dépenses en matière de personnel et d'atteindre l'équilibre budgétaire (obligation pour 2024), les mesures structurelles appliquées pour les prévisions budgétaires 2023 ont été poursuivies.

Pour l'exercice 2024, ces mesures ont pu mener à une diminution des estimations en matière de salaire s'élevant à environ 271.000,00 € par rapport à 2023.

Malgré ces mesures structurelles, la masse salariale a néanmoins augmenté par rapport à celle de 2023, mais, les mesures prises, ont permis de limiter la croissance des dépenses.

Les prévisions budgétaires 2024 ont été calculées sur base d'un taux de croissance de +/-4.7% : au moment de l'élaboration du budget, le Bureau du plan prévoyait une indexation au 1er mai 2024 et une deuxième au 1er septembre 2024.

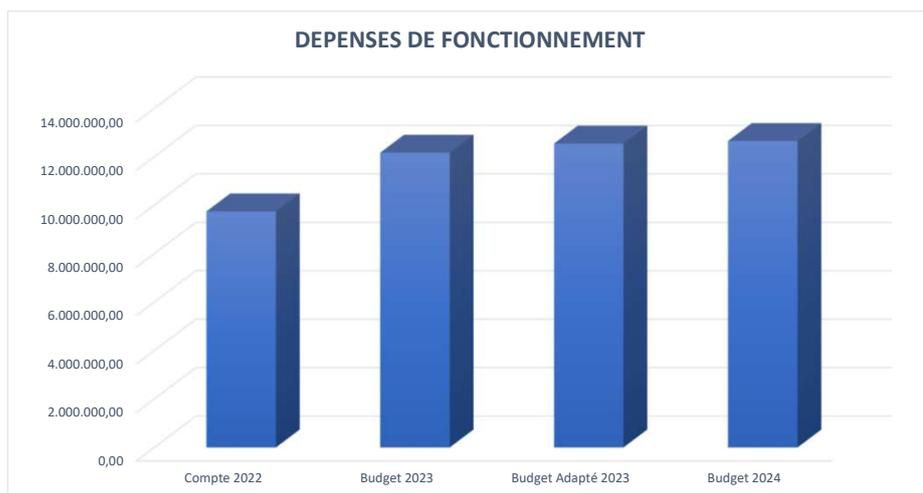
Pour rappel : les prévisions budgétaires salariales ne peuvent être calculées qu'en se basant sur un nombre d'agents – exprimé en équivalent temps plein – et non en fonction de simples augmentations procentuelles.

Les prévisions budgétaires initiales font l'objet d'une modification budgétaire unique durant l'exercice en cours et ce, en tenant compte des engagements réalisés/dépôts. Cette méthode permet d'atteindre des estimations très précises.

Dans le cadre de la mise sous plan, il a donc été décidé d'éviter au maximum le remplacement des départs afin de limiter l'augmentation des dépenses de personnel 2024 et éviter ainsi le licenciement économique et la réduction des acquis financiers du personnel, en privilégiant la réorganisation pour s'assurer de la continuité du service public. Cette mesure fait l'objet d'un suivi par l'inspection régionale, qui vise chaque décision soumise au collège échevinal

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Compte 2022	Budget 2023	Budget Adapté 2023	Budget 2024	%
Frais de déplacement	269.677,97	271.523,61	291.857,43	271.474,15	2,15%
Honoraires pour études et travaux	101.420,26	262.492,00	284.854,45	212.088,29	1,68%
Droits d'auteur	17.090,80	29.215,00	46.310,02	28.855,41	0,23%
Jurys d'examen + frais d'examens	2.594,20	23.600,00	19.100,00	30.765,92	0,24%
Personnel détaché	900.768,55	1.027.400,00	1.008.215,37	859.360,06	6,79%
Indemnités pour autres prestations (122-48)	17.945,80	135.430,00	117.742,50	186.957,42	1,48%
Fournitures administratives	19.237,41	27.665,00	26.261,12	23.261,98	0,18%
Fournitures administratives pour revente	191.158,50	220.000,00	220.000,00	215.607,22	1,70%
Prestations administratives	13.732,74	15.604,00	16.456,00	6.367,00	0,05%
Frais de correspondance	61.777,55	113.250,00	140.500,00	127.278,93	1,01%
Frais de téléphone	218.069,19	364.135,00	360.542,49	264.698,50	2,09%
Frais de location et entretien mat. et mob. bureau	165.438,29	179.235,00	189.235,00	180.677,58	1,43%
Informatique	626.486,20	825.027,00	866.903,77	895.329,14	7,08%
Service médical	114.000,00	115.000,00	115.000,00	131.224,77	1,04%
Frais de poursuite et procédure	237.801,17	256.175,00	228.601,00	143.519,29	1,13%
Frais de réception et représentation	150.151,13	261.600,00	237.758,21	234.928,00	1,86%
Formation professionnelle	90.266,51	156.042,23	153.982,43	151.787,23	1,20%
Achat de livres, documentation,...	28.729,99	33.398,00	38.562,74	35.131,10	0,28%
Frais de vente et de location	0,00	3.250,00	3.250,00	3.000,00	0,02%
Fournitures techniques	713.124,48	976.631,46	977.566,52	913.927,22	7,22%
Vêtements de travail	94.244,83	100.200,00	132.360,20	129.034,13	1,02%
Prestations techniques	1.894.629,48	1.639.598,00	1.712.382,77	1.789.074,55	14,14%
Assurances diverses	36.892,59	33.690,00	41.745,00	75.338,90	0,60%
Impôts, taxes, redevances	78.150,00	75.000,00	75.000,00	73.316,67	0,58%
Location et entretien fournitures techniques	2.729,72	16.300,00	12.800,00	4.785,85	0,04%
Eclairage public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Repas scolaires	640.272,66	713.000,00	926.975,50	986.040,00	7,79%
Classes vertes / frais excursions	100.880,27	155.380,00	162.594,96	144.570,00	1,14%
Cours de natation	44.742,76	52.000,00	44.050,94	52.000,00	0,41%
Fournitures pour bâtiments	152.890,52	225.850,00	260.850,50	167.727,27	1,33%
Combustible pour chauffage	2.870,73	13.175,00	13.175,00	3.780,21	0,03%
Prestations de tiers pour bâtiments	411.959,91	581.735,00	572.990,31	575.540,50	4,55%
Assurances biens immobiliers	76.927,83	80.000,00	87.000,00	92.000,00	0,73%
Impôts, taxes, redevances sur biens immobiliers	110.000,00	217.600,00	217.913,48	216.050,00	1,71%
Electricité	437.953,17	844.036,31	872.122,99	829.253,00	6,55%
Gaz	327.210,97	516.259,49	566.195,37	1.086.233,00	8,59%
Eau	125.030,66	108.452,00	108.431,10	119.743,00	0,95%
Loyers et charges locatives	449.653,44	484.793,00	424.537,69	217.633,00	1,72%
Fournitures pour véhicules	34.637,41	37.000,00	51.000,00	42.000,00	0,33%
Fournitures d'huile et carburants pour véhicules	94.891,42	88.000,00	89.000,00	88.500,00	0,70%
Prestations de tiers pour véhicules	29.597,33	28.000,00	47.000,00	23.500,00	0,19%
Assurances charroi	41.245,00	47.290,00	45.290,00	43.829,94	0,35%
Impôts et taxes sur véhicules	3.350,00	5.000,00	5.000,00	12.500,00	0,10%
Fournitures pour la voirie	28.927,57	27.100,00	26.100,00	23.059,23	0,18%
Prestations de tiers pour la voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Service prévention	109.439,51	173.170,74	181.291,22	176.120,09	1,39%
Frais de gestion fonds de pension	92.256,94	94.102,08	94.102,08	94.076,26	0,74%
Elections	0,00 *		0,00	225.000,00	1,78%
Divers + autres frais pour bâtiments	384.691,30	516.600,49	434.144,47	443.983,66	3,51%
TOTAL	9.745.546,76	12.170.005,41	12.546.752,63	12.650.928,47	100,00%



COMMENTAIRES

Elles représentent 8,75 % du total des dépenses.

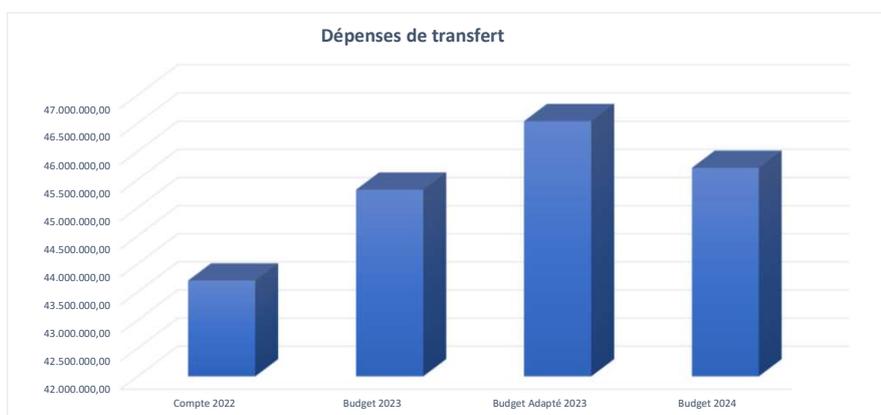
Un effort collectif de l'ensemble des services a permis de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement et de les maintenir en dessous du niveau d'inflation.

Les principales augmentations sont dues à l'explosion des coûts d'énergie (+ 520.037,63 € pour l'électricité). L'année 2022 avait pu être immunisée au vu des contrats fixes aujourd'hui arrivés à échéance.

Les dépenses de fonctionnement des principaux contrats de quartier encore opérationnels sont les suivantes : 9304/ : 77.077,27 € - CQ Albert, 9305/ : 21.698,94 € - CQD Abbaye, 9307/ : 31.383,74 € - ABY, 9308/ : 147.277,45 € - Wiels, 93010/ : 64.396 € - CRU ROI, 93011/ : 220.100 € - CQ 2 Cité, 93012/ : 94.595 € - PDV 2021 2025.

LES DEPENSES DE TRANSFERT

Libellé	Compte 2022	Budget 2023	Budget Adapté 2023	Budget 2024	%
Subside exploitation - Régie foncière	0,00	470.000,00	470.000,00	668.100,00	1,46%
subside CPAS/subside CPAS	20.067.874,75	20.523.023,00	20.523.023,00	20.801.500,00	45,51%
CPAS Interv.augm.barémique	1.464.577,47	1.532.177,60	1.540.177,60	1.727.988,00	3,78%
subside zone de police	15.027.580,60	16.394.522,40	16.394.522,40	17.379.952,38	38,02%
primes syndicales	38.729,57	42.600,00	42.600,00	43.000,01	0,09%
pacte scolaire	256.480,48	295.000,00	295.000,00	295.000,00	0,65%
fabriques d'église	53.513,12	0,00	2.982,00	0,00	0,00%
prélèvement pour frais IPP	127.314,43	165.065,21	165.065,21	151.127,99	0,33%
lab interc chimie bactério	96.096,00	97.500,00	102.240,00	104.000,00	0,23%
subsidés aux assoc.	212.624,92	251.385,00	239.836,00	318.500,00	0,70%
prime au logement pour jeunes	91.334,00	75.000,00	75.000,00	85.000,00	0,19%
Subside Forest Centre Culturel	528.757,00	540.000,00	543.811,77	565.100,00	1,24%
intégration et cohabitation des communautés locales	318.948,21	412.876,02	412.876,02	355.428,28	0,78%
Famille Forestoise	50.076,00	0,00	50.076,00	50.076,00	0,11%
contrat de prévention	16.455,28	16.577,28	16.577,28	18.077,28	0,04%
Chèque Taxis	19.000,00	19.000,00	19.000,00	18.500,00	0,04%
non valeurs	4.877.849,74	2.000.000,00	2.745.322,00	340.162,50	0,74%
indemnités et dédommagements (dont BEHOME)	23.392,13	1.976.418,76	2.233.478,76	2.294.127,44	5,02%
autres	7.903,93	9.025,00	11.186,85	10.006,00	0,02%
L'Agence Immobilière Sociale de Forest	78.555,21	78.100,00	78.100,00	79.700,00	0,17%
Contrats de quartier	347.581,70	421.500,00	576.500,00	403.000,00	0,88%
Total	43.704.644,54	45.319.770,27	46.537.374,89	45.708.345,88	100,00%



COMMENTAIRES

Les dépenses de transferts représentent 31,64% du total des dépenses du budget communal et comprennent les dotations au CPAS et à la zone de Police Midi. Dans le cas de ces deux institutions de services publics, la masse salariale a un poids prépondérant. En outre par leurs missions, l'une et l'autre institution jouent des rôles essentiels dans le contexte de crises successives de ces dernières années.

Le subside au CPAS s'élève donc à 45,51 % des dépenses de transfert. Le montant de 20.801.500 € a été indexé de 1,35% par rapport à la dotation 2023. Une dotation contenue donc grâce aux efforts financiers détaillés dans la présentation du Budget du CPAS au Conseil de l'Action Sociale.

Le subside à la zone de police constitue 38,02% des dépenses de transfert. Il est constitué du subside même (16.782.202,75€ à l'article 33002/435-01/22), additionné à la contribution dans les charges spécifiques de fonctionnement des autres pouvoirs publics (597.749,63€ au 33001/435-01/22). Cette contribution est subsidiée via le contrat de sécurité et donc compensée en recette de transfert (597.749,63€ au 33001/465-08/22).

La somme de ces deux subsides représente 26,43 % du total des dépenses.

Un second crédit de 1.727.988 € a été inscrit *en faveur* du CPAS. Il s'agit de la rétrocession de leur part dans l'intervention de la Région dans les augmentations barémiques de 2004, 2007 et 2009 et d'un effet de rattrapage de 2021 (entre 400 et 500 mille euros).

Les détails des subsides accordés aux associations sportives, culturelles, philanthropiques, etc... figurent plus loin dans les présentes annexes.

Les autres postes de ce chapitre découlent d'obligations légales.

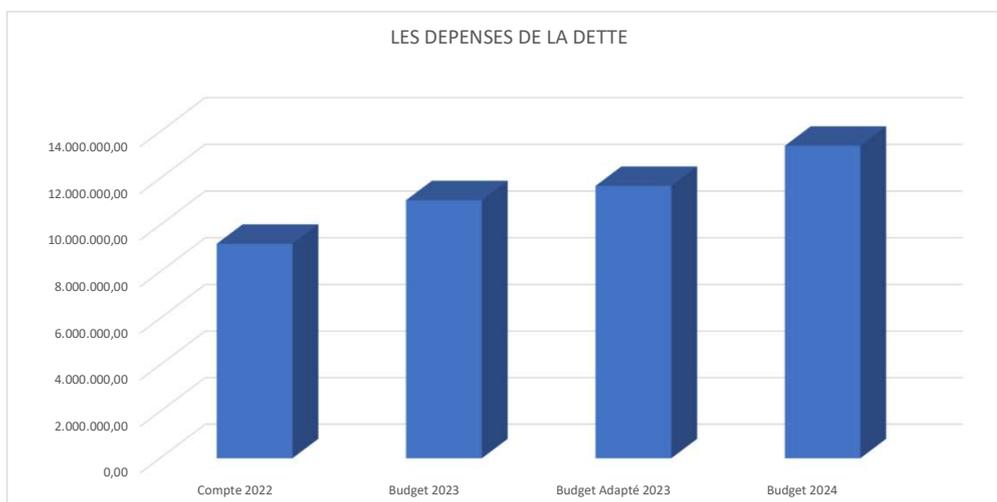
Le montant de 565.100 € inscrit au titre de subside à l'asbl "Forest, centre culturel" passée dans le giron de la Régie communale, est destiné à financer les frais de personnel (283.001,83 €), de fonctionnement (85.766,09 €) ainsi que les frais énergétiques (55.204 € - majoré de 2% depuis le Budget 2020). Ces montants sont fixés par convention, arrêtée par le conseil communal du 24 juin 2008, signée le 25 août 2008 et rendu exécutoire par lettre du MRBC le 14 août 2009, prévoyant d'office une indexation annuelle de 2 %. A cela est ajoutée la valeur locative des bâtiments occupés à titre gratuit, soit 141.128,08 € pour cette année. La surface d'occupation réelle a été réévaluée à 81%, ce montant ne figure plus en recette de prestation (163-01) mais est repris au Budget d'exploitation de la Régie ;

Les dépenses liées aux indemnités/dédommagements tiennent compte de la prime behome octroyée à l'ensemble des propriétaires occupants. Cette prime de 204€ permettra de compenser partiellement/totalement l'augmentation des centimes additionnels au PRI (en fonction du revenu cadastral).

Un montant maximum de 668.100 € a été prévu comme subside d'exploitation pour la Régie foncière; il sera utilisé de manière réfléchie et judicieuse afin de garder un équilibre constant entre les recettes et dépenses communales qui sont passées à la Régie.

LES DEPENSES DE LA DETTE

Libellé	Compte 2022	Budget 2023	Budget Adapté 2023	Budget 2024	%
chgs empr assainissement&amort/	0,00	0,00	0,00	805.635,58	6,01%
Annuités d'emprunts d'investissem	8.917.017,72	10.386.206,12	10.386.206,12	11.348.067,13	84,67%
à charge commune	7.926.526,36	9.273.623,12	9.273.623,12	10.312.399,13	76,94%
à charge région BXL	50.778,83	0,00	0,00	0,00	0,00%
à charge du FRBRTC	939.712,53	1.112.583,00	1.112.583,00	1.035.668,00	7,73%
Intérêts débiteurs	281.117,44	645.000,00	1.230.000,00	1.216.000,00	9,07%
Autres	6.627,67	43.565,00	69.928,36	33.365,00	0,25%
Total	9.204.762,83	11.074.771,12	11.686.134,48	13.403.067,71	100,00%



COMMENTAIRES

Elles représentent 9,27 % du total des dépenses.

Les charges des emprunts d'investissement s'élèvent à 10.312.399,13 €.

Vu le retournement de situation des taux sur les marchés financiers, il a été décidé de prévoir un montant de 1.216.000€ d'intérêts débiteurs pour couvrir les avances de trésorerie mensuelles. L'évolution de la courbe des taux étant défavorable depuis juillet 2022, elle a forcément un impact négatif sur les annuités d'emprunts d'investissement à charge de la commune.

Pour rappel : une convention a été conclue le 6 décembre 2011 relative à un emprunt de trésorerie de 610.114 € accordé par la Région via le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales, en vue de financer les projets extraordinaires engagées en 2012, ayant une durée d'amortissement d'au moins 20 ans. Il s'agit d'une compensation pour les actions acquises dans le cadre de l'augmentation du capital du Holding communal. Les annuités sont à charge de la Région et figurent de même en recettes de transfert.

Des conventions du même type ont été conclues dans le courant des exercices 2013, 2014 et plus récemment 2023 et divers emprunts d'investissements pour un montant total de 10.554.654,40 € ont été accordés par la Région via le FRBRTC en vue de financer certains projets extraordinaires, retenus dans le cadre de l'essor démographique.

De même fin 2016, la SLRB nous avait octroyé un prêt de 830.237,84 € (partie non subsidiée) pour l'acquisition d'un immeuble destiné à y réaliser des logements... Ce bien a été transféré à la Régie foncière.

LE SERVICE EXTRAORDINAIRE

2. SERVICE EXTRAORDINAIRE

	COMPTE	BUDGET	BUDGET	BUDGET	
	2022	2023	ADAPTÉ	2024	%
			2023		
RECETTES					
Transfert	15.797.134,81	28.095.132,00	18.398.814,20	12.555.022,50	65,92%
Investissement	1.979,56	0,00	0,00	0,00	0,00%
Dette	7.807.108,00	11.178.410,23	10.280.294,15	6.490.027,32	34,08%
TOTAL	23.606.222,37	39.273.542,23	28.679.108,35	19.045.049,82	100,00%
Exercices antérieurs	45.560.237,95	5.406.047,34	1.790.239,85	1.790.239,85	
Prélèvements	1.239.390,15	25.310.212,33	24.489.159,33	14.665.762,15	
TOTAL GENERAL	70.405.850,47	69.989.801,90	54.958.507,53	35.501.051,82	
DEPENSES					
Transfert	6.241.211,65	315.000,00	374.093,02	267.522,00	0,79%
Investissement	10.312.647,45	64.255.224,46	52.780.644,56	33.433.907,20	99,18%
Dette	0,00	13.530,10	13.530,10	9.382,77	0,03%
TOTAL	16.553.859,10	64.583.754,56	53.168.267,68	33.710.811,97	100,00%
Exercices antérieurs	39.319.775,72	0,00	0,00	0,00	
Prélèvements	12.741.975,80	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL	68.615.610,62	64.583.754,56	53.168.267,68	33.710.811,97	
RESULTATS					
Exercice propre	7.052.363,27	-25.310.212,33	-24.489.159,33	-14.665.762,15	
Exercices antérieurs	6.240.462,23	5.406.047,34	1.790.239,85	1.790.239,85	
Prélèvements	-11.502.585,65	25.310.212,33	24.489.159,33	14.665.762,15	
Exercices cumulés	1.790.239,85	5.406.047,34	1.790.239,85	1.790.239,85	

Le service extraordinaire

L'exercice propre se clôture par un mali de 14.665.762,15 €.

Les exercices antérieurs enregistrent un boni de 1.790.239,85 € provenant du Compte de l'exercice 2022.

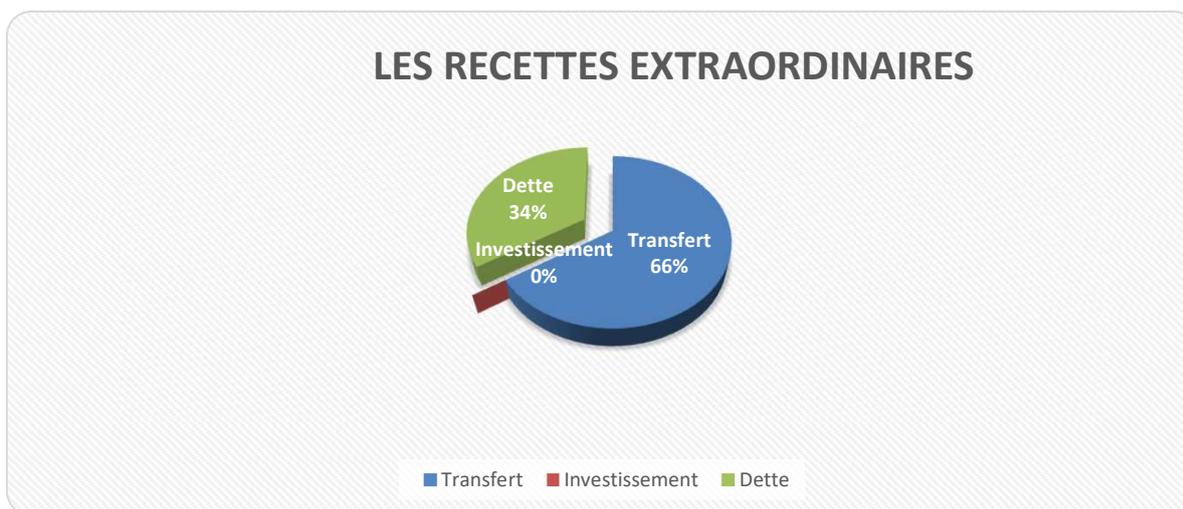
Le résultat des prélèvements est un boni de 14.665.762,15 €.

Le résultat des exercices cumulés présente un boni de 1.790.239,85 €.

LE SERVICE EXTRAORDINAIRE

	RECETTES	DEPENSES
Transfert	12.555.022,50	267.522,00
Investissement	0,00	33.433.907,20
Dettes	6.490.027,32	9.382,77
TOTAL	19.045.049,82	33.710.811,97

LES RECETTES



LES RECETTES DE TRANSFERT

12.555.022,50

Elles sont constituées de subsides à solliciter auprès de l'autorité supérieure ou autres pouvoirs subsidiaires.

Voir tableau récap budget & programme service extra	27.220.784,65
Prélèvement sur le fonds de subside CQDAIbert	-824.749,15
Prélèvement sur le fonds de subside Réhabilitation de l'abbaye	-568.500,00
Prélèvement sur le fonds de subside CQD Wielemans Ceupens	-9.350.763,00
Prélèvement sur le fonds de subside CRU ROI	-575.000,00
Prélèvement sur le fonds de subside CQ 2Cité	-2.991.750,00
Prélèvement sur le fonds de subside PDV 2021-2025	-355.000,00

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

0,00

Elles comprennent le programme de désinvestissement suivant :

IMMEUBLES : 0
Total **0,00**

TERRAINS : 0,00

Total **0,00**

Le produit de ces ventes sera transféré vers le fonds de réserve extraordinaire

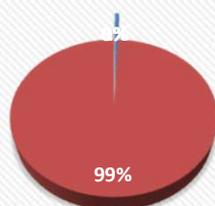
LES RECETTES DE LA DETTE

6.490.027,32

Emprunts à contracter pour le financement des dépenses d'investissement :	6.480.644,55
Titres venant à échéance :	9.382,77

LES DEPENSES

LES DEPENSES EXTRAORDINAIRES



■ Transfert ■ Investissement ■ Dette

LES DEPENSES DE TRANSFERT

267.522,00

Subside en capital à d'autres pouvoirs publics : maison des jardiniers et Parc de Forest	220.000,00
Fabrique d'église Notre-Dame de l'Annonciation	12.522,00
Transactions pour clore dossiers judiciaires dans un dossier de litige	35.000,00

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

33.433.907,20

Le programme des dépenses d'investissement à exécuter pendant l'exercice est repris aux présentes annexes du budget.

Ces dépenses reprennent des réinscriptions de 2022 et 2023, soit :		subsidiées pour :	à emprunter :
Emprunt pour Transactions pour clore dossiers judiciaires	35.000,00		35.000,00
Remplacement de châssis à l'Ecole arc en ciel (partiellement) r	250.000,00		250.000,00
Ecole "Les Marronniers" : mission d'assistance	350.000,00		350.000,00
Fourniture d'appareils d'éclairage autonome	25.000,00		25.000,00
Fournitures d'appareils d'éclairage autonome et accessoires	15.000,00		15.000,00
Fourniture d'appareils d'éclairage autonome pour les crèches	20.000,00		20.000,00
Forest Domaine : Gestion des Eaux Pluviales	75.000,00		75.000,00
Ecole Bempt : supplément travaux pour décompte final	40.000,00		40.000,00
Ecole De Puzzel : Supplément travaux de construction	150.000,00		150.000,00
Forest Domaine : remplacement d'une structure couverte	450.000,00	353.273,00	96.727,00
Emprunt pour maison des jardiniers et Parc de Forest	220.000,00		220.000,00
Crèche Huilerie : Supplément travaux construction SLRB	27.515,93		27.515,93
Marquages - Petits aménagements émanant de la commission	25.000,00		25.000,00
soit :	1.682.515,93	353.273,00	1.329.242,93

LES DEPENSES DE LA DETTE

9.382,77

Bons de caisse	9.382,77
----------------	----------

LES PRELEVEMENTS

LES PRELEVEMENTS

A. SERVICE ORDINAIRE

Recettes	1.838.080,00
Dépenses	0,00

Résultat	1.838.080,00
----------	--------------

B. SERVICE EXTRAORDINAIRE

Recettes	14.665.762,15
Dépenses	0,00

Résultat	14.665.762,15
----------	---------------

Les prélèvements

Au service ordinaire :

Recettes

21.000,00 € à prélever sur le fonds de subside "Revitalisation Abbaye - ABY" pour couvrir les dépenses de personnel et de fonctionnement .

356.880,00 € à prélever sur le fonds de subside contrat de quartier "Wielemans Ceupens" pour couvrir les dépenses de personnel et de fonctionnement .

356.300,00 € à prélever sur le fonds de subside "Politique de la Ville - PDV 2021-2025" pour couvrir les dépenses de personnel et de fonctionnement .

367.600,00 € à prélever sur le fonds de subside "CRU - ROI" pour couvrir les dépenses de personnel et de fonctionnement.

763.300,00 € à prélever sur le fonds de subside contrat de quartier "Durable 2Cité" pour couvrir les dépenses de personnel et de fonctionnement.

Dépenses 0,00€

Au service extraordinaire :

Recettes :

0,00 € à prélever sur le fonds de réserve extraordinaire pour comptabiliser en contrepartie les dépenses d'investissement effectuées par l'exploitant des Tennis.

824.749,15,00 € à prélever sur le fonds de subside extraordinaire pour financer les dépenses d'investissement relatives au contrat de quartier "Durable Albert"

0,00 € à prélever sur le fonds de subside extraordinaire pour financer les dépenses d'investissement relatives au contrat de quartier "Durable Abbaye" (0 €) ainsi qu'un transfert vers ABY (0 €)

568.500,00 € à prélever sur le fonds de subside extraordinaire pour financer les dépenses d'investissement relatives à "Revitalisation Abbaye - ABY"

9.350.763 € à prélever sur le fonds de subside extraordinaire pour financer les dépenses d'investissement relatives au contrat de quartier "Wielemans Ceupens".

575.000,00 € à prélever sur le fonds de subside extraordinaire pour financer les dépenses d'investissement relatives au contrat de quartier CRU-ROI

2.991.750,00 € à prélever sur le fonds de subside extraordinaire pour financer les dépenses d'investissement relatives au contrat de quartier "Durable 2Cité"

355.000,00 € à prélever sur le fonds de subside extraordinaire pour financer les dépenses d'investissement relatives à "PDV 2021-2025".

Dépenses 0,00€

**III. RAPPORT SUR LA SITUATION POLITIQUE FINANCIERE
EN APPLICATION DES ARTICLES 96 ET 136 § 9 DE LA NLC**

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIERE

en application de l'article 96 § 4 et 5 de la nouvelle loi communale.

Les crédits inscrits dans le présent budget l'ont été en tenant compte des instructions de l'autorité de tutelle, du plan triennal, des spécificités de la commune et de sa situation financière.

Les recettes et les dépenses ont été estimées sur base des éléments connus au moment de la préparation du budget.

Le budget 2024 se clôture par un déficit au Budget ordinaire à l'exercice propre de 399.971,09€ ce qui correspond à l'objectif fixé par le plan de 407.391 €. Le déficit au cumulé (-11.405.080,98€) est compensé en grande partie par l'apport régional du FRBRTC de 10.040.000€.

Malgré l'important travail accompli, la situation financière de la commune reste préoccupante ; Forest a vu son boni au cumulé se réduire d'années en années. Comme de nombreuses communes bruxelloises, notre Commune connaît des difficultés financières liées aux crises successives et à l'inflation qui s'en est suivi tout en ayant la volonté de maintenir nos services aux citoyens. Par ailleurs, comme mentionné les années précédentes, Forest présente aussi des particularités qui ne nous favorisent pas : nos recettes sont structurellement faibles (part importante du territoire non cadastrée et/ou accueillant des infrastructures d'ampleur nationale, profil socio-économique moyen,...). Par habitant, elles sont bien en deçà de la moyenne en région bruxelloise. Enfin, les communes sont aussi victimes d'un transfert croissant de compétences auparavant assumées par les niveaux de pouvoir supérieurs, le plus souvent sans moyens supplémentaires. Un important travail de révision de notre fiscalité a donc notamment été entrepris pour pouvoir maintenir les services aux citoyens. En matière de personnel, les mesures d'économies visent principalement la « réorganisation », afin d'éviter le licenciement pour raison économique et des mesures visant à réduire les acquis financiers du personnel ou qui mettraient à mal la continuité du service public.

Cette note reprend les principales évolutions des données budgétaires que sont les recettes et les dépenses au service ordinaire du budget 2024.

Le Service ordinaire : les recettes

1. Les recettes de prestation :

Les recettes de prestation recouvrent les recettes perçues en rétribution de certains services aux citoyens, principalement :

- Accueil de la petite enfance, extra-scolaire et parascolaire, repas scolaires
- Repas et activités à l'attention des seniors
- Procédures urbanistiques (demandes de permis,...)
- Recettes de stationnement
- Occupation de la voie publique

Elles incluent les grands postes suivants :

Stationnement : 3.249.500 €

Energie - droits de passage : 1.472.434 €

Crèches et pré-gardiennats : 748.381,56 €

Enseignement gardien et primaire : 725.490 €

Voirie – Signalisation routière : 692.481 €

Les recettes de prestation s'inscrivent à un niveau supérieur à celui inscrit au Budget 2023.

La raison principale en est un meilleur recouvrement des redevances facturées. Des mesures d'ordre organisationnel ont été mises en œuvre depuis plusieurs années afin d'assurer un meilleur recouvrement des sommes dues et réduire le contentieux existant. Le travail commence à porter ses fruits.

Les estimations des recettes 2024 ont été inscrites en se calquant sur les recettes perçues au cours de l'exercice 2023 ou sur base du compte 2022, tout en tenant compte d'éléments neufs connus au moment de la confection du budget.

Ces recettes sont supérieures par rapport au Budget adapté 2023 de 1.083.162,24€.

2. Les recettes de transfert :

Les recettes de transfert sont les recettes perçues des citoyens d'une part et des autres niveaux de pouvoir d'autre part.

Les recettes de transfert, hors personnel enseignant subventionné (compensées par un montant équivalent en dépenses), s'élèvent à 115.164.131,37 € en 2024.

Les recettes totales sont supérieures par rapport au Budget adapté 2023 de 2.658.987,81 €.

Cette augmentation est due principalement à ce qui suit :

- Le budget 2024 prévoit une recette en provenance du précompte immobilier de 39.684.807,28€, soit 2.357.403,56 € de plus que le Budget adapté 2023. Cette augmentation s'explique par l'augmentation du parc immobilier forestois, ainsi que le coefficient que nous accorde le pouvoir subsidiant, qui est calculé par eux.
- Le budget 2024 prévoit une recette en provenance du Subside enseignement de 18.358.309,88€, soit 1.111.095,99€ de plus que le Budget adapté 2023.
- Le budget 2024 prévoit une recette en provenance de la Région pour sa part dans les annuités d'emprunts de 1.600.321,58€, soit 793.646,58€ de plus que le Budget adapté 2023.
- Le budget 2024 prévoit un subside pour l'augmentation barémique de 3.405.863,99€, soit 578.477,02€ de plus que le Budget adapté 2023.
- Le budget 2024 prévoit une recette en provenance du Fonds des communes – DGC de 21.481.534,47€, soit 402.947,73€ de plus que le Budget adapté 2023.

Certaines diminutions sont cependant à relever :

- Le budget 2024 prévoit une recette en provenance de l'impôt des personnes physiques de 15.871.179,64€, soit -841.436,05€ de moins que le Budget adapté 2023. Cette baisse correspond en fait à un retour à la normalité, l'année 2023 ayant été une exception, à cause de la manière de calculer cette recette l'année passée ; calcul, qui, à nouveau, provient du pouvoir subsidiant.
- Le budget 2024 ne prévoit plus de recette Contribution à l'amélioration de la situation budgétaire, qui s'arrêtait en 2023, et qui constitue donc une diminution de recette de 838.331,80€ par rapport au Budget adapté 2023.
- Le budget 2024 prévoit une recette en provenance du Fonds de compensation fiscale de 3.433.463,17€, soit 818.612,83€ de moins que le Budget adapté 2023.
- Le budget 2024 prévoit une recette en provenance des Subsidies aide sociale et familiale de 2.812.133,20€, soit 336.578,97€ de moins que le Budget adapté 2023.

Les centimes additionnels et la prime Be Home :

Pour 2024, le taux des additionnels à l'impôt des personnes physiques a été maintenu à 7%. Le taux des additionnels au précompte immobilier l'est aussi à 3.990.

La prime Be home est également maintenue pour l'année 2024, et le conseil communal du 5 décembre 2023 a voté favorablement à son maintien pour les années 2025 et 2026. Indexée à 204€ en 2024, elle sera également indexée les années suivantes.

Cette prime est destinée à compenser partiellement / totalement l'augmentation des centimes additionnels au PRI intervenue en 2023 et est inscrite en dépenses de transferts.

Les taxes communales :

Les recettes issues des taxes communales sont bien en hausse (+591.145,13€) par rapport au budget initial 2023. Cette hausse provient de l'indexation des tarifs sur une majeure partie de nos règlements, ainsi que de l'engagement d'un second recenseur à plein temps.

Ces recettes sont néanmoins en légère baisse (-143.784,87€) par rapport au budget modifié 2023, principalement en raison d'une grosse modification budgétaire spécifique à 2023 pour la taxe sur les actes et travaux d'urbanisme (+539.680€), en raison de l'installation en l'année dernière d'une grosse entreprise dans le zoning industriel de Forest, qui a donné lieu à une recette unique à l'année 2023.

Pour ce qui relève des transferts venant d'autres niveaux de pouvoirs :

La quote-part de Forest dans la dotation générale aux communes (DGC) s'élève à 21.481.534,47€ et représente 16,42% des recettes de transfert. Ce montant englobe donc dorénavant la dotation complémentaire destinée à compenser les effets négatifs de la répartition de la dotation ainsi que la contribution financière de la Région en application de l'ordonnance du 19 juillet 2007, destinée à **améliorer la situation budgétaire** des communes en difficulté et ce, conformément aux directives en provenance de Bruxelles Pouvoirs Locaux de l'époque (mail du 22/08/2017).

La dotation complémentaire de 838.331,80 €, allouée en 2023, ne le sera plus en 2024, v. supra.

Un crédit de 3.405.863,99 € est prévu à titre de prise en charge par la Région de l'augmentation barémique accordée au personnel communal.

La dotation pour la désignation d'un échevin néerlandophone (art 46bis) s'élève à 2.995.664,22€, soit en légère augmentation en comparaison à 2023 (+48.704,40 €). L'évolution du PIB étant positive, cela affecte à la hausse la dotation que le Fédéral verse à la Région et donc le montant de la quote-part de chaque commune.

Le fonds de compensation fiscale (3.433.463,17€) subit une baisse substantielle (-818.612,83€) par rapport à 2023, suite à l'introduction d'une nouvelle clef de répartition entre les communes dans la circulaire du 24/07/2023. Conformément à la circulaire, le montant de 3.433.463,17€ est obtenu en indexant de 2% le montant de 3.366.140,36€, qui se décompose de la manière suivante :

- compensation de la suppression des taxes informatique et force motrice : 443.011,34
- compensation pour le faible rendement de la fiscalité locale : 972.173,46
- compensation de la suppression du précompte immobilier sur le matériel et outillage : 1.950.955,56

3. Les recettes de la dette :

Les montants du Budget adapté 2023 des dividendes « électricité » et « gaz » des intercommunales ont été repris dans le Budget 2024, le résultat des montants réels de 2024 ne nous parvenant qu'en juin 2024.

Les recettes des intérêts créditeurs de 2023 sont désormais repris en récupérations de charges financières. Ces dernières ne sont représentées que par les ristournes sur intérêts d'emprunts et un effet positif de la couverture ING Euribor 6 mois sur encours des emprunts contractés (1.009.484,03€) qui nous protège en cas de forte remontée des taux, ce qui est le cas depuis juillet 2022.

Suite aux changements de statuts, Vivaqua ne peut plus octroyer de dividende et l'indemnité compensatoire par logement est devenue une « dotation eau » versée dorénavant directement par la Région et est à considérer comptablement comme une recette de transfert depuis 2023 (874/465-48 /22 : 689.973,94€).

Ces recettes sont en augmentation (+313.349,29 €) par rapport au Budget adapté 2023.

Le Service ordinaire : les dépenses

1. Les dépenses de personnel :

La prévision pour les dépenses de personnel reprend une augmentation de 3.135.751,7 € par rapport au Budget adapté 2023 et intègre une enveloppe de 1.239.861,56 € pour les chèques-repas (soit 66.847,3€ de plus que le Budget adapté 2023).

Cette augmentation par rapport au Budget adapté 2023 s'explique comme suit (inclus les chèques-repas repris ci-dessus):

- 1.942.491,15 € en plus pour le personnel administratif, technique et ouvrier, notamment en raison des deux indexations prévues par le Bureau du Plan pour 2024.
- 1.098.061,1 € en plus pour le personnel de l'Enseignement, mais dont l'augmentation vient principalement des enseignants subventionnés (+833.009,29€ par rapport au Budget adapté 2023). Les dépenses pour les enseignants non subventionnés augmentent de 266.789,95€.

2. Les dépenses de fonctionnement :

Un effort conséquent a été fait sur les dépenses de fonctionnement par l'ensemble des services afin qu'elles n'augmentent que de 0,8% par rapport au Budget adapté 2023 (+104.175,84€ au total).

Et ce, malgré deux augmentations indépendantes de la volonté de l'administration : les prévisions de dépenses en gaz (+520.037,63€) et les frais des élections prévues en 2024 (225.000€).

De nombreux services ont donc diminué leurs prévisions, principalement :

- Loyers et charges locatives : -206.904,69€
- Personnel détaché : -148.855,31€
- Frais de téléphone : -95.843,99€
- Fournitures pour les bâtiments : -93.123,23€
- Frais de procédure et de poursuite : -85.081,71€
- Honoraires pour études et travaux : -72.766,16€
- Fournitures techniques : -63.639,30 €

Quelques augmentations tout de même, néanmoins contenues. Principalement :

- Prestations techniques : +76.691,78€
- Indemnités pour autres prestations : +69.214,92€
- Repas scolaires : +59.064,5€

3. Les dépenses de transfert :

Ce type de dépenses prévoit une diminution totale de 829.029,01€ par rapport au Budget adapté 2023.

Cela est dû à la baisse du nombre de non-valeurs (-2.405.159,5€) prévues en 2024, qui vient diminuer le total, malgré plusieurs augmentations :

- Le subside à la Zone de police : +985.429,98€ pour arriver à un total en 2024 de 17.379.952,38€, décomposé en deux montants :
 - o le subside principal de 16.782.202,75€
 - o une dépense de 597.749,63€ de contribution dans les charges spécifiques de fonctionnement des autres pouvoirs publics, compensée par un subside équivalent via le contrat de sécurité

- Le subside au CPAS : +278.477€ pour arriver à 20.801.500€ en 2024
- L'intervention auprès du CPAS dans les augmentations barémiques : +187.810,4€ pour arriver à 1.727.988 en 2024
- Le subside d'exploitation de la Régie foncière : +198.100€ pour arriver à 668.100€ en 2024
- Les subsides aux associations : +78.664€ pour arriver à 318.500€ en 2024.
- Les indemnités et dédommagements, dont la prime Be Home, qui a été indexée : +60.648,68€ pour arriver à 2.294.127,44€ en 2024.

Il est à souligner que de manière générale, la maîtrise des dépenses de transfert n'est pas aisée car elles découlent souvent d'obligations légales ou réglementaires.

La marge de manœuvre de la commune est par conséquent, dans de nombreux cas, relativement limitée si ce n'est que l'on peut rectifier par voie de modification budgétaire les résultats réels du compte (CPAS et Zone de Police).

4. Les dépenses de la dette :

Comme pour 2023, il faudra à nouveau recourir aux avances de trésorerie mensuelles afin de palier le versement irrégulier des avances de Bruxelles-Fiscalité. En effet, la plus grande partie des additionnels au précompte immobilier est versée en fin d'année. Consciente de ce problème, la Région a néanmoins instauré depuis 2018 un système de tirage disponible pour les Communes qui « allège » la demande toujours plus importante en avance de trésorerie.

Les annuités d'emprunt à charge de la commune augmentent de 1.038.776,01€ par rapport au Budget adapté 2023.

Les charges d'emprunts d'assainissement et amortissement, en augmentation notable de 805.635,58€, constituent la première annuité de l'emprunt qui a fait suite à la demande d'intervention au Fonds régional, mais sont compensées à 100% par une recette.

La forte hausse des taux influence de manière négative la charge de notre dette.

L'effet est cependant compensé par un « return positif » sur notre couverture de dette chez ING qui nous permet d'engranger une ristourne sur intérêts de 1.009.484,03€ (voir supra – Recette de Dettes).

De gros efforts ont été consentis pour arriver à un déficit au service ordinaire de 399.971,09€, en respectant la limite imposée par le plan triennal.

Ces efforts portent leurs fruits, mais devront être poursuivis et ce, de manière rigoureuse dans les années à venir, dans l'objectif de contenir la charge de la dette, d'avoir la capacité de la rembourser, mais aussi et surtout pour rester en phase avec les montants prévus au plan triennal.

Forest, le 13 mars 2024.

Le Directeur financier,

Anthony Janssens

IV. AVIS DE LA COMMISSION

PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LA LEGALITE ET IMPLICATIONS FINANCIERES

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 12 DE L'A.R. du 2.8.1990

Avis de la commission prévue à l'article 12 du règlement général de la comptabilité communale.

A. LEGALITE.

Le budget et ses annexes ont été établis en respectant les dispositions reprises dans la circulaire du 24 juillet 2023 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative à l'élaboration des budgets communaux de l'exercice 2024, tout en tenant compte des spécificités et particularités de la commune.

L'équilibre budgétaire dont question à l'article 252 de la nouvelle loi communale est rencontré en tenant compte des prélèvements et d'une utilisation de provision pour risques et charges.

B. IMPLICATIONS FINANCIERES PREVISIBLES.

Les dépenses de personnel ont été estimées en tenant compte du personnel en place au mois de septembre 2023, et en fonction des besoins (éventuels nouveaux besoins : ex. rénovation des quartiers, structures d'accueil d'enfants rénovés, mobilité,...) des différents services communaux.

La croissance de la masse salariale - comparée à celle budgétisée en 2023 - est due à l'effet de 2 indexations ayant eu lieu dans le courant de l'année 2023 (janvier et décembre, soit +4pct) et de 2 indexations des salaires prévus pour l'année 2024 par le bureau fédéral du plan.

Les **dépenses de fonctionnement** ont été établies de la manière la plus réaliste possible en comparant les prévisions 2024 au taux de réalisation moyen de chaque article sur les années 2019 à 2022.

Les crédits de fonctionnement augmentent de 104.175,84 € par rapport au Budget adapté 2023 ; certains projets restent d'actualité tels que Maison Dewin (« repenser » l'administration lors du déménagement vers la Maison communale restaurée), nouvelles initiatives ou impositions légales, nouveaux projets IT, les frais de location pour les classes temporaires du Bempt, autres locations (Bervoets) nouveaux bâtiments, relance de Marchés...

Les dépenses de fonctionnement des principaux contrats de quartier encore opérationnels sont les suivantes : 9304/ : 77.077,27 € - CQ Albert, 9305/ : 21.698,94 € - CQDAbbaye, 9307/ : 31.383,74€ - ABY, 9308/ : 147.277,45 € - Wiels, 93010/ : 64.396€ - CRU ROI, 93011/ : 220.100 € - CQ 2 Cité, 93012/ : 94.595 € - PDV 2021 2025; l'impact n'est pas négligeable sur le long terme même si l'on sait que ce genre de projets est majoritairement subventionné à des taux variables.

Pour les **dépenses de transfert**, la dotation au CPAS s'élève à 20.801.500 €, soit 431.484,2 € de plus que le montant imputé en 2023. Ce chiffre englobe le montant des chèques-repas prévus pour le personnel du CPAS.

Pour la zone de police une dotation de 16.782.202,75 € a été inscrite soit 973.259,4 € de plus que le montant imputé en 2023.

Depuis la forte hausse des taux de juillet 2022 sur les marchés, des intérêts débiteurs ont à nouveau dû être prévus pour 2024 (à raison de 1.216.000 €) afin de couvrir les avances de trésorerie en **dépenses de dette**.

La trésorerie communale est fortement dépendante du versement régulier des additionnels, il en est de même pour les dotations régionales et pour les subsides. Consciente de ce problème, la Région a instauré depuis 2018 un système de ligne de tirage mensuel disponible pour les Communes qui permet ainsi d'« alléger » la demande toujours importante en avance de trésorerie.

L'estimation des charges d'emprunts a été calculée sur base des documents en provenance des banques et reprennent comme derniers emprunts ceux conclus pour financer les projets extra 2023. Le budget 2024 prévoit de recourir à des emprunts pour un montant de 11.348.067,13 € .

L'augmentation de la dette d'investissement a des effets sur les charges de celle-ci. Suite à la forte remontée des taux, il faudra plus que jamais gérer la dette de manière proactive afin d'éviter tout dérapage de ce type de dépenses. Une structure de couverture de taux prise en son temps chez ING, nous permet de profiter d'une ristourne sur intérêts de 1.009.484,03 € en **recettes de dette**.

Le résultat des exercices cumulés passe de -11.005.109,89€ (budget adapté 2023) à -11.405.080,98€.

Le résultat de l'exercice propre passe de -965.255,30€ (budget adapté 2023) à -399.971,09€, respectant donc bien le déficit prévu dans le plan triennal (-407.391€)

Des efforts conséquents ont été consentis pour arriver à ce résultat. Il faudra néanmoins continuer dans ce sens, pour arriver au déficit nul à l'exercice propre prévu dans le plan triennal pour l'année 2025.

Forest, le 13 mars 2024.

Les membres de la commission.

Ahmed Quartassi,

Betty Moens,

Anthony Janssens,

Echevin des Finances.

Secrétaire communale.

Directeur financier.

V. NOTES EXPLICATIVES

LES RECETTES

LES DEPENSES

				Budget 2024	COMMENTAIRES FR
					Cotisations patronales pour les autres caisses de pension : Cotisation annuelle : 8.558.628,29 € Retenues traitement des statutaires : - 1.310.230,75 € Frais de fonctionnement : - 94.963,86 € (voir article 000/123-48)
000	113	48	22	6.638.380,68	La retenue a été calculée sur base des crédits inscrits au BI 2023* 1.02 * 1.013.
000	123	48	22	94.076,26	Prévisions budgétaires pour les dépenses du personnel statutaire
000	128	10	22	50,40	Précompte mobilier sur intérêts débiteurs en provenance de placements si possible
000	161	48	22	165,00	Perceptions non identifiées ou créances mises en irrécouvrables que nous percevons quand même.
000	206	01	22	1.009.484,03	Récupération des charges financières et des pertes des entreprises
000	211	01	22	235.865,00	Emprunt FRBRTC 9999 pour 610.114€ (15.865€) Intérêts des structures: BNPPF: 20.000€ et ING: 200.000€ (100% pour la partie FRBRTC)
000	211	05	22	502.000,00	FRBRTC - Intervention Fds régional - Déficit Cumulé Compte 2022 - Intérêts
000	214	01	22	1.216.000,00	Intérêts débiteurs des comptes financiers : Intérêts sur AT - Taux volatils et forte remontée des taux depuis juillet 2022 (passage de taux positifs à taux négatifs)
000	215	01	13	15.000,00	Intérêts moratoires, de retard et assimilés
000	215	01	22	2.365,00	Intérêts moratoires, de retard et assimilés
000	215	02	13	12.000,00	Amendes et astreintes
000	262	01	22	6.895,00	Ristournes sur intérêts d'emprunts - Tft vers le 000/206-01 /22
000	465	48	22	854.637,58	Emprunt FRBRTC 9999 pour 610.114€ (49.002€) + FRBRTC - Intervention Fds régional - Déficit Cumulé Compte 2022 - Mise en irrécouvrable
000	911	01	22	33.137,00	Emprunt FRBRTC 9999 pour 610.114€ (33.137€)
000	911	05	22	303.635,58	FRBRTC - Intervention Fds régional - Déficit Cumulé Compte 2022 - Amortissements
021	466	01	22	21.481.534,47	Dotation générale aux communes - Calcul réalisé sur base des données actualisées par l'IBSA et disponibles au 31/12/2020 et tiennent compte des mécanismes de stabilisation prévus aux articles 8, 9 et 10 de l'Ordonnance conjointe du 27 juillet 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune fixant les règles de répartition de la dotation générale aux communes et aux CPAS de la RBC à partir de l'année 2017. Mail du 11 octobre 2021 en provenance de BPL.
021	466	09	22	42.959,23	Fonds de compensation pour non perception des additionnels au précompte immobilier - Travailleurs au GDL - Recettes non fiscales - courrier du 27/10/2023 SPF
040	301	01	27	146.800,00	Non valeurs
040	301	02	11	800,00	Remboursements éventuels aux citoyens
040	301	02	20	1.000,00	Remboursements éventuels aux citoyens
040	331	01	22	2.249.161,20	Prime Be-Home (10.023 propriétaires*204 € + 10%)
040	361	04	11	13.000,00	Carnets de mariage, attestations de présence, cartes d'accès au cimetière, extraits, ...
040	361	04	20	775.000,00	Cartes d'identités, permis, etc,
040	361	04	30	196.075,00	Taxe "occupation voie publique chantier"
040	361	04	76	6.000,00	Frais de dossier ouverture ou mise à jour dossier Horeca. Droits constatés inscrits au 520/161-01/-/76.
040	361	48	11	30.000,00	Demandes de concession, demandes de nationalité belge, dossiers de changement de prénom, ...
040	361	48	29	46.800,00	Taxe sur la constitution de dossiers administratifs
040	363	11	11	3.100,00	Exhumation de corps et d'urnes
040	363	12	11	51.000,00	Taxe sur tout décès survenu sur le territoire de Forest
040	364	16	27	5.208,00	Taxe sur les agences de paris et de jeux
040	364	17	27	24.500,00	Taxes sur les magasins de nuit
040	364	22	27	115.000,00	Taxe sur les enseignes et réclames
040	364	23	27	336.000,00	Taxe sur les panneaux publicitaires
040	364	24	27	415.000,00	Taxe sur la diffusion publicitaire
040	364	25	27	11.400,00	Taxe sur les flèches directionnelles publicitaires
040	364	32	27	16.500,00	Taxe sur les banques et institutions financières
040	364	37	27	1.000,00	Taxe sur les phone shops
040	365	01	27	450.000,00	Taxe sur les spectacles et événements sportifs
040	366	01	63	4.000,00	Marché Durable Albert
040	366	01	83	32.000,00	Redevances du concessionnaire désigné pour les marchés et brocantes de Forest (marché St-Denis du mardi, marché de l'Altitude 100 du mercredi, marché St Antoine du Jeudi, marché St Denis du samedi + brocante du dimanche + marché aux fleurs et marché annuel)
040	366	03	83	800,00	Récupération auprès des forains des redevances pour l'occupation d'emplacements lors des kermesses
040	366	06	27	35.000,00	Taxe sur le placement de terrasses, tables, chaises
040	366	07	27	500.000,00	Taxe sur les emplacements de parking
040	366	07	85	18.250,00	Taxe sur l'occupation temporaire d'emplacements de stationnement par une entité
040	366	12	27	80.000,00	Taxe sur les pompes à essence
040	366	13	27	14.250,00	Taxe sur les distributeurs de billets
040	366	14	30	49.565,00	Taxe sur l'occupation de la voie publique à l'occasion de chantier (lifts, conteneurs, échafaudages, ...)
040	366	48	27	6.000,00	Taxe sur le placement de marchandises sur la voie publique

040	367	02	29	400.000,00	Taxe sur les actes et travaux d'urbanisme
040	367	10	27	1.840.000,00	Taxe sur les antennes de télécommunication
040	367	13	27	62.000,00	Taxe sur les secondes résidences
040	367	15	27	750.000,00	Taxe sur les immeubles inoccupés et délabrés
040	367	19	27	1.115.000,00	Taxe sur les surfaces de bureau
040	367	48	27	1.523.480,00	Taxe sur les surfaces de voirie
					Taxe additionnelle au précompte immobilier - Revenu cadastral imposable au 1er janvier 2023: 37.531.174 revu mail 12/10/2023 2 2,178 Taux de base de 1,25 % 3 0,0125 Taux des centimes additionnels 3120 (= 39 %)4 3.990 Correctif imposé au budget 2017 à 2021 0,9734 Prévision à porter au budget1X2X3X4/100 37.327.403,72
040	371	01	22	39.684.807,28	Calcul conforme à la circulaire budgétaire 2023 HORS RC sur le matériel et l'outillage
040	372	01	22	15.871.179,64	Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Correctif du SPF Finances reçue le 27 octobre 2023. Coefficient 1,02885918 ramené à 100%
040	373	01	22	319.999,48	Taxe additionnelle à la taxe sur les automobiles - basé sur Compte 2022 - cf circulaire
040	415	01	22	151.127,99	Frais de perception de la taxe additionnelle à l'IPP en faveur du SPF Finances : 1% du montant annoncé (et pondéré) par courrier du 27 octobre 2023 - voir 040/372-01
040	465	13	22	3.433.463,17	Contributions de l'autorité supérieure visant à associer les communes dans le développement économique de Bxl- Capitale : reprise du montant de 2023 dans l'attente de l'avenant 2024 majoré de 2% - cf circulaire 24/07/2023
050	124	08	24	56.451,80	Revenu Cadastral, vol, architectes, mandataires,...
060	991	01	22	11.005.109,89	Mali du service ordinaire : cumulé Compte 2022 + exercice propre net modification budgétaire 2023
101	123	11	40	5.613,05	Frais de télécommunication
101	123	17	86	5.000,00	Frais de formation du personnel
101	211	01	78	3,76	Charge financière des emprunts à charge de la commune
					Dotations pour la présence d'un échevin Néerlandophone au sein du Collège des Bourgmestres et Echevins en application de l'article 46 bis de la loi spéciale du 12 janvier 1989. Le calcul a été réalisé par BPL en tenant compte des hypothèses de travail suivantes : le taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation ainsi que la croissance réelle du produit intérieur brut de l'année budgétaire concernée (courrier du 26/10/2022 et revu le 12/10/2023) -Montants sont plus élevés que les montants prévisionnels communiqués dans notre courriel du 11 octobre 2021, suite à la forte inflation que nous connaissons cette année. En effet, la formule de calcul fixée par la loi fait intervenir le taux de fluctuation de l'indice moyen des prix à la consommation ainsi que la croissance réelle du produit intérieur brut de l'année budgétaire concernée.
101	466	10	22	2.995.664,22	
101	911	01	78	4.705,92	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
104	121	01	8	288,55	Frais de déplacement et de séjour du personnel communal
104	122	04	24	4.200,00	Reprobel + traduction conseil communal
104	123	02	11	1.533,35	Achat de carnets de mariage selon le marché en cours
104	123	02	20	1.598,89	Fardes dossiers étrangers + tickets qmatic
104	123	02	25	12.500,00	Fournitures de bureau : papier (A4 et A3), agendas, enveloppes, classeurs, agrafeuses, tampons (cachets avec texte), ...
104	123	04	20	215.607,22	Frais fabrication cartes d'identité
104	123	06	11	257,61	Obligation d'archivage à charge de l'OEC (déclarations de reconnaissance, déclarations de mariage, PV, ...)
104	123	06	24	841,28	Reliures Collèges et Conseils
104	123	07	24	109.060,04	BPOST, location timbreuse, services déménagement et enlèvement courrier
104	123	11	40	99.750,00	Frais de télécommunication
104	123	12	15	57.749,80	Frais de location et d'entretien du matériel de bureau - Konica - cout copies
104	123	13	15	115.042,42	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - CIVADIS - Archive IT - IBZ - Inforius - Inforum - Q-matic - SAC
104	123	13	20	3.698,70	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - Maintenance lecteurs + packs
104	123	13	81	4.260,00	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - Augmentation envisagée du nombre d'appareils mobiles utilisés - Maintenance du portail + licences
104	123	15	13	3.999,85	Frais de procédure et de poursuites
104	123	15	21	700,00	Frais d'avocats (concession Bempt, Kaszer Rue de Belgrade, 74..)
104	123	15	22	3.920,00	Divers contentieux - consultation avocats - frais de poursuites
104	123	16	23	24.000,00	Stock denrées et boissons + Réception inauguration HC + Drink installation nouveau Conseil.
104	123	16	31	500,00	Catering pour réunions diverses (rencontres citoyennes...)
104	123	19	11	146,56	Achat de livres
104	123	19	20	4.554,16	Abonnements
104	123	19	24	431,00	Documentations diverses
104	123	19	31	447,49	Abonnements journaux
104	123	20	21	500,00	Frais d'enregistrement
104	123	48	24	111.000,00	Cotisation Brulocalis, Fédération Secrétaires
104	124	02	20	178,60	Gobelets fontaine d'eau

104	124	02	25	9.743,51	Papiers hygiéniques, petit matériel d'entretien, sacs poubelles, produits d'entretien et d'hygiène, ...
104	124	02	32	609,20	Fourniture d'eau, mise à jour des boîtes de secours
104	124	02	71	3.500,00	Maison Dewin - film opacifiant bubble + équipement identification agents communaux (badges, etc.)
104	124	05	32	125.000,00	Vêtements de travail et EPI obligatoires
104	124	05	81	198,13	Vêtements pour le personnel
104	124	06	3	2.300,00	Fourniture de matériaux divers (plomberie, électricité, serrures...)
104	124	06	13	488,31	Prestations techniques de tiers spécifiques à la fonction
104	124	06	20	141,07	Entretien défibrillateurs (frais de maintenance hébergement dossier passé à l'IT)
104	124	06	71	50.000,00	Prestations techniques de tiers - Déménagement
104	124	06	73	6.354,00	Prestations techniques de tiers - Déchets Hôtel Communal blanc - tri
104	124	12	25	741,00	Location, entretien et réparation de fontaines d'eau et distributeurs de boissons
104	124	48	20	225.000,00	Article unique 104/124-48 /20 - Frais de fonctionnement technique des élections Papier thermique BV - Fourniture listes élect.,convoc,dossiers présid., affiches, instruct.BV - Matériel électrique etc - Lettres étrangers - IBZ - Frais d'intendance personnel BV - Formation - Assurances - Contrat de maintenance- Jetons de présence BV ...
104	125	02	3	4.500,00	Fourniture de matériaux divers (plomberie, électricité, serrures...)
104	125	06	3	40.800,00	Chauffage, alarmes, détection incendie, vitres, ascenseur... - châssis
104	125	06	20	922,18	Nettoyage tapis
104	125	06	32	5.903,33	Contrôles légaux hôtel communal
104	125	12	13	47.228,00	Fournitures d'électricité pour les bâtiments
104	125	13	13	147.152,00	Fournitures de gaz pour les bâtiments
104	125	15	13	3.308,00	Fournitures d'eau pour les bâtiments
104	126	01	21	160.615,00	Loyers G. Dumonceau 56 (bibli (ex ip)) Loyers G. Dumonceau 56 (Prév/Bibliothèque) loyers M. Bervoets Loyers Patinage 30 Loyers Patinage 49
104	161	01	11	20.000,00	Redevance sur la célébration civile des mariages
104	161	01	20	2.000,00	Recherches d'adresse, généalogie...
104	161	04	23	11.700,00	Recette des tournages, occupation voie publique
104	161	05	20	8.000,00	Photomaton
104	161	48	11	20,00	Timbres poste
104	211	01	22	97.695,00	Emprunt FRBRTC 9988 - Aménagement des combles HC - pour 2.083.033€ (97.695€)
104	211	01	78	893.192,78	Charge financière des emprunts à charge de la commune
104	301	02	11	750,00	Remboursement éventuel de taxes perçues erronément
104	380	03	81	1.650.000,00	Sanctions administratives communales
104	465	48	22	167.149,00	Emprunt FRBRTC 9988 - Aménagement des combles HC - pour 2.083.033€ (167.149€)
104	911	01	22	69.454,00	Emprunt FRBRTC 9988 - Aménagement des combles HC - pour 2.083.033€ (69.454€)
104	911	01	78	1.363.842,26	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
1041	123	07	9	280,00	Frais de correspondance
1041	123	15	9	41.146,15	Frais de procédure et de poursuites
1041	123	19	9	7.828,00	Frais d'achats de livres, de documentation et d'abonnements
1042	122	03	11	1.996,14	Frais de consultation d'avocat dans le cadre des mariages et cohabitations de complaisance, des reconnaissances frauduleuses, des reconnaissances d'actes et jugements étrangers, ...
1042	123	15	11	20.071,22	Frais de procédure dans le cadre des mariages de complaisance, des cohabitations légales de complaisance, des reconnaissances frauduleuses, ...
1042	161	06	11	1.000,00	Remboursement des dépens
1045	124	06	3	1.569,00	Prestations techniques de tiers - HC : Prolongation location caisses d'archives
105	123	16	1	900,00	Organisation des journées de sensibilisation
105	123	16	11	3.000,00	Noces d'or et centenaires : achat de bouquets de fleurs, de biscuits et de boissons
106	121	01	86	1.066,56	Frais de déplacement et de séjour du personnel communal
106	123	17	86	39.500,00	Frais de formation du personnel
106	161	06	22	15,00	Récupération des frais de procédure et de poursuite
106	211	01	78	0,46	Charge financière des emprunts à charge de la commune
106	911	01	78	580,70	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
121	122	01	22	27.594,15	Mission de contrôle plénière de certaines ASBL "communales" : 20.977 € Mission d'accompagnement bureau extérieur pour la mise en place de la facturation des prestations en provenance des écoles : sera prévu par le service de l'IP - aussi prévoir 7.000€ pour les honoraires d'expertise ou consultation
121	123	02	8	916,50	Fournitures administratives pour consommation directe
121	123	06	22	5.268,11	Archivage compte 2023 par fournisseur logiciel comptable - Publicount - Annexe B-2025 - Compte 2023 - Abonnement logiciel de recherche coordonnées privées DATA.be (nouveau programme qui remplace Bureau Van Dyck)
121	123	07	22	17.088,89	Rappels simples et recommandés en matière de taxes Rappels recommandés en matière de redevances (art 137 bis)
121	123	13	15	40.445,79	Rappels recommandés pour les factures impayées des écoles Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - Maintenance ONYX - PHENIX - 3P
121	123	13	22	14.277,56	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - Isabel : module et accès sécurisé - Finance active
121	123	15	9	32.101,09	Frais de procédure et de poursuites

					Frais de procédure et de poursuite : Frais d'avocats pour les redevances contestées Frais d'huissiers de Justice pour la récupération des taxes et redevances non contestées et impayés. 2020, le début des procédures pour les écoles.
121	123	15	22	21.941,17	
121	123	17	22	1.000,00	Recouvrement taxes et créances civiles : formations suite aux changements normes législatives
					Frais d'achats de livres, de documentation et d'abonnements : Finance Connect - Editions Vanden Broele - à la disposition de tout le personnel communal Abonnement Administration Publique Journal des tribunaux
121	123	19	22	3.891,29	Memento Communal
121	123	48	22	258,15	Cotisation annuelle auprès de la Fédération des Receveurs
121	124	02	22	123,81	Fournitures techniques pour consommation directe
121	124	05	27	1.000,00	Gilets de protections pour les recenseurs communaux
121	124	06	20	3.709,72	Prestations techniques de tiers - Transport de fonds
					Prestations techniques de tiers : Réparation du coffre-fort 28 terminaux de paiements (prolongation du marcé en attente du nouveau après déménagement HC) Frais de transactions Frais de transactions cartes de crédits
121	124	06	22	25.259,44	E-commerce - Irisbox
121	124	08	22	218,50	Assurances diverses (R.C., vol, incendie, mobilier, etc.) - RC Receveur
					Frais de la gestion financière : - code lei - garanties locatives - gestion financière
121	128	01	22	944,73	- convention tripartite pour les avances PRI (en vigueur que depuis 2020)
121	161	01	22	6.865,00	Trop perçu sur compte 13 - Irisbox
121	161	06	22	2.000,00	Récupérations des frais de procédure et de poursuite - frais de rappel recommandés
121	161	48	22	27.085,00	Produits et récupérations divers relatifs à la fonction
121	211	01	78	0,47	Charge financière des emprunts à charge de la commune
121	265	01	22	150,00	Intérêts créditeurs
121	301	02	22	55,00	Remboursement de non valeurs sur droits constatés perçus du service ordinaire (Rétrocessions de concessions)
121	911	01	78	597,81	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
124	122	01	21	1.000,00	Honoraires et indemnités pour expertises état des lieux
124	122	03	21	560,00	Honoraires et indemnités consultations d'avocats sans litige
124	123	20	21	2.500,00	Service syndic, publicité Bempt, etc.
124	125	02	3	1.000,00	Fourniture de matériaux divers (plomberie, électricité, serrures...)
124	125	06	3	4.500,00	Chauffage, alarmes et détecteurs, ascenseur, vitres...
124	125	06	32	271,32	Contrôles légaux - bâtiment de la croix rouge
					Contrat d'entretien dispositifs gestion de l'eau dans les bâtiments occupés par des tiers (BRASS) Contrat d'entretien toitures vertes dans les bâtiments occupés par des tiers (Diversity, pôle Marconi)
124	125	06	91	8.175,00	
124	125	10	21	199.000,00	Précompte immobilier
124	125	12	13	505,00	Fournitures d'électricité pour les bâtiments
124	125	13	13	261,00	Fournitures de gaz pour les bâtiments
124	125	15	13	987,00	Fournitures d'eau pour les bâtiments
124	128	01	22	28,00	Gestion financière du portefeuille dons et legs (années précédentes : pas d'échéance de titre)
124	128	10	21	9.500,00	Précompte mobilier sur panneaux publicitaires
124	161	48	21	86.200,00	Produits et récupérations divers : Club canin + Frankveld + Centr'al
124	163	01	21	37.750,00	Produits de location immobilière
124	211	01	78	16.071,83	Charge financière des emprunts à charge de la commune
124	911	01	78	38.883,72	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
131	121	01	8	205,50	Frais de déplacement et de séjour du personnel communal
					Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - Maintenance PERSEE - Talentfinder - Titre-repas
131	123	13	15	86.631,65	
131	123	19	32	3.300,00	Consultation réglementation, normes
131	123	48	32	360,00	Cotisations ARCOP
133	123	13	31	8.439,29	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - Testing et maintenance du nouveau site Internet
					Matériel de promotion (ex. fardes chemises) + Projet DEWIN (invitations VIP, affiches, flyers d'information, brochure commémorative...)
133	124	02	31	5.503,53	
					Prestations techniques de tiers : Journal communal (4 éditions/an + hors série DEWIN) / Distribution Journal / Inauguration DEWIN (graphisme, productions vidéo...) / Charte graphique de la Commune / Distribution de toutes-boîtes divers
133	124	06	31	54.794,10	
134	123	12	15	10.500,00	Frais de location et d'entretien du matériel de bureau - Konica - coût des copies
134	124	02	14	2.275,09	Fournitures techniques pour consommation directe

134	124	06	14	206,53	Prestations techniques de tiers spécifiques à la fonction
135	121	01	8	36,54	Frais de déplacement et de séjour du personnel communal
135	123	13	15	9.445,73	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - 3P
136	123	13	15	7.384,25	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - GEODYNAMICS
136	127	02	30	42.000,00	Fourniture pour les véhicules communaux (Pièces véhicules)
136	127	03	30	88.500,00	Huiles et carburant pour les véhicules
136	127	06	30	23.500,00	Prestations techniques de tiers pour véhicules communaux
136	127	08	24	40.000,00	Assurances véhicules
					Plaques d'immatriculation- Bpost-OBU
136	127	10	30	12.500,00	Taxes sur les véhicules - LEZ (zone basse émission)
136	211	01	78	8.671,06	Charge financière des emprunts à charge de la commune
136	911	01	78	81.350,08	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
137	124	12	3	1.700,00	Location de lift,...
137	125	08	21	92.000,00	Assurance
137	161	48	21	15.300,00	Produits et récupérations divers
138	121	01	3	14,00	Déplacements en train
					Etudes techniques spéciales (MP 3ans)
					Mission de conseil et d'étude de stabilité dans divers bâtiments communaux (MP 3 ans)
138	122	02	3	35.000,00	Mission d'inventaire et de suivi d'amiante dans les bâtiments communaux (MP 3 ans)
138	122	03	3	19.000,00	Mission conseils juridiques - suivi (MP 3ans)
138	122	04	3	3.000,00	Traduction (MP 3 ans)
					Contrôle des aires de jeu et cours de récréation (MP 3 ans)
138	122	48	3	30.000,00	Mission de coordination sécurité-santé - suivi (MP 3 ans)
138	123	02	3	157,92	Achat de papier pour la tireuse de plans OCE, matériel de dessin spécifique
138	123	12	15	29.813,29	Frais de location et d'entretien du matériel de bureau - ECONOCOM - Konica - De Lage Landen
					Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - Care pack 2 plotter - Bentley - Canon - 3P - e-sign
138	123	13	15	74.089,63	urbanisme
138	123	15	3	3.000,00	Procès Francovera, Arlex,...
					Divers abonnements pour le centre technique (Mercatus, révision des prix, défauts de construction...)
138	123	19	3	9.650,00	
					Affiliation à l'A.S.B.L. "Société Royale Forestière de Belgique"
					Inscription à l'Ordre des Architectes (5)
138	123	48	3	2.600,00	Titres de propriété, cadastre...
138	123	48	30	1.130,00	Abonnement CICC (repérage câbles, conduites et autres installations)
138	124	06	3	3.700,00	Prestations techniques de tiers : Entretien et réparation des machines
138	124	06	73	2.300,00	Prestations techniques de tiers : Déchets 112 blanc - tri
					Location et entretien de 2 fontaines d'eau
138	124	12	25	610,69	Centre technique - Chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Forest + réparation
138	124	13	3	804,59	Bonbonnes de gaz
138	125	02	3	18.000,00	Fourniture de matériaux divers (plomberie, électricité, serrures...)
					Entretien et réparation de machines, détection incendie, adoucisseur, vitres...
138	125	06	3	38.400,00	Nouveau : Entretien des toitures vertes et réseaux eaux pluviales
138	125	06	32	6.055,07	Contrôles légaux Centre technique (nouveau coffrets électriques mobiles...)
138	125	06	91	2.700,00	Contrat d'entretien dispositifs gestion de l'eau: Centre technique
138	125	10	21	7.050,00	Précompte immobilier Chaussée de Bruxelles
138	125	12	13	68.563,00	Fournitures d'électricité pour les bâtiments
138	125	13	13	86.160,00	Fournitures de gaz pour les bâtiments
138	125	15	13	3.476,00	Fournitures d'eau pour les bâtiments
138	125	48	3	1.400,00	Certificats PEB
138	211	01	78	19.659,64	Charge financière des emprunts à charge de la commune
					Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de personnel :
					Salaire chercheur ARBRES
					Salaire coordinateur PAC
138	485	02	63	92.909,00	Salaire coordination AtelierTransformation/collation soupe
138	911	01	78	74.852,93	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
139	121	01	8	3.335,60	Frais de déplacement et de séjour du personnel communal
139	122	06	15	249.351,01	IRISTEAM
139	123	11	40	66.500,77	Frais de télécommunication
					Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - SoftwareOne - Iristeam manage service - Recccorp - Econocom - Sotrecom - Migration exchange
139	123	13	15	402.500,00	
139	124	06	15	85.000,00	Prestations techniques de tiers spécifiques à la fonction
139	211	01	78	34.627,20	Charge financière des emprunts à charge de la commune
139	911	01	78	217.773,13	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
140	123	11	71	1.400,00	Frais abonnement annuel Astrid (télécommunication, 3 talkie walkie) Astrid Tetra Voice + SDS
					Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - Frais abonnement annuel et maintenance de la plateforme BE-Alerte de communication de crise. Convention du 4 décembre 2017
140	123	13	71	2.000,00	
140	211	01	78	357,83	Charge financière des emprunts à charge de la commune
140	911	01	78	3.044,00	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
					Prévision des frais de déplacements des agents pour des séminaires et colloques organisés en dehors de Bruxelles.
300	121	01	10	500,00	

300	122	48	10	17.500,00	Frais d'achat des chèques ALE (Recours à des agents ALE dans le cadre de la sécurisation aux abords des écoles).
300	123	02	10	3.500,00	Prévisions des frais de Fournitures administratives pour consommation directe. Ajustement de 500,00 € à l'article pour couvrir les frais avec l'augmentation de prix de papier.
300	123	11	40	35.908,55	Frais de télécommunication
300	123	12	15	9.983,02	Frais de location et d'entretien du matériel de bureau - Konica - De Lage Landen
300	123	13	10	1.200,00	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - Prévision d'achat des petits matériels informatiques
300	123	13	15	485,76	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - Redcorp
300	123	16	10	1.000,00	Prévision des frais des réceptions et de représentation autre que les agents Prévention.
300	123	17	86	8.000,00	Frais de formation du personnel
300	123	19	10	1.200,00	Prévision des frais d'abonnement à la Revue Guide social et/ou de livres et de documentation pour le service.
300	123	48	10	2.981,00	Prévision des frais d'adhésion aux Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS). Diminution de 1.192,42 €, montant fixer en fonction du nombre d'habitant/commune.
300	124	02	10	6.500,00	Prévision des frais pour le consommable pour le bon fonctionnement du service.
300	124	05	10	15.000,00	Prévision des frais d'achat des uniformes des agents Prévention. Diminution de 5.000,00 € au vu du stock disponible.
300	124	06	10	7.500,00	Prévision des frais pour les prestations des tiers pour les activités organisées dans le cadre du Projet Plaisir d'apprendre et les activités des TSR.
300	124	06	73	700,00	Prestations techniques de tiers - déchets Prévention (Belgrade-Mérode)
300	124	08	10	200,00	Prévision de primes d'assurances diverses (RC, vol, incendie, mobilier, etc.).
300	124	10	10	200,00	Prévision d'impôts taxes et redevances divers spécifiques à la fonction. Demande de glissement possible.
300	124	12	25	495,45	Location et entretien de 2 fontaines d'eau
300	124	48	10	2.500,00	Prévisions des frais pour des éventuelles commandes d'équipements afin de répondre aux besoins des agents Prévention : TSR et Empreinte scolaires.
300	125	02	3	1.100,00	Fourniture de matériaux divers (plomberie, électricité, serrures...)
300	125	06	3	8.000,00	Ascenseur, chauffage, haute tension, vitres...
300	125	06	32	3.892,58	Contrôles légaux Imprimerie, Forum...
300	125	06	91	344,00	Contrat d'entretien dispositifs gestion de l'eau: Site de l'Imprimerie
300	125	12	13	18.601,00	Fournitures d'électricité pour les bâtiments
300	125	13	13	21.969,00	Fournitures de gaz pour les bâtiments
300	125	15	13	1.739,00	Fournitures d'eau pour les bâtiments
300	125	48	21	4.200,00	Charges à payer au syndic pour le bien acquis fin 2020 chée d'Alseberg (Prévention)
300	127	02	10	140,00	Prévision des frais des fournitures pour les véhicules de matières pour consommation directe.
300	127	03	10	56,00	Prévision des frais pour fournitures d'huiles et de carburant en cas de nécessité.
300	127	06	10	944,73	Prévision des frais pour des éventuelles réparations des scooters, trottinettes et les vélos électriques
300	127	08	10	140,00	Assurances couvrant les véhicules et le charroi
300	127	48	10	140,00	Prévision d'autres frais sur les véhicules
300	211	01	78	35.681,14	Charge financière des emprunts à charge de la commune
300	332	02	10	18.077,28	Prévision des subsides aux organismes au service des ménages - Subsides conventionnés : ASBL Transit 9.077,28 €, Asbl Schola ULB 6.500,00 € (Projets Ton avenir), et 2.500,00 € pour le Projet Plaisir d'apprendre et les séances d'information et de sensibilisation des TSR sollicités auprès des asbl.
300	465	08	10	2.100.355,87	Prévision de 2.100.355,87 € des subsides alloués pour le service Prévention : soit : 1.405.114,00 € par Safe. Brussels, 247.807,00 € par Perspective Brussels, 3.500 € par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Projet Plaisir d'apprendre, 443.934,87 € par le SPF Intérieur (dont 358.225,58 € pour PSSP, 65.360,00 € pour APS Financement complémentaire et 20.349,29 € pour APS Contingent complémentaire). NB : Le montant total proposé est fonction des subsides alloués en 2022, notamment pour le SPF Intérieur.
300	485	02	10	59.547,28	Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de personnel : Prévision du subside alloué par le ministère de la Justice dans le cadre des mesures justicière alternatives (SEMJA).
300	911	01	78	35.437,34	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
330	125	10	21	10.000,00	Précompte immobilier rue de Liège
330	465	48	22	1.500,00	Redevance loi "armes"
33001	435	01	22	597.749,63	Contribution de l'autorité supérieure dans les charges spécifiques de fonctionnement des autres pouvoirs publics - 586.029,05 € *1,02
33001	465	08	22	597.749,63	Contribution de l'autorité supérieure pour contrats de sécurité et de prévention : sur base des montants repris au plan
33002	435	01	22	16.782.202,75	Subside à la zone de police
410	123	17	85	1.500,00	Plan de déplacements d'entreprise - formations
410	123	19	85	2.250,00	Achat et mise à jour de livres relatifs à la mobilité et au stationnement Souscription abonnement CAMBIO Souscription abonnement CANVA
410	124	02	85	1.500,00	Achat de petits matériaux pour l'utilisation et la réparation des vélos (vélos communaux et/ou ateliers de réparation vélos), des compteurs vélos, des pompes et stations de réparation vélos.

					Prestations techniques de tiers : Communication Communication CLM Neerstalle PDE/PAC: flocage des vélos Mobilité scolaire: accompagnements des écoles pour leurs projets vélos plan de déplacements d'entreprise (actions obligatoires) politique cyclable - entretien et réparation des vélos communaux politique cyclable - entretien stations et pompes publiques vélos Projets subsidiés par Bruxelles Mobilité ayant pour thèmes « mobilité », « se réappropriier l'espace public », « projets scolaire »
410	124	06	85	118.100,00	
410	127	08	85	750,00	Assurance des vélos communaux
410	211	01	78	3.263,05	Charge financière des emprunts à charge de la commune
410	443	48	85	3.006,00	Mise en place de la rue scolaire Mystère
410	465	48	85	113.006,00	Subside RBC pour actions mobilité (53 006,00 €) Subside RBC CLM Neerstalle - communication (60 000,00 €)
410	485	02	85	205.000,00	Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de personnel : subside RBC pour 1 ETP CLM Altitude Cent (130 000,00 €) Subside BE pour 1 ETP projet vélo cargo (75 000,00 €)
410	911	01	78	42.809,21	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
421	122	02	30	1.500,00	Analyses diverses
421	123	13	30	18.500,00	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - Gestion informatisée de l'occupation de la voie publique (chantiers/déménagements) + licences Adobe
421	124	02	30	20.059,23	Achat de sable, ciment, bordures, asphalte, sel et petit matériel pour voirie, etc.
421	124	06	13	25.235,39	Prestations techniques de tiers spécifiques à la fonction
421	124	06	30	75.000,00	Prestations techniques de tiers : Réparation de la voirie par des tiers + réparation des machines
421	124	06	91	18.000,00	Prestations techniques de tiers : marché d'entretien fontaines publiques (Fontaine rue du Dries/eau et fontaine parvis gare Forest-est)
421	125	06	30	29.000,00	Entretien des hydrants (Convention Vivaqua - imposition Brugel).
421	161	48	30	26.335,00	Produits et récupération divers : Osiris + Nadar
421	180	02	21	4.206,00	Droit de passage
421	211	01	78	455.101,82	Charge financière des emprunts à charge de la commune
421	911	01	78	1.156.506,02	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
423	124	02	30	1.500,00	Fournitures techniques de voirie pour consommation directe (achat de panneaux additionnels...)
423	124	13	13	8.659,93	Fournitures d'énergie pour le fonctionnement
423	161	01	30	661.940,00	Redevance pour pose de plaques "interdiction de stationner"
423	211	01	78	3.158,14	Charge financière des emprunts à charge de la commune
423	332	48	30	300,00	Eventuel remboursement de factures de dépannage des véhicules
423	911	01	78	29.836,03	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
424	123	13	22	2.579,15	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - Logiciel stationnement
424	123	15	22	9.270,84	Frais de procedure et de poursuites (recouvrement billets de stationnement)
424	161	01	22	39.500,00	Produits de prestations directes - cf compte 2022
424	161	01	85	3.210.000,00	Redevances stationnement - recettes nettes
426	911	01	78	1.237,20	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
520	123	16	76	10.000,00	J'achete 1190// Accompagnement/ animation / communication quartier commerçant pendant le grand chantier cœur de Forest
520	124	06	30	57.600,00	Prestations techniques de tiers : Illuminations de fin d'année : Stockage, montage, entretien et démontage du matériel communal
520	124	06	73	1.500,00	Prestations techniques de tiers : déchets maison de l'emploi
520	124	13	13	13.891,56	Fournitures d'énergie pour le fonctionnement
520	211	01	78	2.948,04	Charge financière des emprunts à charge de la commune
520	332	02	76	8.000,00	Subsides projets de collectifs commerçants/ asso de commerçants
520	911	01	78	18.211,89	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
551	180	02	22	653.848,00	Redevances de voirie (gaz) conformément au courrier du 26 juin 2023 de Sibelga. Les redevances de voiries vont se tasser par la diminution des quantités distribuées, tant en électricité qu'en gaz, estimée à 5 % pour les 2 fluides.
551	272	01	22	1.112.143,65	Dividendes pour l'activité gaz selon courrier du 26 juin 2023 d'Interfin
552	180	02	22	818.586,00	Redevance de voirie (électricité) conformément aux courriers du 26 juin 2023 de Sibelga Les redevances de voiries vont se tasser par la diminution des quantités distribuées, tant en électricité qu'en gaz, estimée à 5 % pour les 2 fluides
552	272	01	22	846.910,31	Dividendes pour l'activité électricité selon courrier du 30 août 2021
701	123	19	16	600,00	Achat de livres de droit pour la cellule enseignement à l'instruction publique
701	124	12	25	247,72	Location et entretien d' 1 fontaine d'eau Avenue Général Dumonceau 56 - 1190 Forest
701	211	01	78	0,78	Charge financière des emprunts à charge de la commune
701	911	01	78	985,27	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
703	211	01	78	856,86	Charge financière des emprunts à charge de la commune
703	911	01	78	8.172,26	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune

7031	124	23	16	963.490,00	Frais d'organisation des repas scolaires : Fond propre: TCO repas scolaires Gratuité Repas: TCO repas : Gratuité des repas (LPP9, Les Bruyères, Cordée et Les Marronniers) AFSCA
7031	161	04	16	6.755,00	Produits des droits d'entrée
7031	161	08	16	350.000,00	Interventions des parents dans les repas scolaires
7031	465	48	16	227.594,00	Autres contributions de l'autorité supérieure (recette) : Gratuité des repas (LPP9 - les Bruyères - Cordée et Marronniers)
7032	123	17	55	1.000,00	Formation du personnel accueillant
7032	124	02	51	800,00	Achat de lait pour les maternelles
7032	124	02	55	500,00	L'achat de matériel pour les activités parascolaires
7032	124	06	51	7.079,18	Achat de T-shirts de gym pour les élèves de première primaire , frais de réparation de l'électroménager qui n'est plus sous garantie , enlèvement des déchets + mise en page de brochures d'information en papier pour les parents
7032	124	06	55	8.630,00	Prestations techniques de tiers : frais pour l'organisation d'activités dans le cadre du parascolaire
7032	124	22	51	36.000,00	Excursions éducatives (activités sportives et socioculturelles) des élèves + leur transport (en bus scolaire/transport public) vers ces activités. Recette en partie par les subsides et en partie par les contributions parentales = 7202/161-04/51.
7032	124	22	55	1.000,00	Excursions pendant le parascolaire
7032	124	23	51	22.550,00	Frais d'organisation des repas scolaires : Augmentation parce que les repas chauds reprennent normalement à l'école De Wereldbrug après le covid + augmentation des tarifs des repas + augmentation du nombre d'élèves qui consomment des repas chauds. Détails de l'estimation budgétaire: 1. Repas scolaires élèves De Wereldbrug (recette contributions des parents sur l'article 7032/161-08/51) . 2. Fruits et légumes frais pour les élèves des deux écoles (subvention intégrale par la région sur l'article 7202/465-48/51). 3. Contribution annuelle AFSCA pour De Wereldbrug.
7032	161	08	51	9.000,00	Contributions parentales pour les repas chauds à De Wereldbrug. L'article de dépense correspondant est le 7032/124-23/51. Légère augmentation due au nombre croissant d'enfants consommant des repas chauds.
7032	463	01	55	11.130,00	Contributions de l'autorité supérieure dans frais fonctionnement de l'enseignement
720	211	01	78	228.756,16	Charge financière des emprunts à charge de la commune
720	911	01	78	482.029,26	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
7201	111	11	16	13.084.640,00	Traitements à charge de l'aut. sup. du personnel enseignant
7201	115	12	16	220.000,00	Frais du transport des enseignants (STIB, SNCB)
7201	122	04	16	9.500,00	Les Bruyères : Frais des droits d'auteurs- SEMU Droits d'auteurs - Sabam pour toutes les écoles FR Frais des droits d'auteurs -Reprobel
7201	122	06	16	96.250,00	Remboursement salaires enseignantes
7201	123	07	16	200,00	Frais de correspondance "ordinaire"
7201	123	11	40	39.627,27	Frais de télécommunication
7201	123	12	15	54.953,27	Frais de location et d'entretien du matériel de bureau - Konica - De Lage Landen
7201	123	13	15	18.000,00	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - Ecogest - Optimalit - Learn and go - SoftwareOne
7201	123	13	16	4.750,00	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique : Instit.info - PIA (abonnement) Plan Individualisé d'Apprentissage - plateforme pédagogique unique adressée aux professeurs et aux directions afin d'assurer le suivi de tous les élèves des écoles fondamentales de Forest et ce, dans un souci de continuité Applications numériques
7201	123	15	16	2.000,00	Frais de procédures et de poursuites
7201	123	16	16	3.500,00	Remise des prix 6ème primaire (achat des prix fin d'année)
7201	123	17	16	51.600,00	Formation enseignants : Coaching de l'ensemble des directions Suite Pédagogia Source Plurielle Appels à projets Formation Cordée
7201	123	19	16	1.045,00	Frais d'achats de livres, de documentation et d'abonnements
7201	123	48	16	8.000,00	Cotisations CECP(Conseil Enseignement Communes/ Provinces) Cotisation numérique CREOS
7201	124	02	16	419.560,00	Fournitures scolaires: Manuels, livres, matériel classique, didactique, papier, bricolage,... Philéas Autobule JDE Achat des essuies pour les écoles
7201	124	02	25	15.000,00	Papiers hygiéniques, petit matériel d'entretien, sacs poubelles, gants et produits d'entretien et d'hygiène pour les écoles
7201	124	02	34	7.260,00	Achat de matériel de bricolage et de petits jeux ou de jeux extérieurs pour les garderies scolaires. Budget de fonctionnement de l'instruction publique

					Prestations techniques de tiers : Dépannage électro industriel Fonctionnement: Achat des t-shirts de gym avec le logo de la commune Transport des élèves pour la journée sportive
7201	124	06	16	68.212,00	Bruxelles Propreté
7201	124	08	16	10.806,60	Assurances diverses (Ethias) pour les écoles francophones
7201	124	22	16	107.570,00	Séances éducatives Transport finale Cross
7201	124	24	16	40.000,00	Entrées piscine Transport pour les cours de natation
7201	124	48	21	210,00	Autres frais techniques
7201	125	02	3	59.000,00	Fourniture de matériaux divers (plomberie, électricité, serrures...)
7201	125	06	3	118.200,00	Chauffage, adoucisseur, ascenseur, haute tension, vitres et châssis, alarmes/détections...
7201	125	06	32	44.133,57	Contrôles légaux Ecoles FR
7201	125	06	91	5.300,00	Contrat d'entretien dispositifs gestion de l'eau dans les écoles
7201	125	12	13	170.551,00	Fournitures d'électricité pour les bâtiments
7201	125	13	13	409.637,00	Fournitures de gaz pour les bâtiments
7201	125	15	13	35.640,00	Fournitures d'eau pour les bâtiments
7201	125	48	3	203.400,00	Location pavillons temporaires Bempt : 1er étage et Rez-de-chaussée
7201	126	01	21	39.000,00	Bail emphytéotique avenue des Familles - location rue Pierre De Coster 67 (école 6)
7201	161	07	16	10.000,00	Intervention des parents dans les frais de natation (2€ par élève pour l'entrée piscine).
7201	161	09	16	296.000,00	Intervention des parents dans les frais de garderie
7201	211	01	22	240.693,00	Emprunts FRBRTC numéros : 9990 9992 9993 9995 à 9998 pour un total de 4.925.919,40 € + EMP 9987 (1.140.000€)
7201	211	01	78	452.579,66	Charge financière des emprunts à charge de la commune
7201	301	01	16	38.957,50	Non valeurs de droits constatés non perçus du service ord.
7201	461	01	16	13.084.640,00	Contributions de l'Autorité supérieure dans traitements du personnel enseignant
7201	463	01	16	1.500.937,43	Subsides FWB: FONCTIONNEMENT : (1.212.244€ = 1.350.422€ - 138.178€ (EXTRA)) dont : - 20.000€ en faveur du service Travaux - 8.880€ en faveur du service de l'Extra scolaire - 151.750€ en faveur du service IT PHILO : (22.858,43€ = 42.858,43€ - 2.000€ (EXTRA)) GRAT : 95.579€ MANOLO : 10.593€ ED : 79.327€ ENERGIE : 33.760€ SURVEILLANCE MIDI : 26.576€ APPEL A PROJET : 20.000€
7201	465	02	16	211.200,00	Remboursement des 96% de frais de transport des enseignants.
7201	465	48	22	477.396,00	Emprunts FRBRTC numéros 9990 9992 9993 9995 à 9998 pour un total de 4.925.919,40 € Capital : 242.352€ Intérêts : 244.728€
7201	485	02	16	205.029,00	Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de personnel : Subside "Conseillers en prévention": 23.409€ Subside "Aide à la direction" : 181.620€
7201	911	01	22	236.703,00	Emprunts FRBRTC numéros : 9990 9992 9993 9995 à 9998 pour un total de 4.925.919,40 € + EMP 9987 (1.140.000€)
7201	911	01	78	969.533,20	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
7202	111	11	51	1.631.857,45	Les salaires de tout le personnel subventionné (enseignant, administratif, personnel informatique et puériculteur.trice) des 2 écoles communales NL. L'article de recette correspondant = 7202/461-01/51. Nous tenons compte d'une augmentation des salaires avec 6%.
7202	115	03	51	82.000,00	Achat d'abonnements pour les déplacements domicile-travail en transport public et primes vélo pour l'ensemble du personnel subventionné des 2 écoles communales. L'estimation de la dépense est basé sur le coût réel de l'année civile 2022. Vu que le nombre d'utilisateurs d'abonnements pourra augmenté en 2024 d'une part et l'éventuelle hausse des prix des abonnements d'autre part. Le subside s'élèvera à 96% des réelles dépenses. Article de recette correspondant = 7202/465-02/51.
7202	121	01	51	300,00	Frais de transport du personnel subventionné pour se rendre aux formations.
7202	122	06	51	143.500,00	Remboursement intégral des salaires du responsable pédagogique et de l'assistante administrative du service de l'enseignement NL (détachement) et le remboursement partiel obligatoire des coûts salariaux du coordonnateur du groupe d'écoles SPECTRUM. L'augmentation s'explique par le détachement pour 31/36 de la nouvelle assistante administrative, prévu dans le cadre du personnel, au sein du service de l'enseignement NL.
7202	122	48	51	998,30	Achat de 134 chèques ALE (7,45 €/chèque) pour renforcer l'accueil dans les deux écoles NL en cas de besoin. L'augmentation est due à la période de transition de l'accueil dans les écoles NL, où des changements du personnel pourraient avoir lieu pendant l'année civile 2024. Les chèques ALE garantissent l'accueil qualitative.
7202	123	07	51	50,00	Frais d'affranchissement pour le service de l'enseignement NL.
7202	123	11	40	13.777,50	Frais de télécommunication

7202	123	12	15	11.804,74	Frais de location et d'entretien du matériel de bureau - Konica
7202	123	13	15	3.230,24	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - Redcorp - Ecogest - Optimalit - Learn and go - SoftwareOne
7202	123	13	51	6.310,00	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique : 1. Toutes les licences liées à Smartschool: accès aux comptes pour les enseignants, la direction et les élèves, accès au portail Skore pour le rapport des résultats des élèves, accès aux OVSG-objectifs du programme scolaire et la sauvegarde annuelle obligatoire. 2. Toutes les licences pour la base de données scolaire WISA. Les licences Microsoft Office (33 pour De Puzzel et 22 pour De Wereldbrug) pour tous les enseignants seront inscrits dorénavant à l'article 7202/123-13/15.
7202	123	17	51	7.307,23	Toutes les formations du personnel subventionné des deux écoles communales NL. L'augmentation est due à la subvention de la Communauté flamande pour des formations spécifique des enseignants autour de compétences digitales, dont une partie de la prestation a eu lieu en 2023. Il reste un solde qui sera dépensé en 2024.
7202	123	48	51	7.150,00	1. Contribution annuelle obligatoire à l'OVSG. 2. Cotisation annuelle obligatoire pour les coûts de fonctionnement de SPECTRUM.
7202	124	02	51	65.000,00	1. Achat de tout le matériel didactique (manuels scolaires, matériel de bureau, papier, matériel de bricolage). 2. L'achat de tout le matériel d'entretien via l'Economat. 3. L'achat d'œufs de Pâques et mandarine/friandises pour la Saint-Nicolas. 4. L'achat des tests de fin d'année de l'OVSG pour les élèves de 6e primaire. 5. Les frais de reprographie. 6. L'achat de tout le fourniture de premiers soins. 7. L'achat du manuel municipal de l'enseignement primaire. 8. L'achat des essuie-mains en papier. 9. L'achat d'ustensiles de cuisine et de couverts.
7202	124	21	51	900,00	Achat annuel des livres de remise de prix des 6e primaires. L'augmentation par rapport à 2023 est due à cause du hausse des prix de livres et la hausse du nombre d'élèves.
7202	124	24	51	12.000,00	Les frais d'entrée à la piscine Ceria pour les élèves ainsi que le transport (en bus scolaire) jusqu'à la piscine Ceria. L'augmentation est due à la reprise entière des cours (après le COVID), l'augmentation des tarifs de bus et à un plus grand nombre de trajets en bus en raison du fait que Victor Boin n'a plus de disponibilités pour nos écoles NL. L'article de recette correspondant à cette dépense (contributions parentales) = 7202/161-07/51.
7202	125	02	3	4.600,00	Fourniture de matériaux divers (plomberie, électricité, serrures...)
7202	125	06	3	13.000,00	Chauffage, détections, adoucisseurs, vitres...
7202	125	06	32	5.042,91	Contrôles légaux des écoles NL
7202	125	12	13	8.735,00	Fournitures d'électricité pour les bâtiments
7202	125	13	13	54.828,00	Fournitures de gaz pour les bâtiments
7202	125	15	13	3.812,00	Fournitures d'eau pour les bâtiments
7202	127	08	51	2.619,94	Frais d'assurance pour les vélos des écoles NL. Ce montant est basé sur le cahier des charges d'Ethias en matière d'assurance de la commune.
7202	161	04	51	17.000,00	Contributions parentales pour les sorties scolaires. Article correspondant pour les dépenses = 7032/124-22/51. L'augmentation est due à l'estimation plus précise basée sur les recettes réelles pour l'exercice 2022.
7202	161	07	51	1.500,00	Contributions parentales pour l'entrée et le transport à la piscine. L'article de dépense correspondant est le 7202/124-24/51. La diminution est due à l'estimation plus précise basée sur les recettes réelles pour l'exercice 2022.
7202	161	09	51	58.000,00	Contributions parentales pour la garderie de leurs enfants.
7202	161	48	51	990,00	Revenu de rétribution pour l'occupation de la salle de gym de Puzzel par 1) le club de pingpong 'asbl Gremlins' 2) le club de pingpong 'Rapid Forest' 3) le club de Jiu-Jitsu de BBJA.
7202	211	01	22	54.806,00	Emprunt FRBRTC 9989
7202	211	01	78	100.242,30	Charge financière des emprunts à charge de la commune
7202	461	01	51	1.631.857,45	Les coûts salariaux de l'ensemble du personnel subventionné. Intégralement pris en charge par la Communauté flamande. L'article de dépense correspondant est le 7202/111-11/51. Nous comptons sur une augmentation salariale de 6%.
7202	463	01	51	415.000,00	Subside de fonctionnement, couvrant les frais fixes en ordi, avec en spécifique un subside formations de l'équipe pédagogique, subvention ICT et fonctionnement par la Communauté flamande + subside Klas in actie par la VGC.
7202	465	02	51	68.000,00	Remboursement des frais de déplacements du personnel subventionné correspondant à l'article de dépense 7202/115-03/51. Le montant en recette est inférieur au montant en dépense vu qu'il est possible que le nombre d'utilisateurs d'abonnements diminue en cours de l'année civile 2024 et que le montant ne sera par conséquent pas perçu. Le subside s'élèvera à 96% des réelles dépenses.
7202	465	48	22	101.139,00	Emprunt FRBRTC 9989 pour 1.260.393 € Capital : 46.333 € Intérêts : 54.806 €
7202	465	48	51	3.350,00	Subvention par la Région de Bruxelles-Capitale pour l'achat de fruits et légumes pour les 2 écoles communales NL (dépense sur article 7032/124-23/51).
7202	911	01	22	46.333,00	Emprunt FRBRTC 9989 pour 1.260.393 €
7202	911	01	78	194.462,53	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
721	211	01	78	16.231,43	Charge financière des emprunts à charge de la commune
721	911	01	78	28.766,25	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
722	211	01	78	623,45	Charge financière des emprunts à charge de la commune
722	911	01	78	1.963,00	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
734	111	11	96	984.222,00	Traitements à charge de l'autorité supérieure du personnel enseignant

734	122	04	96	4.950,00	Semu et Sabam
734	122	05	96	3.700,00	Jetons de présence
734	123	11	40	2.063,24	Frais de télécommunication
734	124	06	96	5.000,00	Prestations techniques de tiers - Accordage des pianos
734	124	08	96	1.700,00	Assurances diverses (RC, vol, incendie, mobilier, etc...)
734	461	01	96	984.222,00	Contribution de l'autorité supérieure dans les traitements du personnel enseignant
734	463	01	96	15.350,00	Contribution de l'autorité supérieure dans les frais fonctionnement de l'enseignement
761	122	06	17	12.000,00	Subsides Atout projet asbl
761	123	16	17	19.500,00	Spectacles, projections, visites décoloniales , ateliers pour les jeunes , événement Place aux enfants, place aux jeunes
761	124	02	17	42,00	Achat boissons - catering
761	124	06	3	3.600,00	Prestations techniques de tiers : Petites interventions techniques sur les aires de jeux (MP 3ans) Petites interventions techniques sur les trampolines, le streetworkout et le terrain de jeux multisport
761	125	06	3	560,00	Vitres et châssis...
761	211	01	78	37.350,79	Charge financière des emprunts à charge de la commune
761	332	02	17	500,00	Subside à l'Asbl Growing by Hockey
761	911	01	78	62.320,19	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
7611	121	01	8	133,28	Frais de déplacement et de séjour du personnel communal
7611	122	48	34	13.708,00	Achat de 1840 chèques ALE. Augmentation à 7,45€ au lieu de 5,95€
7611	123	13	15	243,60	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - SoftwareOne - PC Référente
7611	124	02	34	900,00	Achat de produits d'entretien pour les plaines de vacances
7611	124	06	34	1.000,00	Prestations techniques de tiers : journée d'animation - cirque et location de châteaux gonflables
7611	124	08	34	850,00	Assurance pour les plaines de vacances et les stages
7611	124	48	34	22.590,00	Achat de bracelets de sécurité, location d'autocars, budget sorties pour les enfants, activités culturelles, piscines, petit train, musées, bowling, domaines etc, matériel de bureau pour les plaines, petit matériel et jeux de société, ballons pour récréation, matériel de bricolage, jeux extérieurs, etc.
7611	161	09	34	41.000,00	Participation financière des parents dans les frais d'inscription
7611	332	02	10	160.000,00	Prévision du subside de la Région de Bruxelles-Capitale pour les frais de fonctionnement alloués au dispositif d'accrochage scolaire (DAS)
7611	380	03	34	100,00	Retards éventuels des parents
7611	465	02	10	160.000,00	Subsides alloués par la Région de Bruxelles-Capital pour les frais de fonctionnement du dispositif d'accrochage scolaire et c'est la région qui fixe les montants des projets (DAS). Montant encore à fixer par le pouvoir subdiant.
7611	485	01	34	31.590,00	Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de fonctionnement : subside centre de vacances et AES type 1 + budget pour les formations
7611	485	02	34	110.000,00	Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de personnel
76110	121	01	8	107,74	Frais de déplacement et de séjour du personnel communal
76110	123	02	75	1.500,00	Fournitures diverses de bureau
76110	123	07	75	100,00	Frais de correspondance
76110	123	11	40	1.260,00	Frais de télécommunication
76110	123	16	75	1.500,00	Pour les CCA et groupes de travail, Intervisions à Forest, Rencontre des opérateurs
76110	123	17	86	8.000,00	Frais de formation du personnel
76110	124	06	75	9.000,00	Prestations techniques de tiers : site internet + carte interactive XXL de l'ATL Forestois
76110	485	01	75	15.120,00	Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de fonctionnement
76110	485	02	75	50.000,00	Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de personnel - salaire coordination ATL
7612	124	02	54	4.000,00	GBS De Wereldbrug souhaite souscrire à la subvention de la Semaine de la Mobilité 2024
7612	124	06	54	27.000,00	Prestations techniques de tiers : Organisation des activités et projets de Brede School , dont Parkschool, Sint-Augustinusschool, GBS De Wereldbrug et GBS De Puzzel, GO!De Bron et Keerpunt et pour des projets transversaux tels qu'entre autres la journée du sport, la journée du jeu en plein air, ... En outre, les 2 écoles communales souhaitent souscrire à la subvention de la VGC pour les activités sportives, à la subvention Innoviris et GBS De Puzzel souhaite souscrire à la subvention Dynamo3.
7612	465	48	54	86.000,00	Augmentation du salaire de la coordinatrice Brede School en raison de la réforme de Brede School et de l'indexation des salaires (= 65.000 euros). En outre, les 2 écoles communales souhaitent souscrire à la subvention de la VGC pour les activités sportives (2.500 €/école), à la subvention Innoviris (5.000 €/école), GBS De Puzzel souhaite souscrire à la subvention Dynamo3 (2.000 €) et GBS De Wereldbrug à la subvention de la Semaine de la Mobilité 2024 (4.000 €).
762	211	01	78	117,59	Charge financière des emprunts à charge de la commune
762	911	01	78	671,13	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
7621	123	16	2	20.000,00	Montant diminué par rapport à 2023 - budget destiné à réaliser des projets culturels dans l'espace commun et soutenir les artistes forestois (par les appels à projets)
7621	125	02	3	700,00	Fourniture de matériaux divers (plomberie, électricité, serrures...)
7621	125	06	3	4.000,00	Ascenseurs, haute tension, vitres...
7621	125	06	32	6.659,62	Contrôles légaux Brass, Abbaye...
7621	125	12	13	48.783,00	Fournitures d'électricité pour les bâtiments
7621	125	13	13	67.273,00	Fournitures de gaz pour les bâtiments
7621	125	15	13	1.334,00	Fournitures d'eau pour les bâtiments

7621	332	02	2	11.500,00	Palais des sciences: 10.000 euros Musiques Saint-Denis: 1000 euros PAC: 500 euros
76211	332	02	21	565.100,00	Subsides Forest Centre Culturel
7622	123	16	52	31.303,00	(Réduction des frais de fonctionnement avec 4,11 % en 2023 (MB 2023) et de 4 % supplémentaire en 2024) Budget de fonctionnement pour divers projets culturels
7622	211	01	78	434,57	Charge financière des emprunts à charge de la commune
7622	332	02	52	29.250,00	GC Ten Weyngaert (12150) - MIRO (3000) - Arenal (1500) - Chiro H2O (3000) - Femma (1600) - Black Devils (1500) - Fietzersbond Brussel-Zuid (1000) - Kinderbegeleiding Vorst (1500) - Davidsfonds Vorst (500) - vzw Wiegwijs (500) - Oudercomité Parkschoon Vorst (625) - Oudercomité Sint-Augustinusschool (625) - Het Klaverke (250) - MOUV (1500)
7622	485	01	52	17.322,54	Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de fonctionnement
7622	485	02	52	59.192,48	Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de personnel : subside pour couvrir le salaire du coordinateur du plan culturel NL
7622	911	01	78	921,00	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
7623	121	01	8	239,05	Frais de déplacement et de séjour du personnel communal
7623	122	04	28	283,41	Droit d'auteur - ciné club
7623	123	11	28	1.800,00	Wifi Bia Bouquet
7623	123	11	40	1.498,75	Bia bouquet
7623	124	02	28	50.575,60	Repas Sodexo, Commandes Solucious
7623	124	06	28	35.624,40	Prestations techniques de tiers : animations ateliers peinture, chant, Yoga, écriture, cours gym douce, location car, danse, sorties culturelles, Coalition des Villes contre le racisme
7623	124	06	73	1.200,00	Prestations techniques de tiers : déchets Divercity
7623	124	12	25	741,00	Location et entretien de 3 fontaines d'eau pour les centres pour Seniors : - MARCONI - Rue Marconi 41 - 1190 Forest - BIA BOUQUET - Square Bia Bouquet 1 - 1190 Forest - PIA - Avenue du Pont de Luttre 134 - 1190 Forest
7623	125	02	3	1.000,00	Fourniture de matériaux divers (plomberie, électricité, serrures...)
7623	125	06	3	6.100,00	Adoucisseur, alarmes, chauffage, vitres...
7623	125	06	32	948,50	Contrôles légaux Centres Seniors
7623	125	12	13	11.771,00	Fournitures d'électricité pour les bâtiments
7623	125	13	13	20.747,00	Fournitures de gaz pour les bâtiments
7623	125	15	13	1.365,00	Fournitures d'eau pour les bâtiments
7623	125	48	21	2.700,00	Charges résidence Abbaye
7623	161	01	28	70.000,00	Recettes repas
7623	211	01	78	90,43	Charge financière des emprunts à charge de la commune
7623	911	01	78	2.185,39	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
763	122	48	67	895,00	Achat de chèques de l'Agence locale pour l'Emploi (attention inflation : +1,50€ par chèque)
763	123	16	67	41.475,00	Fêtes médiévales : 18.025€ ForEST'OYONS (Vin chaud) : 3.200€ Festival de chorales : 1.000€ Bal populaire : 3.500€ Sapin de Noël, déco et illumination : 6.000€ Commemorations 8 mai & 11 novembre : 750€ (transfert tâches et budget provenant du 104/123-16/23) Fête du personnel : 9.000€ (transfert tâches et budget provenant du 104/123-16/23)
763	123	16	83	15.000,00	Marché annuel : 11.000€ Marché aux fleurs : 4.000€
763	124	02	67	500,00	Achat fournitures diverses pour événements
763	124	06	67	1.500,00	Prestations diverses pour événements (technique, logistique, artistique, communication, graphisme,...)
763	124	13	13	1.045,95	Fournitures d'énergie pour le fonctionnement
763	161	48	67	8.000,00	Fêtes médiévales : rétrocession pourcentage recettes sur droit emplacement des ambulants
763	161	48	83	200,00	Récupération des forfaits « eau » des forains lors de la kermesse d'automne du mois d'octobre
763	211	01	78	234,86	Charge financière des emprunts à charge de la commune
763	485	01	67	4.955,00	Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de fonctionnement : subside Cocof pour l'organisation des Fêtes médiévales (dans le cadre de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles) permettant de couvrir une partie des dépenses
763	911	01	78	1.998,00	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
764	123	02	10	500,00	Prévision des frais de de fournitures de bureau pour le bon fonctionnement des activités.
764	123	07	26	200,00	Réduction du volume des envois postaux
764	123	16	10	1.500,00	Prévision d'achat de boissons, denrées alimentaires et autres pour les réunions du service avec les parents d'enfants.
764	123	16	26	21.250,00	Organisation du Mérite sportif 2024 (5.000€) / Run Forest 2024 (16.000€) et édition printanière du programme "Je cours pour ma forme"(250 €)
764	123	17	26	1.530,00	Frais de formation du personnel
764	123	48	26	600,00	Inscription à l'AES et inscription aux olympiades intercommunales
764	124	02	10	3.000,00	Prévision d'achat de tenues sportives avec floquage du logo communal pour les encadrants.
764	124	02	26	2.000,00	Achat de produits d'entretien
764	124	05	26	2.500,00	Tenues uniformisées pour agents d'encadrement

764	124	06	26	5.000,00	Prestations techniques de tiers : entretien et contrôle de 7 défibrillateurs / réparations éventuelles aux infrastructures sportives
764	124	12	25	247,72	Location et entretien d'une fontaine d'eau Abbaye de Forest - Place Saint-Denis 9 - 1190 Forest
764	125	02	3	7.100,00	Fourniture de matériaux divers (plomberie, électricité, serrures...)
764	125	06	3	32.500,00	Ascenseur, adoucisseur, haute tension, alarmes/detections, vitres...
764	125	06	32	8.958,07	Contrôles légaux Complexes sportifs
764	125	06	91	3.700,00	Contrat d'entretien dispositifs gestion de l'eau dans les bâtiments affectés aux activités sportives Contrat d'entretien toitures vertes dans les bâtiments affectés aux activités sportives (centr'al)
764	125	12	13	163.493,00	Fournitures d'électricité pour les bâtiments
764	125	13	13	128.584,00	Fournitures de gaz pour les bâtiments
764	125	15	13	30.802,00	Fournitures d'eau pour les bâtiments
764	161	04	26	99.000,00	Recette produite par l'utilisation des infrastructures sportives
764	161	05	21	21.027,00	Produits des concessions de droits accordés : Csf, fcf et sport forestois
764	163	01	21	1,00	Produit des locations immobilières aux entreprises et aux ménages : Union St Gilloise
764	211	01	22	8.743,00	Emprunt FRBRTC 9991 pour 260.868 €
764	211	01	78	82.170,11	Charge financière des emprunts à charge de la commune
764	332	02	26	5.000,00	Subsides aux organismes au service des ménages
764	465	48	22	20.982,00	Emprunt FRBRTC 9991 pour 260.868 € Capital : 12.239€ Intérêts : 8.743€
764	911	01	22	12.239,00	Emprunt FRBRTC 9991 pour 260.868 €
764	911	01	78	366.891,04	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
766	122	02	38	1.000,00	Analyse des arbres
766	123	13	38	4.500,00	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - programme analyse/gestion - projet arbre
766	123	17	38	2.600,00	Formation spécifique tronçonnage
766	124	02	38	10.400,00	Achat de plantes, fleurs, petit outillage ...
766	124	06	38	77.500,00	Prestations techniques de tiers : entretien des espaces verts de Forest Réparations de machines, d'outillage ...
766	124	12	25	250,00	Location et entretien d'une fontaine d'eau Boulevard de la Deuxième Armée Britannique 600 - 1190 Forest
766	125	02	3	500,00	Fourniture de matériaux divers (plomberie, électricité, serrures...)
766	125	06	3	2.500,00	Vitres, chauffage, alarme...
766	125	06	32	423,51	Contrôles légaux Maison des Jardiniers
766	125	12	13	121,00	Fournitures d'électricité pour les bâtiments
766	125	15	13	494,00	Fournitures d'eau pour les bâtiments
766	126	01	21	200,00	Loyers et charges locatives : Square du 8 mai - diversity (snbc)
766	211	01	78	37.979,95	Charge financière des emprunts à charge de la commune
766	911	01	78	129.872,65	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
767	211	01	78	2.258,61	Charge financière des emprunts à charge de la commune
767	911	01	78	22.455,04	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
7671	122	04	5	4.320,00	>Rémunération pour les droits de reprographie (taxe annuelle) (calcul sur base des photocopies et impressions faites en 2023) >Rémunération pour le prêt des auteurs et éditeurs (taxe annuelle)(calcul basé sur le nombre de prêts et sur la collection totale pour l'année 2022)
7671	123	13	5	1.000,00	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - Applications, produits entretien matériel informatique... Maintenance du site internet et de la newsletter
7671	123	13	15	6.072,26	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - VUBIS - BGM
7671	123	16	5	8.500,00	Animations de type contes, ateliers, rencontre d'auteur, fêtes, spectacles...
7671	124	02	5	11.500,00	Matériel pour activités et animations; abonnement à des revues (à destination du public) ; matériel spécifique pour la bibliothèque et ses antennes (impression, étiquettes, film plastique autocollant, matériel pour la réparation des livres, signets, cachets, code-barres, signalétique...); matériel pour la ludothèque (film plastique autocollant, sachets, pièces de rechange, etc.)
7671	125	02	3	500,00	Fourniture de matériaux divers (plomberie, électricité, serrures...)
7671	125	06	5	400,00	Shampouinage du tapis plein de la bibliothèque (demande du SIPP)
7671	127	08	5	460,00	Assurance vélo triporteur
7671	161	01	5	2.000,00	Recettes sous forme d'abonnement ou frais pour la location de documents des usagers emprunteurs de la biblioFR
7671	211	01	78	4.092,80	Charge financière des emprunts à charge de la commune
7671	380	03	5	2.000,00	Recettes sous forme d'amendes (frais de retard) des usagers emprunteurs de la BiblioFR
7671	465	01	5	28.306,59	Subsides de fonctionnement de la FWB dans le cadre de la reconnaissance de la biblioFr (11.444,59€), Subsides de la Cocof pour les animations (3.000,00€), pour le fonctionnement (11.047,00€), pour la ludothèque (2.815,00€)
7671	465	02	5	160.222,26	Subsides de la FWB pour la rémunération de 8 permanents dans le cadre de la reconnaissance de la biblioFr
7671	911	01	78	40.786,08	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
7672	122	04	53	50,00	Dépenses Reprobél

Les recettes sont en vert

7672	123	02	53	250,00	Achat de fournitures pour le fonctionnement quotidien de la bibliothèque néerlandophone : ustensiles et accessoires d'écriture, articles et accessoires de rangement, petites fournitures de bureau, matériel de bricolage, ...
7672	123	07	53	300,00	Frais d'affranchissement liés au fonctionnement quotidien de la bibliothèque néerlandophone (courrier, prêt inter-bibliothèques, etc.)..
7672	123	13	15	6.500,00	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - Commissions communautaires flamandes
7672	123	13	53	5.550,00	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - Connexion au Réseau bruxellois des bibliothèques publiques (BruNO) : Règlement des frais de maintenance et de télécommunication + Portails des bibliothèques (paquet numérique de base et GoPress)
7672	123	16	53	6.500,00	Poursuite du développement d'actions et d'activités pour les jeunes, les familles et les adultes, sur la base du plan culturelle communale et des politiques de la Flandre et de la VGC pour les bibliothèques communale néerlandophone.
7672	124	02	53	3.250,00	Achat de produits spécifiques aux bibliothèques (cartes BruNO, étiquettes, films de couverture, codes-barres, rouleaux de papier thermique, boîtes de DVD, sacs fourre-tout, abonnement à Biblioprint, etc.) DVD, magazines et journaux.
7672	125	06	53	650,00	Frais liés au nettoyage annuel des vitres de la bibliothèque néerlandophone (intérieur et extérieur).
7672	161	48	53	100,00	Reçus de la bibliothèque néerlandophone (titres abîmés et perdus, copies, duplicata de la carte de bibliothèque...).
7672	211	01	78	1.348,36	Charge financière des emprunts à charge de la commune
7672	380	03	53	700,00	Recettes sous forme d'amendes, de frais de rappel des usagers de la bibliothèque néerlandophone
7672	465	01	53	3.007,42	Contribution de la Communauté flamande pour la participation de la bibliothèque néerlandophone au projet Bibliotheekportalen (catalogue de recherche commun, module Mijn Bibliotheek, ...)
7672	465	02	53	108.000,36	Contribution de la Communauté flamande aux frais de personnel de la bibliothèque néerlandophone pour un équivalent de 2,5 ETP
7672	911	01	78	6.228,11	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
773	125	12	13	53.633,00	Fournitures d'électricité pour les bâtiments
773	125	13	13	41.984,00	Fournitures de gaz pour les bâtiments
773	125	15	13	1.248,00	Fournitures d'eau pour les bâtiments
773	211	01	78	863,41	Charge financière des emprunts à charge de la commune
773	911	01	78	11.589,47	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
778	332	02	23	750,00	Subside Cercle d'histoire
790	125	06	3	1.300,00	Prestations de tiers pour les bâtiments
790	211	01	78	39.383,17	Charge financière des emprunts à charge de la commune
790	911	01	78	153.455,41	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
830	211	01	78	2.866,72	Charge financière des emprunts à charge de la commune
830	911	01	78	7.377,26	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
831	435	01	22	20.801.500,00	Subside au CPAS - suivant Plan 2023-2025
842	122	04	68	352,00	Droits d'auteur, honoraires et indemnité artistes, professeurs, traducteurs, conférenciers et guides (défraiement intervenants pour les CCCS)
842	123	02	68	126,98	Achat de papier et de fournitures de bureau
842	123	16	68	5.000,00	Frais d'achat de boissons, snacks (et autres) lors des réunions de concertation , ainsi que les frais d'animations du service
842	123	19	68	47,20	Commandes de livres + abonnement pour la coordination
842	126	01	71	1.400,00	Frais de relogement
842	211	01	78	42,03	Charge financière des emprunts à charge de la commune
842	332	02	68	332.074,99	Subsides aux associations dont : Subside COCOF Impulsion 154.915€ Subside communal 150.513,28 €, Cofinancement communal 50.000 € subsides répartis comme suit : FQS : 6.145,61€ Le Cairn : 19.051,37€ MQSA : 46.706,59€ MJF : 30.728,01€ P. Marconi : 24.528,41€
842	465	10	68	154.915,00	Subside COCOF, Impulsion
842	911	01	78	1.078,85	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
844	121	01	8	476,31	Frais de déplacement et de séjour du personnel communal
844	123	11	40	18.091,43	Frais de télécommunication
844	123	12	15	7.915,04	Frais de location et d'entretien du matériel de bureau - Konica - De Lage Landen
844	123	13	15	10.890,00	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - Bambino - BeKid
844	123	13	19	1.420,00	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - Achat de papier d'imprimante pour les crèches, frais d'abonnement et de maintenance pour les terminaux de paiement
844	123	17	86	21.250,00	Frais de formation du personnel
844	123	19	19	700,00	Livres

844	124	02	19	176.723,00	Alimentation bio & non bio, boulangerie, pharmacie, fournitures classiques, matériel de didactique & bricolage, linges, vaisselles & ustensiles de cuisine, diverses dépenses de fonctionnement (piles, boîtes à aiguilles, carton de déménagement, etc...), caisse menu débours
844	124	02	25	21.407,54	Recharges pour poubelles à couches, papiers hygiéniques, petit matériel d'entretien, sacs poubelles, gants et produits d'entretien et d'hygiène pour les crèches
844	124	06	19	7.730,00	blanchisserie/nettoyage du linge
844	124	06	73	22.000,00	Prestations techniques de tiers : contrats payants enlèvement déchets
844	124	08	19	312,00	Primes d'assurances diverses
844	125	02	3	36.500,00	Fourniture de matériaux divers (plomberie, électricité, serrures...)
844	125	02	19	10.000,00	Achat de panneaux acoustiques
844	125	06	3	98.400,00	chauffage, ascenseurs, alarmes/détections, adoucisseurs, vitres et châssis... (1 nouvelle crèche)
844	125	06	19	500,00	Location & nettoyage des tapis en crèche
844	125	06	32	22.437,91	Contrôles légaux Crèches
844	125	06	91	9.100,00	Contrat d'entretien dispositifs gestion de l'eau dans les crèches Contrat d'entretien toitures vertes dans les crèches (teinturerie)
844	125	12	13	123.400,00	Fournitures d'électricité pour les bâtiments
844	125	13	13	93.245,00	Fournitures de gaz pour les bâtiments
844	125	15	13	15.983,00	Fournitures d'eau pour les bâtiments
844	161	06	22	30,00	Récupération des frais de procédure et de poursuite
844	161	08	19	748.351,56	Interventions des parents dans les repas scolaires
844	211	01	78	95.993,38	Charge financière des emprunts à charge de la commune
844	261	01	22	12,41	Legs Guillaume Duden (Entretien Creche)
844	332	02	13	78.429,29	Subsides aux organismes au service des ménages : La Famille Forestoise
844	485	01	19	2.326.085,12	Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de fonctionnement : contributions ONE
844	911	01	78	313.063,43	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
8443	161	01	19	7.128,48	Recette du service des puéricultrices garde-malades à domicile
849	331	01	1	18.500,00	Chèques Taxis
849	465	48	1	7.300,00	Subvention pour chèques taxis de la Région Bruxelles-Capitale
851	123	16	12	1.000,00	Catering journées des entrepreneurs...
851	124	02	12	168,00	Support de communication pour activités
851	124	06	12	1.960,00	Prestations techniques de tiers : formateurs + graphiste pour la Maison des Initiatives
851	125	06	32	47,66	Contrôles légaux Maison de l'Emploi
851	125	12	13	46.570,00	Fournitures d'électricité pour les bâtiments
851	125	15	13	772,00	Fournitures d'eau pour les bâtiments
851	161	48	21	6.100,00	Charges Actiris
851	163	01	21	41.500,00	Produits des locations immobilières : Actiris - loyer rue de la Station, 17
851	211	01	78	2.087,65	Charge financière des emprunts à charge de la commune
851	332	02	12	73.000,00	Subsides Mission Locale (45.000)/AEICF (3.000)/ALE (7.500), JobYourself (10.000)/Forest Quartier Santé (7.500)
851	911	01	78	6.146,41	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
871	121	01	8	187,02	Frais de déplacement et de séjour du personnel communal
871	123	02	16	900,00	Enveloppes et matériel de bureau
871	123	11	40	5.681,27	Frais de télécommunication
871	123	13	15	2.999,62	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique
871	124	02	16	4.800,00	Diverses fournitures techniques (stock médical, ugenes sanitaires, matériel didactique,etc.)
871	124	06	16	24.250,00	Prestations techniques de tiers : transport visites médicales, Révision audiomètre
871	125	02	3	1.000,00	fourniture de matériaux divers (plomberie, électricité, serrures...)
871	125	06	3	3.000,00	alarmes/détections, vitres...
871	125	06	32	1.000,00	Contrôles légaux SPSE
871	125	48	21	40.100,00	Charges Berlioz
871	126	01	21	16.000,00	Loyers G. Dumonceau 56 (PMS)
871	211	01	78	5.671,78	Charge financière des emprunts à charge de la commune
871	435	01	29	104.000,00	Laboratoire intercommunal de chimie et de bactériologie
871	465	01	16	32.950,00	Subside ONE correspondant aux dépenses à l'ordinaire Dont 3.000€ en faveur du service IT à l'article 871/123-13/15
871	465	02	16	123.640,00	Solde du subside ONE pour les frais du personnel
871	911	01	78	21.086,84	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
874	124	02	13	149,85	Fournitures techniques pour consommation directe
874	465	48	22	689.973,94	Indemnité Vivaqua - Dotation eau - Transférée à la Région - voir mail du 12102023 : croissance 3,4 % - transfert de ROP vers ROT (cf circulaire Budget 2024 + courrier 26/10/2022) - Correctif mail du 14/11/2023
875	122	03	98	4.000,00	Vétérinaire: stérilisation chats errants
875	123	16	98	2.500,00	Evenement BEA + divers (1 300,00 € - Subside : 1 300,00 €)
875	124	02	98	500,00	Troupe sensibilisation pigeon (1 200,00 € - Subside : 1 200,00 €)
875	124	02	98	500,00	LABEL BEA - Fournitures pour bénévoles chats
875	124	06	98	19.000,00	Prestations techniques de tiers : Flyers obligation stérilisation + octoi d'une prime communale Frais pour refuge: Croix Bleue (obligation légale) Sensibilisation / Formation
875	211	01	78	56,16	Charge financière des emprunts à charge de la commune

875	331	01	98	3.000,00	LABEL BEA - prime stérilisation chats domestiques
					Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de fonctionnement :
875	485	01	98	14.500,00	Subside B.E. stérilisation chats errants Subside BE "label BEA"
875	911	01	78	4.532,25	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
87540	123	16	73	3.100,00	Actions de sensibilisation à la propreté
					Achats de matériel pour Glutton (pièces et sacs), pour souffleuses, etc. Matériel divers: brosses, rateaux, pinces à déchets pour sensibilisation et pour balayeurs, colle et colson pour affichage urbanisme, nappe pour tables, polo sensibilisation, etc.)
87540	124	02	73	21.900,00	Sacs poubelles pour corbeilles publiques (augmentation du nombre et du prix)
					Prestations techniques de tiers :
					Dératisation
					Enlèvement des cadavres d'animaux
					Location caméras (ABP)
					Location de caméras (projets cleanbrussels)
					Traitement des déchets dangereux
					Plan climat - communication
87540	124	06	73	499.796,00	Traitements des déchets (augmentation du prix + protoxyde d'azote)
87540	125	15	73	2.000,00	Consommation de l'eau des hydrants (vivaqua)
87540	161	48	73	6.000,00	Recette métaux divers
87540	211	01	78	1.297,13	Charge financière des emprunts à charge de la commune
87540	331	01	73	16.000,00	Projets citoyens (cleanbrussels)
87540	332	02	73	15.000,00	Subside - 4 PTP Propreté publique
					Subside Bruxelles Propreté personnel (127 866,00 €)
87540	465	09	73	169.366,00	Subside personnel plan climat - BE (41 500,00 €)
					Subside Bruxelles Propreté caméra (69 696,00 €)
87540	465	48	73	169.696,00	Subside caméra Clean.brussels (100 000,00 €)
					Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de fonctionnement - subside pour les projets citoyens (Clean Brussels)
87540	485	01	73	16.000,00	
87540	911	01	78	22.646,32	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
876	124	02	73	7.800,00	Fournitures pour détagage
876	124	06	73	2.000,00	Prestations techniques de tiers : entretien véhicule détagage
876	332	02	73	7.500,00	Subside - 2 PTP détagage
					Études, analyses et assistance à la maîtrise ouvrage pour dispositifs liés à la gestion de l'eau dans les espaces publics et les bâtiments (marché 2019-S-044)
877	122	02	91	7.700,00	
877	126	01	21	102,00	Egouts Haveskercke
877	211	01	78	10.889,80	Charge financière des emprunts à charge de la commune
877	911	01	78	48.082,62	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
878	124	02	11	3.906,49	Achat de petit matériel, de semences, bulbes, terreau, ...
878	124	05	11	336,00	Achat de vêtements de travail : t-shirts, pantalons imperméables, vestes, ...
					Prestations techniques de tiers : entretien des espaces verts, inhumations et exhumations, réparations diverses, gardiennage du cimetière
878	124	06	11	138.385,53	
878	124	06	38	40.000,00	Prestations techniques de tiers : entretien des espaces verts du cimetière
					Location et entretien d' une fontaine d'eau
878	124	12	25	247,72	Cimetière de Forest - Kleertstraat 51 - 1652 Alseberg
878	124	13	11	2.181,63	Citerne des plantations pour machines et véhicules
878	125	02	3	500,00	Fourniture de matériaux divers (plomberie, électricité, serrures...)
878	125	03	11	3.780,21	Chauffage de la conciergerie
878	125	06	3	1.500,00	Chauffage, vitres...
878	125	06	32	671,86	Contrôles légaux Cimetière
878	125	12	13	900,00	Fournitures d'électricité pour les bâtiments
878	125	15	13	977,00	Fournitures d'eau pour les bâtiments
					Remboursement des frais (enterrements d'indigents, médecins-vérificateurs des autres communes, cadres et plaques au cimetière de Forest)
878	161	48	11	10.000,00	
					Achats de concessions, ouvertures de caveaux et de concessions collectives, dispersion des cendres, ...
878	163	01	11	70.000,00	
878	211	01	78	45.648,07	Charge financière des emprunts à charge de la commune
					Intérêts créditeurs en provenance des différents dons et legs:
					0,75€ - Legs Edmès De Block (Tombe)
					0,43€ - Legs Kuyser-Pieters (Tombe)
					14,75€ - Legs Decerf (Tombe)
					4,34€ - Legs Corbeau (Tombe)
878	261	01	22	23,74	3,47€ - Legs Stradiat (Tombe)
					Remboursement de non valeurs sur droits constatés perçus du service ordinaire (Rétrocessions de concessions)
878	301	02	11	1.800,00	
					Remboursement aux autres communes des frais concernant les enterrements indigents et les prestations des médecins-vérificateurs
878	435	01	11	7.000,00	
878	911	01	78	88.686,38	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
					Prestations techniques de tiers : organisation des funérailles des personnes réputées indigentes
87830	124	06	11	17.151,88	Chèque ALE, volontariat
					Rémunération des co-chercheurs ARBRES
879	122	48	63	17.200,00	
879	123	16	63	4.100,00	Printemps de l'Environnement

879	123	48	63	1.250,00	Cotisation Energy Cities
					Matériel divers pour le projet ARBRES Matériel divers pour les projets d'agriculture urbaine Outils, terreau, petits fruits,... pour le projet Petits fruits pour tou.t.e.s Outils, terreau, semence,... Terreau, pots, semences, outils, broyat, ... Projet Médiateur Good Food : achat de matériel divers (Part communale) Projet Vergers Urbains : achat de matériel de plantation (Part communale)
879	124	02	63	33.651,00	
					Prestations techniques de tiers : Projet Verger Urbains : animations diverses et sous-traitance Projet Espaces Verts 2.0: animations diverses et sous-traitance Animations diverses et sous traitance pour le projet "petits fruits pour tou.t.e.s" Animations diverses: rucher, plantes tinctoriales, potagers, nature en ville,... Pôle éco-pédagogique à l'Imprimerie Sous traitance pour la communication du PAC Sous traitance pour le projet ARBRES végétalisation et installations de plantes grimpantes
879	124	06	63	88.318,00	Friche Roosendael - préfiguration
879	124	13	13	676,88	Fournitures d'énergie pour le fonctionnement
879	125	02	3	280,00	Fourniture de matériaux divers (plomberie, électricité, serrures...)
879	125	06	3	2.200,00	Chauffage, détections, adoucisseurs, vitres...
879	126	01	63	316,00	Redevance parcelle 21384D0067/00K000
879	211	01	78	512,21	Charge financière des emprunts à charge de la commune
					Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de fonctionnement : ARBRES (27 451,00 €) Projet Petits fruits pour tou.t.e.s (30 530,00 €) Renforcement PAC (21 388,00 €)
879	485	01	63	109.369,00	Friche Roosendael - préfiguration (30 000,00 €)
					Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de personnel : Salaire coordination du projet Espaces Verts 2,0 (20 000,00 €) Salaire médiateur Good Food (37 500,00 €)
879	485	02	63	95.000,00	Salaire coordination projet de vergers urbains productifs (37 500,00 €)
879	911	01	78	6.704,88	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
922	122	03	39	3.800,00	Conseils d'avocats dans la lutte contre les logements inoccupés
922	123	02	39	77,61	Fournitures de bureau
922	123	19	39	15,40	Abonnement
922	125	06	32	79,99	Contrôles légaux logements Saint Denis (en extinction)
922	125	13	13	5.062,00	Fournitures de gaz pour les bâtiments
922	125	15	13	9.545,00	Fournitures d'eau pour les bâtiments
922	211	01	78	181.961,09	Charge financière des emprunts à charge de la commune
922	331	01	39	85.000,00	Prime aux jeunes propriétaires
922	332	02	39	79.700,00	Subside de fonctionnement pour l'Agence Immobilière Sociale de Forest
922	465	01	39	3.800,00	Conseils d'avocats dans la lutte contre les logements inoccupés (subside contrat logement)
922	465	02	39	77.600,00	Subside contrat logement
922	911	01	78	243.214,75	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
929	268	01	56	29.747,17	Récupération sur tiers des charges financières d'emprunts
929	271	01	56	222.400,00	Participations dans les bénéfices des régies communales
929	321	01	56	668.100,00	Subsides et primes directs associés aux entreprises
929	968	01	56	194.180,28	Remboursement par les tiers des emprunts garantis
930	122	03	29	4.000,00	Honoraires et indemnités pour avocats
930	123	02	29	1.200,00	Fournitures administratives pour consommation directe
930	123	15	29	750,00	Recours : frais de procédure et de poursuites
930	125	06	3	5.400,00	Vitres et châssis...
930	161	01	29	93.600,00	Redevances pour services administratifs : RU + Archives
930	163	01	63	300,00	Loyer potager du Bempt
930	211	01	78	91.982,53	Charge financière des emprunts à charge de la commune
930	465	01	29	5.200,00	Contribution de l'autorité supérieure dans les frais de fonctionnement
930	465	48	29	2.000,00	Rétribution par la région des amendes administratives (infraction urbanistique)
930	911	01	78	233.375,46	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
9301	211	01	78	20.169,47	Charge financière des emprunts à charge de la commune
9301	911	01	78	17.723,64	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
93010	123	13	15	1.896,00	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - 3P - Abadia Mathilde
93010	123	17	86	1.000,00	Frais de formation du personnel
93010	125	06	90	5.700,00	Frais Entretien Chauffage (av. Van Volxem 400-402) - axima (rue du Monténégro, 138-152)
93010	125	12	90	40.000,00	Frais d'électricité chassart (av. Van Volxem 400-402) - axima (rue du Monténégro, 138-152)
93010	125	13	90	10.000,00	Frais de gaz (av. Van Volxem 400-402) - axima (rue du Monténégro, 138-152)
93010	125	15	90	4.000,00	Frais d'eau (av. Van Volxem 400-402) - axima (rue du Monténégro, 138-152)
93010	332	02	90	220.000,00	Subside aux associations
93010	994	01	90	367.600,00	Prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire
93011	122	03	92	5.000,00	F.1 (Crèche NL) - avocat
93011	122	04	92	2.000,00	I.2 (Participation et com) - Droits d'auteurs et rémunérations pour animations

93011	122	48	92	101.000,00	B.1 Fermette + Bempt - Indemnités offres MAP C.1 Foyer de quartier - indemnités offres H.1 Neerstalle 110 - indemnités offres C.2.1 (ABY) - animations diverses D.1.2 (RQ) - Entretien locaux (antenne + espaces mutualisés) I.2 (Participation et com) - E.1.1 (Foodrest) - Frais divers
93011	123	02	92	1.600,00	D.1.2 (RQ) - fournitures et papier I.2 (participation et com) - fournitures et papier
93011	123	11	40	1.500,00	Ligne téléphone + internet Huilerie
93011	123	12	15	4.000,00	Frais de location et d'entretien du matériel de bureau - Antenne Huilerie
93011	123	13	15	5.900,00	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - 3P + Adobe Creative + Autocad
93011	123	13	92	10.500,00	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique D.1.2 (RQ) - Antenne : contrat imprimante et wifi I.1 (chef projet) - licence 3P I.2 (participation et com) - licence Adobe I.3 (architecte) - licence 3P et autocad
93011	123	16	10	1.300,00	F.2.2 (prévention) - boissons et denrées alimentaires
93011	123	16	92	4.000,00	D.1.2 (RQ) - Antenne : Consommables/locations évènements (1 500,00 € - Subside : 1 500,00 €) I.2 (participation et com) : Consommables/locations évènements (1 000,00 € - Subside : 1 000,00 €) E.1.1 (Foodrest) - Consommables/locations évènements (1 500,00 € - Subside : 1 500,00 €)
93011	123	17	10	1.000,00	F.2.2 (prévention) - Formation
93011	123	17	92	2.500,00	D.1.2 (RQ) - Formation E.1.1 (Foodrest) - Formation I.1 - Formation I.2 (participation et communication) - Formation I.3 (architecte) - Formation
93011	124	02	10	1.500,00	F.2.2 (prévention-TSR-Femme&mère) - fournitures pour activités
93011	124	02	63	1.000,00	E.4.2 (végétalab) - achat terreau
93011	124	02	73	2.000,00	D.1.1 (propreté) - achat de matériel didactique et conception de matériel promotionnel
93011	124	02	92	800,00	D.1.2 (RQ) - Antenne : produits entretien I.1 chef de projet - matériel animation
93011	124	06	10	4.500,00	Prestations techniques de tiers : F.2.2 - Frais d'organisation des activités
93011	124	06	92	37.000,00	Prestations techniques de tiers : D.1.3 (RQ - Médiation) - Actions thématiques I.2 (Participation et com) - Impression, distribution et graphisme
93011	124	08	92	5.000,00	D.1.2 (RQ) - Assurance antenne et locaux
93011	124	48	10	2.000,00	F.2.2 (prévention) - Achat titres transport SNCB avec public cible + matériel défraiement
93011	125	02	92	20.000,00	D.1.2 (RQ) - aménagement des locaux - achat matériel divers (électricité, plomberie, serrurerie...)
93011	125	12	92	4.000,00	D.1.2 (RQ) - Antenne : électricité
93011	125	15	92	1.000,00	D.1.2 (RQ) - Antenne : eau
93011	125	48	92	100,00	D.1.2 (RQ) - Antenne : Location extincteurs
93011	332	02	10	5.000,00	F.2.2 (prévention) - Frais de remédiation scolaire
93011	332	02	92	27.000,00	D.1.3 (RQ - Médiation) - subside thématique
93011	994	01	92	736.300,00	Prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire
93012	123	13	15	2.995,00	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - 3P + Sketch up
93012	123	16	95	500,00	1.2 Frais catering pour inaugurations d'aires de jeux dans le cadre des projets de la Politique de la ville 2021-2025
93012	124	02	95	500,00	1.2 Matériels et fournitures nécessaires aux projets d'aires de jeux dans le cadre des projets de la Politique de la ville 2021-2026
93012	124	06	95	90.000,00	2.1 Prestations techniques pour activités ou autre 6.1 Prestations techniques de tiers - signalétique et comm. Primeurs 1.2 Prestations techniques pour activités ou autre
93012	332	02	95	148.000,00	2.1 Subside aux 3 asbl portant des projets dans la PDV
93012	994	01	95	356.300,00	Prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire
9302	211	01	78	48.160,58	Charge financière des emprunts à charge de la commune
9302	911	01	78	64.398,37	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
9303	211	01	78	103.622,79	Charge financière des emprunts à charge de la commune
9303	911	01	78	207.395,59	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
9304	123	16	94	1.000,00	Réunions et events professionnels
9304	124	02	94	700,00	Produits d'entretien
9304	124	06	94	980,00	Prestations techniques de tiers : animations, supports de communication, enseigne, moniteurs sportifs, campagnes promotionnelles, site web, etc.
9304	125	02	3	1.147,27	Fourniture de matériaux divers (plomberie, électricité, serrures...)
9304	125	06	3	22.800,00	Ascenseurs, haute tension, vitres...
9304	125	12	94	35.000,00	Electricité Centr'AL
9304	125	13	94	14.300,00	Gaz Centr'AL
9304	125	15	94	1.500,00	Eau Centr'AL

9304	125	48	94	280,00	Pour frais imprévisibles
9304	161	04	94	60.000,00	Redevances d'occupation opérateurs privés
9304	163	01	94	35.400,00	Redevances d'occupation JOY
9304	211	01	78	54.000,00	Charge financière des emprunts à charge de la commune
9304	911	01	78	75.533,17	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
9305	122	03	77	5.000,00	Honoraires pour avocats - consultation montage complexe ou conseil juridique contentieux
9305	123	11	40	3.116,37	Frais de télécommunication
9305	123	12	15	2.999,84	Frais de location et d'entretien du matériel de bureau - Konica - De Lage Landen
9305	123	13	15	3.799,25	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - 3P
9305	123	16	77	500,00	Inaugurations, évènements, communication EPCF
9305	123	17	86	4.000,00	Frais de formation du personnel
9305	465	02	77	68.685,13	Recette annuelle pour le personnel transversal à la cellule (politique de soutien)
9306	211	01	78	35.651,80	Charge financière des emprunts à charge de la commune
9306	911	01	78	112.588,96	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
9307	122	03	84	5.000,00	Honoraires avocats (suite du recours ABY + chantier)
9307	123	13	15	3.792,00	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - 3P
9307	123	17	86	1.000,00	Frais de formation du personnel
9307	124	06	84	1.000,00	Prestations techniques de tiers : frais de communication
9307	125	06	84	10.000,00	Frais pour études ou réparations diverses
9307	125	12	84	3.000,00	Fournitures d'électricité pour les bâtiments
9307	125	13	84	5.000,00	Fournitures de gaz pour les bâtiments
9307	125	15	84	1.000,00	Fournitures d'eau pour les bâtiments
9307	163	01	84	21.600,00	Produit des loc. immob. aux entreprises et aux ménages
9307	211	01	78	20.802,75	Charge financière des emprunts à charge de la commune
9307	911	01	78	21.314,57	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
9307	994	01	84	21.000,00	FRO : Frais de personnel (21 000,00 €)
9308	122	01	88	39.000,00	B2-Maison des Initiatives-accompagnement économie circulaire D.1.3-Belgrade74-Essais de sol avant chantier Honoraires et indemnités pour expertises D1.4-Monténégro 138-152 / Frais d'études
9308	122	03	88	38.000,00	B.2-WC 1-7-avocat D.1.3-Belgrade74-avocat D.1.4-Axima-avocat
9308	122	04	88	200,00	Droits d'auteurs - Musique lors des événements
9308	122	48	88	12.655,00	A2-mission CSS B3-Antenne-Chèques ALE-Entretien Antenne B3-Antenne-Vide grenier-évacuation D.2.1-mission CSS
9308	123	02	88	150,00	B3 - W-C 1-7-Antenne : Achat de fournitures et papier
9308	123	11	40	3.018,85	Frais de télécommunication
9308	123	12	15	941,60	Frais de location et d'entretien du matériel de bureau - Konica
9308	123	13	15	5.687,00	Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique - 3P
9308	123	16	88	3.500,00	F4-Consommables/locations évènements (1 000,00 € - Subside : 1 000,00 €))
9308	123	17	86	2.000,00	F4-Frais de réception et représentation (2 500,00 € - Subside : 2 500,00 €))
9308	123	19	88	225,00	Frais de formation du personnel
9308	124	02	88	20.200,00	Abonnement au CSTC B3-Antenne-Produits entretien D.2.2-Végétalisation- fourniture technique
9308	124	06	88	13.400,00	Prestations techniques de tiers : A3-Rue jeux- Prestations B3-Antenne- Mission graphisme - communication B3-Antenne- Prestations programmation propre antenne B3-Antenne- valorisation/capitalisation en fin de CQ F4-Marché d'impression pluriannuel F4-Marché distribution pluriannuel
9308	125	06	88	1.600,00	B3-WC 1-7-Antenne : Entretien chaudière
9308	125	12	88	3.000,00	B3-WC 1-7-Antenne : Electricité
9308	125	13	88	2.000,00	B3-WC 1-7-Antenne : Gaz
9308	125	15	88	500,00	B3-WC 1-7-Antenne : Eau
9308	211	01	78	23.963,41	Charge financière des emprunts à charge de la commune
9308	332	02	88	3.000,00	B3-Antenne-Parcklab - Prestations occupation temporaire
9308	911	01	78	38.764,00	Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune
9308	994	01	88	356.880,00	Prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire

**VI. DEPENSES (123-16) et
SUBSIDES OCTROYES PAR LA COMMUNE (332-02)**

				Commentaires FR	Budget 2024	Budget 2023	Budget adapté 2023	Compte 2022
'104	'123	'16	'23	Stock denrées et boissons + Réception inauguration HC + Drink installation nouveau Conseil.	24.000,00	15.000,00	12.764,00	12.617,81
'104	'123	'16	'31	Catering pour réunions diverses (rencontres citoyennes...)	500,00	10.000,00	14.989,00	12.808,95
'105	'123	'16	'01	Organisation des journées de sensibilisation	900,00	900,00	900,00	589,77
'105	'123	'16	'11	Noces d'or et centenaires : achat de bouquets de fleurs, de biscuits et de boissons	3.000,00	3.000,00	3.000,00	0,00
'300	'123	'16	'10	Prévision des frais des réceptions et de représentation autre que les agents Prévention.	1.000,00	1.000,00	1.000,00	382,17
'520	'123	'16	'76	J'achete 1190// Accompagnement/ animation / communication quartier commerçant pendant le grand chantier cœur de Forest	10.000,00	10.000,00	4.650,00	0,00
'7201	'123	'16	'16	Remise des prix 6ème primaire (achat des prix fin d'année)	3.500,00	4.000,00	0,00	2.729,51
'761	'123	'16	'17	Spectacles, projections, visites décoloniales , ateliers pour les jeunes , événement Place aux enfants, place aux jeunes	19.500,00	20.000,00	16.612,00	6.571,40
'76110	'123	'16	'75	Pour les CCA et groupes de travail, Intervisions à Forest, Rencontre des opérateurs	1.500,00	300,00	1.050,00	221,66
'7621	'123	'16	'02	Montant diminué par rapport à 2023 - budget destiné à réaliser des projets culturels dans l'espace commun et soutenir les artistes forestois (par les appels à projets)	20.000,00	25.000,00	17.050,00	17.813,16
'7622	'123	'16	'52	(Réduction des frais de fonctionnement avec 4,11 % en 2023 (MB 2023) et de 4 % supplémentaire en 2024) Budget de fonctionnement pour divers projets culturels	31.303,00	35.000,00	34.860,00	29.163,27
'763	'123	'16	'67	Fêtes médiévales : 18.025€ ForEST'OYONS (Vin chaud) : 3.200€ Festival de chorales : 1.000€ Bal populaire : 3.500€ Sapin de Noël, déco et illumination : 6.000€ Commémorations 8 mai & 11 novembre : 750€ (transfert tâches et budget provenant du 104/123-16/23) Fête du personnel : 9.000€ (transfert tâches et budget provenant du 104/123-16/23)	41.475,00	31.500,00	31.395,00	23.843,92
'763	'123	'16	'83	Marché annuel : 11.000€ Marché aux fleurs : 4.000€	15.000,00	13.000,00	14.347,20	11.347,85
'764	'123	'16	'10	Prévision d'achat de boissons, denrées alimentaires et autres pour les réunions du service avec les parents d'enfants.	1.500,00	1.000,00	1.000,00	0,00
'764	'123	'16	'26	Organisation du Mérite sportif 2024 (5.000€) / Run Forest 2024 (16.000€) et édition printanière du programme "Je cours pour ma forme"(250 €)	21.250,00	1.500,00	3.750,00	0,00
'7671	'123	'16	'05	Animations de type contes, ateliers, rencontre d'auteur, fêtes, spectacles...	8.500,00	8.500,00	4.100,00	2.850,00
'7672	'123	'16	'53	Poursuite du développement d'actions et d'activités pour les jeunes, les familles et les adultes, sur la base du plan culturelle communale et des politiques de la Flandre et de la VGC pour les bibliothèques communale néerlandophone.	6.500,00	6.500,00	6.053,72	9.877,94
'842	'123	'16	'68	Frais d'achat de boissons, snacks (et autres) lors des réunions de concertation , ainsi que les frais d'animations du service	5.000,00	5.000,00	5.000,00	2.029,81
'851	'123	'16	'12	Catering journées des entrepreneurs...	1.000,00	2.100,00	0,00	480,80
'875	'123	'16	'98	Evenement BEA + divers (1 300,00 € - Subside : 1 300,00 €)	2.500,00	3.000,00	2.937,29	0,00
'87540	'123	'16	'73	Troupe sensibilisation pigeon (1 200,00 € - Subside : 1 200,00 €)	3.100,00	3.500,00	3.500,00	8.413,87
'879	'123	'16	'63	Actions de sensibilisation à la propreté	4.100,00	4.500,00	5.000,00	4.489,51
'93011	'123	'16	'10	Printemps de l'Environnement	1.300,00	0,00	0,00	0,00
'93011	'123	'16	'92	F.2.2 (prévention) - boissons et denrées alimentaires	4.000,00	2.600,00	2.600,00	0,00
'93012	'123	'16	'95	D.1.2 (RQ) - Antenne : Consommables/locations évènements (1 500,00 € - Subside : 1 500,00 €)) I.2 (participation et com) : Consommables/locations évènements (1 000,00 € - Subside : 1 000,00 €)) E.1.1 (Foodrest) - Consommables/locations évènements (1 500,00 € - Subside : 1 500,00 €))	500,00	4.000,00	4.000,00	0,00
'9304	'123	'16	'94	1.2 Frais catering pour inaugurations d'aires de jeux dans le cadre des projets de la Politique de la ville 2021-2025	1.000,00	2.000,00	2.000,00	0,00
'9305	'123	'16	'77	Réunions et events professionnels	500,00	0,00	0,00	711,62
'9308	'123	'16	'88	Inaugurations, évènements, communication EPCF	3.500,00	9.200,00	11.200,00	1.472,80
'9308	'123	'16	'88	F4-Consommables/locations évènements (1 000,00 € - Subside : 1 000,00 €)) F4-Frais de réception et représentation (2 500,00 € - Subside : 2 500,00 €))				

BENEFICIAIRES - LOI 14 11 1983	Budget 2022	Budget 2023	BUDGET 2024	Différence 2024-2023
300/332-02 - Subsidés aux organismes au service des ménages, subside conventionné: ASBL Transit 9.077,28 €, Asbl Schola ULB 6.500,00 € (Projets Ton avenir), et 2.500,00 € pour le Projet Plaisir d'apprendre et les séances d'information et de sensibilisation des TSR sollicités auprès des asbl.	13.701,28	16.577,28	18.077,28	1.500,00
520/332-02 - 76: Subsidés projets de collectifs commerçants/ asso de commerçants	0,00	8.000,00	8.000,00	0,00
761/332-02 /17 - Subside à l'Asbl Growing by Hockey	0	0,00	500,00	500,00
7621/332-02 - 02: P.A.C.	500,00	500,00	500,00	0,00
PALAIS DES SCIENCES	10.000	10.000,00	10.000,00	0,00
MASD - Musiques à St Denis	1.000	1.000,00	1.000,00	0,00
7622/332-02 - 52: TEN WEYNGAERT	11.000	11.000,00	12.150,00	1.150,00
105 BESME	0	1.000,00		-1.000,00
ARENAL	1.500	1.500,00	1.500,00	0,00
BLACK DEVILS	1.500	1.500,00	1.500,00	0,00
CHIRO H2O	3.000	3.000,00	3.000,00	0,00
CULTUURKRING 1190	500	500,00		-500,00
DAVIDSFONDS VORST	0	0,00	500,00	500,00
DE TREFFERS	0,00	250,00		-250,00
DE WEEG ZUID-BRUSSEL	500,00	500,00		-500,00
FEMMA	1234,98	2.500,00	1.600,00	-900,00
FIETSERSBOND BRUSSEL-ZUID	0,00	1.000,00	1.000,00	0,00
MIRO	3000,00	3.000,00	3.000,00	0,00
HET KLAVERKE	250,00	250,00	250,00	0,00
VZW WIEGWEIS	0,00	0,00	500,00	500,00
KINDERBEGELEIDING	1.500,00	1.500,00	1.500,00	0,00
OUDERCOMITE PARKSCHOOK VORST	625,00	625,00	625,00	0,00
OUDERCOMITE SINT AUGUSTINUS	625,00	625,00	625,00	0,00
RODENBACH	250,00	250,00		-250,00
WILLEMSFONDS	0,00	250,00		-250,00
MOUV	0,00	0,00	1.500,00	1.500,00
764/332-02 - 26: FOREVER	0,00	1.500,00	1.500,00	0,00
ADEPS	0,00	3.500,00	3.500,00	0,00
778/332-02 - 23: CERCLE D'HISTOIRE	750,00	750,00	750,00	0,00
842/332-02 - 68 - HADEP	0,00	0,00		0,00
MAISON DE QUARTIER ST ANTOINE	37.996,36	42.218,16	46.706,59	4.488,43
ASBL LE CAIRN	15.498,51	17.220,57	19.051,37	1.830,80
ASBL FOREST QUARTIER SANTE	4.999,52	5.555,03	6.145,61	590,58
MAISON DES JEUNES	24.997,59	27.775,10	30.728,01	2.952,91
PARTENARIAT MARCONI	19.998,07	22.220,08	24.528,41	2.308,33
844/332-02 - 13: ASBL FAMILLE FORESTOISE	50.076,00	50.076,00	78.429,29	28.353,29
849/331-01 - 01: CHEQUES-TAXIS	19.000,00	19.000,00	18.500,00	-500,00
851/332-02 - 12: ASSOC DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES DE FOREST				
AEICF	2.210,13	3.000,00	3.000,00	0,00
JOB YOURSELF	10.000,00	10.000,00	10.000,00	0,00
MISSION LOCALE	0,00	45.000,00	45.000,00	0,00
ALE			7.500,00	7.500,00
FQS	7.500,00	7.500,00	7.500,00	0,00
922/331-01 - 39: Prime aux jeunes propriétaires	72.667,64	75.000,00	85.000,00	10.000,00

VII. PROGRAMME DU SERVICE EXTRAORDINAIRE

SERVICE	Article	Recette	Dépenses	Taux	Commentaire FR	Subsides / Ch. Urb	Fonds	Emprunts
ACADEMIE	734/661-51/ - /96	15.768,00 €						
ACADEMIE	734/741-51/ - /96		3.300,00 €	100,00%	Mobilier et matériel de bureau	3.300,00 €		
ACADEMIE	734/744-51/ - /96		23.268,00 €	53,58%	Instruments et accessoires musicaux : 10.800€ budgétisés en 2022 et non dépensés + 12.468€ prévisions dépenses en 2024	12.468,00 €		10.800,00 €
Total ACADEMIE		15.768,00 €	26.568,00 €			15.768,00 €	0,00 €	10.800,00 €
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	7201/661-51/ - /34	1.620,00 €						
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	7201/741-51/ - /34		1.320,00 €	100,00%	Achat de jeux extérieurs ou de mobilier pour la cour de récréation /budget de fonctionnement de l'instruction publique (600€) Mobilier scolaire (720€)	1.320,00 €		0,00 €
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	7611/685-51/ - /34	--> au service téléphonie			achat de nouveaux gsm de type smartphone pour les encadrants et le coordinateur pendant la plaine pour les groupes (11 accès application pour les inscriptions)			
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	7611/742-54/ - /34	--> au service téléphonie			achat de nouveaux gsm de type smartphone pour les encadrants et le coordinateur pendant la plaine pour les groupes (11 accès application pour les inscriptions)	--> au service téléphonie		
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	7201/742-51/ - /34		300,00 €	100,00%	Matériel de bureau	300,00 €		0,00 €
Total ACCUEIL EXTRASCOLAIRE		1.620,00 €	1.620,00 €			1.620,00 €	0,00 €	0,00 €
ACCUEIL TEMPS LIBRE	76110/741-51/ - /75		2.500,00 €	100,00%	Armoires et étagères de rangement pour grands jeux, malettes de rangement	2.500,00 €		0,00 €
ACCUEIL TEMPS LIBRE	76110/665-52/ - /75	5.500,00 €			achat grands jeux, armoires et malettes			
ACCUEIL TEMPS LIBRE	76110/744-98/ - /75		3.000,00 €	100,00%	Achat de grands jeux	3.000,00 €		0,00 €
Total ACCUEIL TEMPS LIBRE		5.500,00 €	5.500,00 €			5.500,00 €	0,00 €	0,00 €
BATIMENTS	138/724-60/ - /03		30.000,00 €	0,00%	Centre technique : Installation de bornes de rechargement			30.000,00 €
BATIMENTS	138/742-53/ - /03		10.500,00 €	0,00%	Achat d'un écran digital pour la salle de réunion			10.500,00 €
BATIMENTS	138/744-51/ - /03		7.500,00 €	0,00%	Remplacement de matériel divers			7.500,00 €
BATIMENTS	138/744-98/ - /03		8.500,00 €	0,00%	Achat outillage ateliers bâtiments			8.500,00 €

BATIMENTS	7201/512-55/ - /03		35.000,00 €	0,00%	Transactions pour clore dossiers judiciaires dans un dossier de litige (report 2023)			35.000,00 €
BATIMENTS	7201/724-60/ - /03		870.000,00 €	0,00%	Adaptations à la chaufferie de l'Ecole Sept Bonniers (40 000,00 €) Remplacement de châssis à l'Ecole arc en ciel (partiellement report 2023) (380 000,00 €) Travaux d'électricité dans les Ecoles francophones (100 000,00 €) Ecole "Les Marronniers" : mission d'assistance à la maîtrise de l'ouvrage (AMO) pour les travaux de renovation lourde (report 2023) (350 000,00 €)			870.000,00 €
BATIMENTS	7201/744-51/ - /03		32.500,00 €	0,00%	Remplacement de matériel divers (7 500,00 €) Fourniture d'appareils d'éclairage autonome pour les écoles francophones (report 2023) (25 000,00 €)			32.500,00 €
BATIMENTS	7202/744-51/ - /03		7.500,00 €	0,00%	Remplacement de matériel divers			7.500,00 €
BATIMENTS	764/744-51/ - /03		22.500,00 €	0,00%	Remplacement de matériel divers (7 500,00 €) Fournitures d'appareils d'éclairage autonome et accessoires (principalement salle de sport van volxem et clubhouse du bempt) (report 2023) (15 000,00 €)			22.500,00 €
BATIMENTS	844/665-52/ - /03	30.000,00 €			Crèche "les marmots" travaux de renovation lourde du bâtiment			
BATIMENTS	844/723-60/ - /03		230.000,00 €	13,04%	Crèche "les marmots" : travaux d'aménagement pour la gestion des eaux pluviales (subsidé par bruxelles environnement et marché via leur centrale d'achat) (30 000,00 € - Subside : 30 000,00 €) Crèche "les ptits matelots" - éclairage autonome et detection incendie (200 000,00 €)	30.000,00 €		200.000,00 €
BATIMENTS	844/744-51/ - /03		30.000,00 €	0,00%	Remplacement de matériel divers (10 000,00 €) Fourniture d'appareils d'éclairage autonome pour les crèches (report 2023) (20 000,00 €)			30.000,00 €
Total BATIMENTS		30.000,00 €	1.284.000,00 €			30.000,00 €	0,00 €	1.254.000,00 €
BIBLIOTHEQUE FR	7671/685-51/ - /05	15.215,00 €			Subsides de la Cocof pour la bibliothèque			
BIBLIOTHEQUE FR	7671/741-51/ - /05		1.200,00 €	0,00%	>1 caisson à roulettes (200,00€) >2 armoires à rideau hautes (600,00€) >1 chaise de bureau à roulettes (400,00€)			1.200,00 €
BIBLIOTHEQUE FR	7671/742-53/ - /05		4.977,00 €	0,00%	>2 douchettes (lecteurs de code-barres)(700,00€) >7 tablettes compatibles avec les tablettes de la biblioFR (4.060,00€) >7 housses de protection pour tablettes (compatibles avec les tablettes à acquérir)(217,00€)			#VALEUR!

BIBLIOTHEQUE FR	7671/744-98/ - /05		38.000,00 €	40,04%	>achat de livres (via le marché AMLI) (30.220,00€) >achat de jeux et jouets (6.000,00€) >1 tapis intérieur/extérieur pour les animations (350,00€) >50 serre-livres avec butée avant (500,00€) >50 serre-livres simples (300,00€) >1 écran de projection (300,00€) >4 blocs multiprises (100,00€) >5 boîtes de rangement avec couvercle pour ludothèque (150,00€) >10 boîtes de rangement sans couvercle pour ludothèque (80,00€)	15.215,00 €		22.785,00 €
Total BIBLIOTHEQUE FR		15.215,00 €	44.177,00 €			15.215,00 €	0,00 €	#VALEUR!
BIBLIOTHEQUE NL	7672/741-51/ - /53		250,00 €	0,00%	Achat d'un comptoir de visite et de mobilier de présentation pour la collection			250,00 €
BIBLIOTHEQUE NL	7672/744-98/ - /53		16.050,00 €	0,00%	Achats pour la collection (livres, bandes dessinées, e-books, etc.) et les articles connexes			16.050,00 €
Total BIBLIOTHEQUE NL		0,00 €	16.300,00 €			0,00 €	0,00 €	16.300,00 €
BIEN ETRE ANIMAL	875/685-51/ - /98	500,00 €			Subside B.E. achat de matériel pour les bénévoles			
BIEN ETRE ANIMAL	875/744-98/ - /98		500,00 €	100,00%	Achat de matériel pour les bénévoles (cages, lecteur de puces, trappes chat)	500,00 €		0,00 €
Total BIEN ETRE ANIMAL		500,00 €	500,00 €			500,00 €	0,00 €	0,00 €
CELLULE EAU	766/665-52/ - /91	97.500,00 €			Maillage Bempt : phase 2 (trois fontaines)			
CELLULE EAU	766/725-60/ - /91		150.000,00 €	65,00%	Maillage Bempt : phase 2 (trois fontaines)	97.500,00 €		52.500,00 €
CELLULE EAU	877/725-60/ - /91		75.000,00 €	0,00%	Forest Domaine : Gestion des Eaux Pluviales / travaux d'aménagements (report 2023)			75.000,00 €
CELLULE EAU	877/747-60/ - /91		15.000,00 €	0,00%	Etude et suivi des ouvrages de gestion des eaux pluviales			15.000,00 €
Total CELLULE EAU		97.500,00 €	240.000,00 €			97.500,00 €	0,00 €	142.500,00 €
CELLULE INVESTISSEMENT	104/665-52/ - /64	26.400,00 €			HCF : Supplément honoraires d'architecte			
CELLULE INVESTISSEMENT	104/723-60/ - /64		1.050.000,00 €	2,51%	HCF : Nouveaux luminaires intérieurs (300 000,00 €) HCF : Supplément honoraires d'architecte (200 000,00 € - Subside : 26 400,00 €) HCF : Supplément révision des prix (350 000,00 €) HCF : Travaux supplémentaires (200 000,00 €)	26.400,00 €		1.023.600,00 €

CELLULE INVESTISSEMENT	104/724-60/ - /64		200.000,00 €	0,00%	HCF : Fourniture et placement de stores			200.000,00 €
CELLULE INVESTISSEMENT	7201/722-60/ - /64		40.000,00 €	0,00%	Ecole Bempt : supplément travaux pour décompte final (report 2023)			40.000,00 €
CELLULE INVESTISSEMENT	7201/724-60/ - /64		100.000,00 €	0,00%	Ecole AEC : Réaménagement de la cour et des abords			100.000,00 €
CELLULE INVESTISSEMENT	7202/722-60/ - /64		600.000,00 €	0,00%	Ecole De Puzzel : révision de prix + travaux supplémentaires (450 000,00 €) Ecole De Puzzel : Supplément travaux de construction (report 2023) (150 000,00 €)			600.000,00 €
CELLULE INVESTISSEMENT	7202/724-60/ - /64		80.000,00 €	0,00%	Ecole 11A : travaux urgents stabilité toitures (40 000,00 €) Ecole 11B : travaux stabilité façades (40 000,00 €)			80.000,00 €
CELLULE INVESTISSEMENT	761/721-60/ - /64		70.000,00 €	0,00%	Aires de jeux : Interventions lourdes			70.000,00 €
CELLULE INVESTISSEMENT	764/665-52/ - /64	4.333.273,00 €			Bempt : Aménagement gradins et vestiaires - FRBRTC (1000 000,00 €) Bertelson : Travaux stade d'athlétisme - FRBRTC (894 000,00 €) Forest Domaine : remplacement d'une structure couverte par une structure gonflable (353 273,00 €) Bertelson : Travaux stade d'athlétisme - subside PTIS (2086 000,00 €)			
CELLULE INVESTISSEMENT	764/721-60/ - /64		3.110.000,00 €	95,82%	Bempt : Intervention sur terrain naturel (45 000,00 €) Bempt : Interventions lourdes sur terrains synthétiques (45 000,00 €) Bertelson : remplacement cage lancer et entretien lourd de la piste dans l'attente rénovation (40 000,00 €) Bertelson : Travaux stade d'athlétisme (report 2023) (2980 000,00 € - Subside :2 980 000,00 €)	2.980.000,00 €		130.000,00 €
CELLULE INVESTISSEMENT	764/722-60/ - /64		450.000,00 €	78,51%	Forest Domaine : remplacement d'une structure couverte par une structure gonflable (report 2023)	353.273,00 €		96.727,00 €
CELLULE INVESTISSEMENT	764/724-60/ - /64		1.000.000,00 €	100,00%	Bempt : Aménagement gradins et vestiaires (report 2023)	1.000.000,00 €		0,00 €
CELLULE INVESTISSEMENT	766/635-51/ - /64		220.000,00 €	0,00%	Maison des Jardiniers : Travaux d'aménagement (report 2023) (120 000,00 €) Parc de Forest - Chalet : travaux supplémentaires (report 2023) (100 000,00 €)			220.000,00 €
CELLULE INVESTISSEMENT	844/722-60/ - /64		27.515,93 €	0,00%	Crèche Huilerie : Supplément travaux construction SLRB (report 2023)			27.515,93 €
Total CELLULE INVESTISSEMENT		4.359.673,00 €	6.947.515,93 €			4.359.673,00 €	0,00 €	2.587.842,93 €

CENTR'AL	9304/744-51/ - /94		2.500,00 €	0,00%	Nouvelles serrures pour casiers, caméras de surveillance, matériel de sports			2.500,00 €
Total CENTR'AL		0,00 €	2.500,00 €			0,00 €	0,00 €	2.500,00 €
Total COMMERCE		0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTABILITE	790/635-51/ - /08		12.522,00 €	0,00%	Intervention extraordinaire travaux de toiture Fabrique d'église Notre-Dame de l'Annonciation			12.522,00 €
Total COMPTABILITE		0,00 €	12.522,00 €			0,00 €	0,00 €	12.522,00 €
CONTRAT DE QUARTIER ALBERT	9304/731-60/ - /74		824.749,15 €	100,00%	Aménagement de la Dalle Albert - Protocole Beliris n° 4.1.53. et ses avenants (report 2023)	824.749,15 €		0,00 €
CONTRAT DE QUARTIER ALBERT	9304/995-52/ - /74	824.749,15 €			Subside Beliris - Aménagement Dalle Albert - Protocole Beliris n° 4.1.53.			
Total CONTRAT DE QUARTIER ALBERT		824.749,15 €	824.749,15 €			824.749,15 €	0,00 €	0,00 €
Total CONTRAT DE QUARTIER DURABLE ABBAYE		0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total CONTRAT DE QUARTIER PONT DE LUTTRE		0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total CONTRATS DE QUARTIER - GENERAL		0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €
CQ - WIELEMANS CEUPENS	9308/711-60/ - /88		1,00 €	100%	C1.b2- skate park (canon convention d'occupation) (report 2023)	1,00 €		0,00 €
CQ - WIELEMANS CEUPENS	9308/721-60/ - /88		418.050,00 €	100,00%	C1-Zone masterplan FsS - Missions complémentaires - Etudes + Travaux (skate park) (40 000,00 € - Subside : 40 000,00 €) C1-Zone masterplan FsS : MAP-études et missions complémentaires-travaux (design and build) (278 050,00 € - Subside : 278 050,00 €) B1-nouvelle centralité-MAP-études et missions complémentaires-travaux; (100 000,00 € - Subside : 100 000,00 €)	418.050,00 €		0,00 €
CQ - WIELEMANS CEUPENS	9308/722-60/ - /88		7.901.912,00 €	100%	B2-WC 1-7 - D1.3-Belgrade74 : MAP-ING-PEB-études complémentaires-Dépollution (30 782,00 € - Subside : 30 782,00 €) B2-WC 1-7-Travaux/Dépollution/désamiantage (2820 000,00 € - Subside :2 820 000,00 €) D1.3-Belgrade74-Dépollution-Travaux (4990 600,00 € - Subside :4 990 600,00 €) D1.3-Belgrade74-Etudes complémentaires (60 530,00 € - Subside : 60 530,00 €)	7.901.912,00 €		0,00 €

CQ - WIELEMANS CEUPENS	9308/731-60/ - /88		1.030.800,00 €	100%	A.2-Eglise et Abords - travaux -études complémentaires (799 000,00 € - Subside : 799 000,00 €) D.2.1-Perméabilisation/végétalisation : MAP-participation-CSS (5 000,00 € - Subside : 5 000,00 €) D.2.1-Perméabilisation/végétalisation :Travaux (226 800,00 € - Subside : 226 800,00 €)	1.030.800,00 €		0,00 €
CQ - WIELEMANS CEUPENS	9308/995-52/ - /88	9.350.763,00 €			PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES			
Total CQ - WIELEMANS CEUPENS		9.350.763,00 €	9.350.763,00 €			9.350.763,00 €	0,00 €	0,00 €
CQD 2Cité	93011/711-60/ - /92		20.000,00 €	100,00%	A.1 Squarebeek - acquisition (10 000,00 € - Subside : 10 000,00 €) Obtention droits réels et frais liés pour développement maillage ludique (squares Bonnes Mères, Dumonceau et Tilleul) (10 000,00 € - Subside : 10 000,00 €)	20.000,00 €		0,00 €
CQD 2Cité	93011/712-60/ - /92		1.200.000,00 €	100,00%	C.1 Foyer de quartier - Acquisition bâtiments + frais annexes	1.200.000,00 €		0,00 €
CQD 2Cité	93011/722-60/ - /92		1.181.000,00 €	100,00%	B.1 Fermette + Bempt - Etudes et expertises (381 000,00 € - Subside : 381 000,00 €) C.1 Foyer de quartier - Etudes et expertises (500 000,00 € - Subside : 500 000,00 €) H.1 Neerstalle 110 - Etudes, expertises et dépollution (300 000,00 € - Subside : 300 000,00 €)	1.181.000,00 €		0,00 €
CQD 2Cité	93011/724-60/ - /92		5.000,00 €	100,00%	D.1.2 (RQ) - Aménagement antenne de quartier	5.000,00 €		0,00 €
CQD 2Cité	93011/731-60/ - /92		560.000,00 €	100,00%	A.1 Squarebeek - Etudes et aménagements préliminaires (540 000,00 € - Subside : 540 000,00 €) A.2 Av de la Verrerie - Etudes (20 000,00 € - Subside : 20 000,00 €)	560.000,00 €		0,00 €
CQD 2Cité	93011/741-52/ - /92		1.000,00 €	100,00%	D.1.2 (RQ) - signalisation antenne	1.000,00 €		0,00 €
CQD 2Cité	93011/742-51/ - /92		2.000,00 €	100,00%	D.1.2 (RQ) - Achat mobilier antenne (bureaux, chaises, armoires...)	2.000,00 €		0,00 €
CQD 2Cité	93011/742-53/ - /92		2.000,00 €	100,00%	D.1.2 (RQ) - Achats de matériel informatique pour antenne (pc, lecteur carte ID, imprimante, antenne wifi...)	2.000,00 €		0,00 €
CQD 2Cité	93011/742-54/ - /92		600,00 €	100,00%	D.1.2 (RQ) - smartphone et téléphone fixe (300,00 € - Subside : 300,00 €) I.3 achitecte - smartphone (300,00 € - Subside : 300,00 €)	600,00 €		0,00 €
CQD 2Cité	93011/744-98/ - /92		3.000,00 €	100,00%	D.1.2 (RQ) - équipement antenne (frigo, micro-onde, bouilloire, cafetière, matériel cuisine...)	3.000,00 €		0,00 €
CQD 2Cité	93011/995-52/ - /92	2.974.600,00 €			PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES			
Total CQD 2Cité		2.974.600,00 €	2.974.600,00 €			2.974.600,00 €	0,00 €	0,00 €

CRU ROI	93010/721-60/ - /90		350.000,00 €	100,00%	B1-nouvelle centralité-Aménagement de terrain;	350.000,00 €		0,00 €
CRU ROI	93010/731-60/ - /90		225.000,00 €	100,00%	B1-nouvelle centralité-Aménagement de voirie;	225.000,00 €		0,00 €
CRU ROI	93010/995-52/ - /90	575.000,00 €			PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES			
Total CRU ROI		575.000,00 €	575.000,00 €			575.000,00 €	0,00 €	0,00 €
DEVELOPPEMENT DURABLE	766/744-51/ - /63		5.000,00 €	0,00%	Fourniture et pose d'abris de jardin (potagers Neerstalle)			5.000,00 €
DEVELOPPEMENT DURABLE	879/665-52/ - /63	44.000,00 €			Rénovation et végétalisation du mur mitoyen de la teinturerie			
DEVELOPPEMENT DURABLE	879/722-60/ - /63		44.000,00 €	100,00%	Rénovation et végétalisation du mur mitoyen de la teinturerie	44.000,00 €		
Total DEVELOPPEMENT DURABLE		44.000,00 €	49.000,00 €			44.000,00 €	0,00 €	5.000,00 €
DRH	104/744-98/ - /86		9.000,00 €	0,00%	Nouvel équipement pour les dames d'ouvrage dans la maison Dewin (machines éventuelles pour parquet, sol fragile, etc.)			9.000,00 €
Total DRH		0,00 €	9.000,00 €			0,00 €	0,00 €	9.000,00 €
ENSEIGNEMENT NEERLANDOPHONE	7202/661-51/ - /51	47.800,00 €			Subsides par la Communauté flamande couvrant des frais à l'extra (meublier, electro, matériel de sport et de psychomotricité, matériel de bureau et autres articles divers). Le matériel informatique d'un montant total de 20 000 euros n'a pas été repris ici, ce montant ayant été inscrit au poste 7202/742-53/15.			
ENSEIGNEMENT NEERLANDOPHONE	7202/724-60/ - /51		5.500,00 €	100,00%	Le budget prévu sera utilisé pour acheter, entre autres, des screens pour fenêtres pour la protection solaire pour GBS De Wereldbrug.	5.500,00 €		0,00 €
ENSEIGNEMENT NEERLANDOPHONE	7202/741-51/ - /51		33.000,00 €	100,00%	1.Nouveaux meubles pour le nouveau bâtiment De Puzzel, pour laisser l'ancien bâtiment intact et prêt pour y accueillir une école en transition. 2. L'achat de nouveau mobilier pour le nouveau refectoire de l'école De Wereldbrug. Ces fonds de subvention, s'ils sont accordés, seront inscrits par le biais d'une modification budgétaire en 2024 au poste 7202/661-51/51. 3. Achat de toutes sortes d'autres meubles nécessaires pour GBS De Wereldbrug.	33.000,00 €		0,00 €
ENSEIGNEMENT NEERLANDOPHONE	7202/742-51/ - /51		1.300,00 €	100,00%	L'achat de matériel de bureau indispensable.	1.300,00 €		0,00 €
ENSEIGNEMENT NEERLANDOPHONE	7202/744-51/ - /51		1.000,00 €	100,00%	L'achat du matériel électroménager à changer ou qui est indispensable pour le fonctionnement des écoles.	1.000,00 €		0,00 €

ENSEIGNEMENT NEERLANDOPHONE	7202/744-98/ - /51		7.000,00 €	100,00%	L'achat de matériel de gym et de psychomotricité + achat d'équipement diverses + achat de matériel de nettoyage.	7.000,00 €		0,00 €
Total ENSEIGNEMENT NEERLANDOPHONE		47.800,00 €	47.800,00 €			47.800,00 €	0,00 €	0,00 €
ETAT CIVIL	878/721-60/ - /11		60.000,00 €	0,00%	Enlèvement des vieux monuments (20.000€) Restauration de 3 cryptes dans l'ancien cimetière (20.000€) Exhumations de masse (20.000)			60.000,00 €
ETAT CIVIL	878/744-51/ - /11		20.000,00 €	0,00%	Achat d'un taille haie, de deux débroussailleuses, d'une souffleuse, d'une tronçonneuse, de batteries, de systèmes de port de batterie, d'une tondeuse			20.000,00 €
Total ETAT CIVIL		0,00 €	80.000,00 €			0,00 €	0,00 €	80.000,00 €
FESTIVITES	763/744-98/ - /67		5.000,00 €	0,00%	Achats de matériel événementiel			5.000,00 €
Total FESTIVITES		0,00 €	5.000,00 €			0,00 €	0,00 €	5.000,00 €
FOIRES ET MARCHES	421/744-51/ - /83		10.000,00 €	0,00%	Installation d'une armoire électrique fixe en voirie dans le quartier de l'Altitude Cent et/ou remplacement armoire électrique Parvis St-Antoine ou installation			10.000,00 €
Total FOIRES ET MARCHES		0,00 €	10.000,00 €			0,00 €	0,00 €	10.000,00 €
Total INFORMATION		0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €
INFORMATIQUE	104/742-53/ - /15		60.000,00 €	0,00%	ACHATS DE MATERIEL INFORMATIQUE			60.000,00 €
INFORMATIQUE	139/742-53/ - /15		225.000,00 €	0,00%	Laptops, Dockont Station, ... - Econocom			225.000,00 €
INFORMATIQUE	7201/685-51/ - /15	78.750,00 €						
INFORMATIQUE	7201/742-53/ - /15		78.750,00 €	100,00%	Redcorp	78.750,00 €		0,00 €
INFORMATIQUE	7202/685-51/ - /15	20.000,00 €						
INFORMATIQUE	7202/742-53/ - /15		20.000,00 €	100,00%	Econocom	20.000,00 €		0,00 €
Total INFORMATIQUE		98.750,00 €	383.750,00 €			98.750,00 €	0,00 €	285.000,00 €
INSTRUCTION PUBLIQUE	7201/661-51/ - /16	138.678,00 €			DEPENSES EXTRA : Fonctionnement 136.178€ + Philo 2.000€			
INSTRUCTION PUBLIQUE	7201/724-60/ - /16		9.100,00 €	100,00%	Achat des stores/ tentures	9.100,00 €		0,00 €
INSTRUCTION PUBLIQUE	7201/741-51/ - /16		90.495,00 €	100,00%	Achat du mobilier scolaire	90.495,00 €		0,00 €
INSTRUCTION PUBLIQUE	7201/742-51/ - /16		6.692,00 €	100,00%	Achat de matériel de bureau pour les écoles	6.692,00 €		0,00 €
INSTRUCTION PUBLIQUE	7201/744-51/ - /16		13.900,00 €	100,00%	Achat du gros matériel de gym et de tableaux	13.900,00 €		0,00 €

INSTRUCTION PUBLIQUE	7201/744-98/ - /16		18.491,00 €	100,00%	Achat du petit matériel de gym, matériel de psychomotricité, électroménager, chariots de nettoyage, divers	18.491,00 €		0,00 €
INSTRUCTION PUBLIQUE	871/665-52/ - /16	3.410,00 €			Subside correspondant aux dépenses à l'extra			
INSTRUCTION PUBLIQUE	871/744-98/ - /16		3.410,00 €	100,00%	Audiomètre ampoules otoscope Broyeuse papier Lave linge	3.410,00 €		0,00 €
Total INSTRUCTION PUBLIQUE		142.088,00 €	142.088,00 €			142.088,00 €	0,00 €	0,00 €
Total LOGEMENT		0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €
MOBILITE	410/665-52/ - /85	160.437,50 €			Projet "cyclologistique communale" (25 000,00 €) Subside infrastructure vélos (135 437,50 €)			
MOBILITE	410/741-51/ - /85		36.000,00 €	0,00%	Achat de casiers pour cyclistes - aménagement hotel communal (PDE) (5 000,00 €) Armoire pour la recharge de batteries des vélos communaux (112 + hôtel communal) (20 000,00 €) Boite à clefs pour la gestion de la réservation des voitures et des vélos (11 000,00 €)			36.000,00 €
MOBILITE	410/741-52/ - /85		145.050,00 €	93,37%	Achat d'arceaux vélos (7 250,00 € - Subside : 5 437,50 €) Achat et placement d'équipements stationnement vélos (boxes vélos) (130 000,00 € - Subside : 130 000,00 €) Ranges vélos (PDE) (7 800,00 €)	135.437,50 €		9.612,50 €
MOBILITE	410/743-51/ - /85		32.500,00 €	76,92%	Projet "cyclologistique communale"	25.000,00 €		7.500,00 €
Total MOBILITE		160.437,50 €	213.550,00 €			160.437,50 €	0,00 €	53.112,50 €
PARC ET PLANTATIONS	766/734-60/ - /38		26.250,00 €	0,00%	Abattages et élagages (15 000,00 €) Plantation nouveaux arbres (11 250,00 €)			26.250,00 €
PARC ET PLANTATIONS	766/744-98/ - /38		15.750,00 €	0,00%	Service des plantations - remplacement divers matériel : achat de tronçonneuse, tondeuses, taille haies....etc;			15.750,00 €
Total PARC ET PLANTATIONS		0,00 €	42.000,00 €			0,00 €	0,00 €	42.000,00 €
PDV 2021 - 2025	93012/721-60/ - /95		350.000,00 €	100,00%	1.2 Travaux d'aménagements d'aires de jeux dans le cadre des projets de la Politique de la ville 2021-2026	350.000,00 €		0,00 €
PDV 2021 - 2025	93012/747-60/ - /95		5.000,00 €	100,00%	1.2 Frais pour étude et communication	5.000,00 €		0,00 €
PDV 2021 - 2025	93012/995-52/ - /95	355.000,00 €			PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES			
Total PDV 2021 - 2025		355.000,00 €	355.000,00 €			355.000,00 €	0,00 €	0,00 €

PETITE ENFANCE	844/721-60/ - /19		9.000,00 €	0,00%	Achat de cabane/abris de jardin, achat de module de psychomotricité extérieur			9.000,00 €
PETITE ENFANCE	844/741-51/ - /19		12.149,12 €	0,00%	Achat d'équipement pour les crèches communales, achat d'un canapé pour la crèche "Ruche"			12.149,12 €
PETITE ENFANCE	844/742-51/ - /19		200,00 €	0,00%	Achats de matériel de bureau			200,00 €
PETITE ENFANCE	844/742-54/ - /19		150,00 €	0,00%	Achat d'un smartphone/gsm, achat d'un bras télescopique pour téléphone			150,00 €
PETITE ENFANCE	844/744-51/ - /19		28.033,88 €	0,00%	Achat d'équipement pour les crèches communales, achat de matériel industriel/semi-professionnel			28.033,88 €
PETITE ENFANCE	844/744-98/ - /19		14.893,12 €	0,00%	Achat d'équipement pour les crèches communales, achat d'électroménagers pour le stock, achat de matériel de pédagogie active en bois			14.893,12 €
Total PETITE ENFANCE		0,00 €	64.426,12 €			0,00 €	0,00 €	64.426,12 €
PREVENTION	93011/743-51/ - /10		3.500,00 €	100,00%	F.2.2 (prévention-TSR-Harc&Assu) - vélos ou trotinettes électriques	3.500,00 €		0,00 €
PREVENTION	93011/744-98/ - /10		1.650,00 €	100,00%	F.2.2 (prévention-TSR-Femme&mère) - projecteur, écran blanc et 2 tires lait, ...	1.650,00 €		0,00 €
PREVENTION	93011/995-52/ - /10	5.150,00 €						
Total PREVENTION		5.150,00 €	5.150,00 €			5.150,00 €	0,00 €	0,00 €
PROPRETE PUBLIQUE	87540/665-52/ - /73	117.000,00 €			Remplacement véhicule détagage			
PROPRETE PUBLIQUE	87540/743-52/ - /73		180.000,00 €	65,00%	Remplacement compacteur	117.000,00 €		63.000,00 €
Total PROPRETE PUBLIQUE		117.000,00 €	180.000,00 €			117.000,00 €	0,00 €	63.000,00 €
Total PROPRIETES COMMUNALES		0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €
RECETTE	761/819-54/ - /22		1.698,07 €	100,00%	Bon de caisse à 5 ans (2018-2023) à reconduire - Legs Charles Robijn	1.698,07 €		
RECETTE	761/869-54/ - /22	1.698,07 €			Bon de caisse à 5 ans (2018-2023) à reconduire - Legs Charles Robijn			
RECETTE	878/819-54/ - /22		7.684,70 €	100,00%	Bon de Caisse à 7 ans (2019-2024) - Corbeau (6.693,13€) et Stradiat (991,57€)	7.684,70 €		
RECETTE	878/869-54/ - /22	7.684,70 €			Bon de Caisse à 7 ans (2019-2024) - Corbeau (6.693,13€) et Stradiat (991,57€)			
Total RECETTE		9.382,77 €	9.382,77 €			9.382,77 €	0,00 €	0,00 €

REHABILITATION DE L ABBAYE	93011/742-53/ - /84		10.000,00 €	100,00%	C.2.1 - Achats de matériel informatique pour animations	10.000,00 €		0,00 €
REHABILITATION DE L ABBAYE	93011/744-98/ - /84		2.000,00 €	100,00%	C.2.1 - Achats de matériel pour animations	2.000,00 €		0,00 €
REHABILITATION DE L ABBAYE	93011/995-52/ - /84	12.000,00 €			PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES			
REHABILITATION DE L ABBAYE	9307/663-51/ - /84	72.000,00 €			Subside à recevoir			
REHABILITATION DE L ABBAYE	9307/721-60/ - /84		400.000,00 €	100,00%	MP0: Réaménagement parking visiteurs (200 000,00 € - Subside : 200 000,00 €)) MP1: Dépollution (200 000,00 € - Subside : 200 000,00 €))	400.000,00 €		0,00 €
REHABILITATION DE L ABBAYE	9307/723-60/ - /84		320.000,00 €	56,25%	MP3.A : Cure (140 000,00 €) MP3.B : Rénovation ING (180 000,00 € - Subside : 180 000,00 €))	180.000,00 €		140.000,00 €
REHABILITATION DE L ABBAYE	9307/744-51/ - /84		60.500,00 €	100,00%	Achat de matériel d'équipement et d'exploitation pour le projet FABRYK (scène extérieure, équipements scéniques, mobiliers,...)	60.500,00 €		0,00 €
REHABILITATION DE L ABBAYE	9307/995-52/ - /84	568.500,00 €			PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES			
Total REHABILITATION DE L ABBAYE		652.500,00 €	792.500,00 €			652.500,00 €	0,00 €	140.000,00 €
S.I.P.P	104/744-51/ - /32		1.000,00 €	0,00%	Matériel de simulation pour exercice évacuation + accessoires			1.000,00 €
Total S.I.P.P		0,00 €	1.000,00 €			0,00 €	0,00 €	1.000,00 €
SANCTIONS ADMINISTRATIVES	104/742-53/ - /81		3.500,00 €	0,00%	Augmentation envisagée du nombre d'appareils mobiles utilisés - Achat matériel et accessoires			3.500,00 €
Total SANCTIONS ADMINISTRATIVES		0,00 €	3.500,00 €			0,00 €	0,00 €	3.500,00 €
SECURITE CIVILE	300/742-53/ - /71		9.500,00 €	0,00%	Maison Dewin (anticipation) - achats solution all in one caméras de surveillance (sous traitance irisnet) + 01 licence police			9.500,00 €
Total SECURITE CIVILE		0,00 €	9.500,00 €			0,00 €	0,00 €	9.500,00 €
SECRETARIAT	104/741-51/ - /24		25.000,00 €	0,00%	Achats de mobilier (ex : bureaux, chaises, armoires)			25.000,00 €
SECRETARIAT	104/742-51/ - /24		7.500,00 €	0,00%	Achats de matériel de bureau (ex : tableaux blancs)			7.500,00 €
SECRETARIAT	104/744-98/ - /24		7.500,00 €	0,00%	Achats de machines et de matériel d'équipement et d'exploitation divers (ex : petit électro)			7.500,00 €
Total SERVICE SECRETARIAT		0,00 €	40.000,00 €			0,00 €	0,00 €	40.000,00 €
SPORTS	764/724-60/ - /26		2.500,00 €	0,00%	Prévision de réparations urgentes			2.500,00 €

SPORTS	764/744-51/ - /26		10.000,00 €	0,00%	Achat d'équipements sportifs aux infrastructures			10.000,00 €
SPORTS	764/744-98/ - /26		3.000,00 €	0,00%	Acquisition de matériel de base pour fonctionnement des infrastructures sportives (Filets, ballons, chasubles)			3.000,00 €
Total SPORTS		0,00 €	15.500,00 €			0,00 €	0,00 €	15.500,00 €
TELEPHONIE	121/742-54/ - /40		250,00 €	0,00%	2 gsm pour recenseurs communaux.			250,00 €
TELEPHONIE	300/685-51/ - /40	1.500,00 €						
TELEPHONIE	300/742-54/ - /40		1.500,00 €	100,00%	Gsm pour Prévention	1.500,00 €		0,00 €
TELEPHONIE	7202/742-54/ - /40		20.000,00 €	0,00%	Raccordement fibre optique nouvelle école Pont de Luttre			20.000,00 €
TELEPHONIE	7611/685-51/ - /40	1.200,00 €			Achat de nouveaux gsm de type smartphone pour les encadrants et le coordinateur pendant la plaine pour les groupes (11 accès application pour les inscriptions)			
TELEPHONIE	7611/742-54/ - /40		1.200,00 €	100,00%	Achat de nouveaux gsm de type smartphone pour les encadrants et le coordinateur pendant la plaine pour les groupes (11 accès application pour les inscriptions)	1.200,00 €		0,00 €
Total TELEPHONIE		2.700,00 €	22.950,00 €			2.700,00 €	0,00 €	20.250,00 €
TROISIEME AGE	7623/744-98/ - /28		3.500,00 €	0,00%	Commandes de four à micro ondes, parasols et pieds parasols pour les 3 centres			3.500,00 €
Total TROISIEME AGE		0,00 €	3.500,00 €			0,00 €	0,00 €	3.500,00 €
URBANISME	930/741-51/ - /29		400,00 €	0,00%	Achat de mobilier			400,00 €
URBANISME	930/744-98/ - /29		500,00 €	0,00%	Achat de plastifieuse - chemise A0 pour scan et matériels divers			500,00 €
Total URBANISME		0,00 €	900,00 €			0,00 €	0,00 €	900,00 €

VOIRIE	136/743-52/ - /30		40.000,00 €	0,00%	Remplacement véhicules - (Forge - report 2022)			40.000,00 €
VOIRIE	136/744-51/ - /30		7.500,00 €	0,00%	Achat de machines / outillages pour l'atelier du garage			7.500,00 €
VOIRIE	421/665-52/ - /30	7.344.471,00 €			Aménagement de voiries (Verrerie) (944 471,00 €) Subsides aménagements EPCF (5500 000,00 €) Subsides aménagements de sécurité - CLM Neerstalle (500 000,00 €) Subsides aménagements de sécurité - CLM ParviS (400 000,00 €)			
VOIRIE	421/731-60/ - /30		8.465.000,00 €	85,23%	Aménagement de voiries (Verrerie) (1250 000,00 € - Subside : 944 471,00 €) Etudes autres - quartier Neptune/Télémaque (200 000,00 €) Interventions impétrants (20 000,00 €) Trottoirs (425 000,00 €) Travaux EPCF (5 500 000,00 € - Subside : 5 500 000,00 €) Aménagements CLM Neerstalle (435 000,00 € - Subside : 435 000,00 €) Aménagements CLM ParviS (335 000,00 € - Subside : 335 000,00 €) Finalisation chantier Delta/Tropique/Patinage (300 000,00 €)	7.214.471,00 €		1.250.529,00 €
VOIRIE	421/734-60/ - /30		122.500,00 €	0,00%	Abattage - Elagage (70 000,00 €) Nouvelles plantations en voiries (Achat + placement) (15 000,00 €) Remplacement arbres morts (37 500,00 €)			122.500,00 €
VOIRIE	421/735-60/ - /30		155.000,00 €	83,87%	Marquages - Petits aménagements émanant de la commission de mobilité (partiellement reporté 2023) (25 000,00 €) Marquages - CLM Neerstalle (65 000,00 € - Subside : 65 000,00 €) Marquages - CLM ParviS (65 000,00 € - Subside : 65 000,00 €)	130.000,00 €		25.000,00 €
VOIRIE	421/742-53/ - /30		1.000,00 €	0,00%	Achat d'un rétroprojecteur			1.000,00 €
VOIRIE	421/744-98/ - /30		10.000,00 €	0,00%	Achat de foreuse, scies, carroteuses, matériel d'exploitation,...			10.000,00 €
VOIRIE	421/747-60/ - /30		3.000,00 €	0,00%	Levé Géomètre			3.000,00 €
VOIRIE	766/743-52/ - /30		115.000,00 €	0,00%	Remplacement d'une camionnette et d'un véhicule (65 000,00 €) Remplacement du 4x4 (50 000,00 €)			115.000,00 €
Total VOIRIE		7.344.471,00 €	8.919.000,00 €			7.344.471,00 €	0,00 €	1.574.529,00 €
Total général		27.230.167,42 €	33.710.811,97 €			27.230.167,42 €	0,00 €	6.480.644,55 €

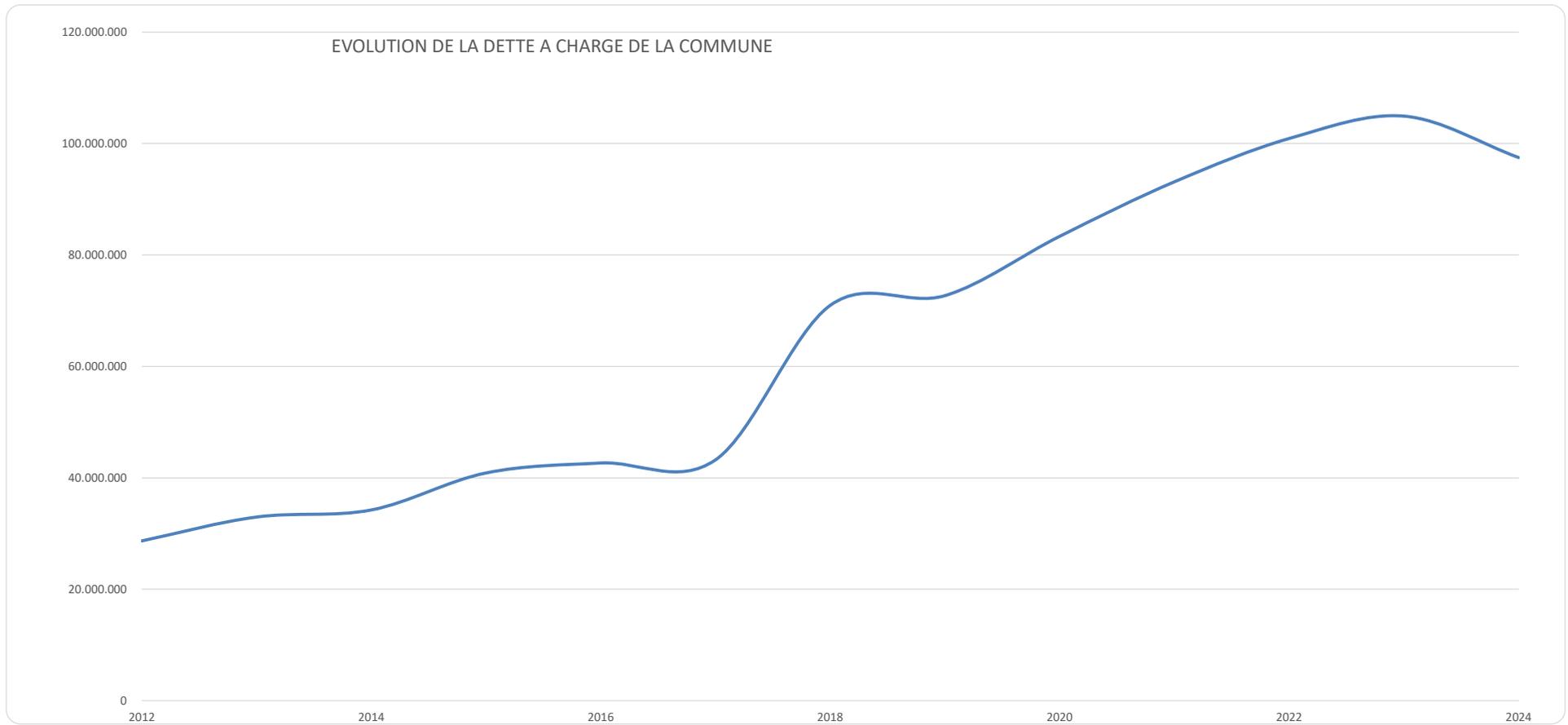
VIII. EVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE

EVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE

DESCRIPTION	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1. DETTE COMMUNALE													
1.1 EMPRUNTS D'INVESTISSEMENT													
Solde à rembourser au 01.01	28.675.892,60	32.967.891,00	34.223.765,58	40.880.543,91	42.659.498,02	43.215.329,73	70.948.009,90	72.681.561,58	83.353.854,76	93.137.564,03	100.888.726,98	104.903.396,01	97.483.911,70
Nouveaux emprunts contractés pendant l'exercice	7.190.124,00	4.441.245,00	10.032.187,40	5.740.590,00	7.052.727,73	31.797.359,31	6.655.128,70	16.184.053,00	15.473.365,62	14.120.462,02	11.454.849,88	300.313,32	6.480.644,55
Remboursements de l'exercice	2.898.125,60	3.185.370,42	3.375.409,07	3.961.635,89	4.053.961,20	4.064.679,14	4.921.577,02	5.511.759,82	5.689.656,35	6.369.299,07	7.440.180,85	7.719.797,63	7.815.184,18
Solde à rembourser au 31.12	32.967.891,00	34.223.765,58	40.880.543,91	42.659.498,02	43.215.329,73	70.948.009,90	72.681.561,58	83.353.854,76	93.137.564,03	100.888.726,98	104.903.396,01	97.483.911,70	96.149.372,07
Charges financières de l'exercice	803.098,20	755.302,00	823.701,01	893.072,75	774.530,33	697.745,17	702.665,66	861.301,07	906.886,69	1.075.552,49	1.104.006,59	1.488.159,19	4.151.996,42
Charge annuelle	3.701.223,80	3.940.672,42	4.199.110,08	4.854.708,64	4.828.491,53	4.762.424,31	5.624.242,68	6.373.060,89	6.596.543,04	7.444.851,56	8.544.187,44	9.207.956,82	11.967.180,60
1.2 EMPRUNTS AU FONDS DE REFINANCEMENT													
Solde à rembourser au 01.01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nouveaux emprunts contractés pendant l'exercice													
Remboursement de l'exercice													
Solde à rembourser au 31.12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières de l'exercice													
Charge annuelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.3 EMPRUNT DE PREFINANCEMENT (FONDS PENSION)													
Solde à rembourser au 01.01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nouveaux emprunts contractés pendant l'exercice													
Remboursement de l'exercice													
Solde à rembourser au 31.12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières de l'exercice													
Charge annuelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.4 TOTAL DE LA DETTE COMMUNALE													
Solde à rembourser au 01.01	28.675.892,60	32.967.891,00	34.223.765,58	40.880.543,91	42.659.498,02	43.215.329,73	70.948.009,90	72.681.561,58	83.353.854,76	93.137.564,03	100.888.726,98	104.903.396,01	97.483.911,70
Nouveaux emprunts contractés pendant l'exercice	7.190.124,00	4.441.245,00	10.032.187,40	5.740.590,00	7.052.727,73	31.797.359,31	6.655.128,70	16.184.053,00	15.473.365,62	14.120.462,02	11.454.849,88	300.313,32	6.480.644,55
Remboursement de l'exercice	2.898.125,60	3.185.370,42	3.375.409,07	3.961.635,89	4.053.961,20	4.064.679,14	4.921.577,02	5.511.759,82	5.689.656,35	6.369.299,07	7.440.180,85	7.719.797,63	7.815.184,18
Solde à rembourser au 31.12	32.967.891,00	34.223.765,58	40.880.543,91	42.659.498,02	43.215.329,73	70.948.009,90	72.681.561,58	83.353.854,76	93.137.564,03	100.888.726,98	104.903.396,01	97.483.911,70	96.149.372,07
Charges financières de l'exercice	803.098,20	755.302,00	823.701,01	893.072,75	774.530,33	697.745,17	702.665,66	861.301,07	906.886,69	1.075.552,49	1.104.006,59	1.488.159,19	4.151.996,42
Charge annuelle	3.701.223,80	3.940.672,42	4.199.110,08	4.854.708,64	4.828.491,53	4.762.424,31	5.624.242,68	6.373.060,89	6.596.543,04	7.444.851,56	8.544.187,44	9.207.956,82	11.967.180,60
2. EMPRUNTS A CHARGE DE L'AUTORITE SUPERIEURE													
2.1 EMPRUNTS D'INVESTISSEMENT													
Solde à rembourser au 01.01	4.925,76	591.662,57	572.288,57	2.775.033,27	2.686.441,52	2.593.420,18	5.472.855,41	5.347.115,14	6.385.616,70	6.115.387,73	7.939.648,55	8.744.939,24	8.359.020,24
Nouveaux emprunts contractés pendant l'exercice	610.114,00	0,00	2.223.087,40	0,00	0,00	3.000.000,00	0,00	1.260.393,00	0,00	2.083.033,00	1.140.000,00	0,00	0,00
Remboursement de l'exercice	23.377,19	19.374,00	20.342,70	88.591,75	93.021,34	120.564,77	125.740,27	107.683,86	270.228,97	258.772,18	334.709,31	385.919,00	701.501,58
Solde à rembourser au 31.12	591.662,57	572.288,57	2.775.033,27	2.686.441,52	2.593.420,18	5.472.855,41	5.347.115,14	6.385.616,70	6.115.387,73	7.939.648,55	8.744.939,24	8.359.020,24	7.657.518,66
Charges financières de l'exercice	30.699,73	29.583,13	28.614,43	138.751,66	134.322,07	141.149,54	136.684,48	280.902,64	333.702,36	310.436,17	401.651,65	441.652,15	919.802,00
Charge annuelle	54.076,92	48.957,13	48.957,13	227.343,41	227.343,41	261.714,31	262.424,75	502.794,08	603.931,33	569.208,35	736.360,96		827.571,15
2.2 EMPRUNTS DE TRESORERIE													
Solde à rembourser au 01.01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nouveaux emprunts contractés pendant l'exercice													
Remboursement de l'exercice													
Solde à rembourser au 31.12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières de l'exercice													
Charge annuelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2.3 EMPRUNTS AU FONDS DE REFINANCEMENT													
Solde à rembourser au 01.01	924.915,41	473.737,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nouveaux emprunts contractés pendant l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursement de l'exercice	451.178,24	473.737,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde à rembourser au 31.12	473.737,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières de l'exercice	46.246,77	23.686,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charge annuelle	497.424,01	497.424,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3. CHARGE PAR HABITANT DE LA DETTE COMMUNALE													
Nombre d'habitants au 31.12	53.962	54.327	54.577	55.386	55.487	55.664	56.464	56.625	56.259	56.259	56.259	56.259	56.259
Charge par habitant au 31.12	68,59	72,54	76,94	87,65	87,02	85,56	99,61	112,55	117,25	132,33	132	132	132
Solde par habitant au 31.12	610,95	629,96	749,04	770,22	822,86	1.274,58	1.287,22	1.472,03	1.655,51	1.793,29	1.793	1.793	1.793

Pour 2016 : le montant des remboursements reprend le transfert à Brussels Parking du solde de l'emprunt, soit 2.442.960,17 €

EVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE



Emprunts à contracter à charge de la commune :

Taux moyen : 3,90 % sur 6 mois

<i>Fonction</i>	<i>Montant</i>	<i>Intérêts 2024</i>
104	1.337.100,00	26.073
121	250,00	5
136	47.500,00	926
138	56.500,00	1.102
139	225.000,00	4.388
300	9.500,00	185
410	53.112,50	1.036
421	1.422.029,00	27.730
7201	1.077.500,00	21.011
7202	707.500,00	13.796
734	10.800,00	211
761	70.000,00	1.365
7623	3.500,00	68
763	5.000,00	98
764	264.727,00	5.162
766	434.500,00	8.473
7671	28.962,00	565
7672	16.300,00	318
790	12.522,00	244
844	321.942,05	6.278
87540	63.000,00	1.229
877	90.000,00	1.755
878	80.000,00	1.560
930	900,00	18
9304	2.500,00	49
9307	140.000,00	2.310
Total	6.480.644,55	125.952,57

IX. EVOLUTION DES FONDS DE RESERVE

FONDS DE RESERVE ORDINAIRE	CQ Primeurs - Pont de Luttre	CQ Durable Albert	CQ Durable Albert / Beliris	CQ Durable Abbaye	Revitalisation Abbaye - ABY (Feder +DPC)	CQ Wiels sur Senne	Politique de la Ville	CRU - ROI		CQ 2Cité	PDV 2021 - 2025	Provisions pour risques & charaes	Réserve pour déficit	Total
Solde au compte 2022	870.498,23	-244.764,95	13.237,26	544.552,60	-169.694,63	1.912.139,41	-93.881,31	-46.626,41	0,00	1.941.291,97	660.098,83	2.936.484,38	2.959.421,31	11.282.756,69
Dotation au budget+ MB 2023												1.654.880,63		1.654.880,63
Prélèvement au budget + MB 2023					334.750,00	502.840,00		588.504,00		399.150,00	355.100,00	675.000,00		2.855.344,00
Solde théorique au 01.01.2024	870.498,23	-244.764,95	13.237,26	544.552,60	-504.444,63	1.409.299,41	-93.881,31	-635.130,41	0,00	1.542.141,97	304.998,83	3.916.365,01	2.959.421,31	10.082.293,32
Dotation prévue au budget 2024												0,00		0,00
Prélèvement prévu au budget 2024					21.000,00	356.880,00		367.600,00		736.300,00	356.300,00			1.838.080,00
Solde théorique au 31.12.2024	870.498,23	-244.764,95	13.237,26	544.552,60	-525.444,63	1.052.419,41	-93.881,31	-1.002.730,41	0,00	805.841,97	-51.301,17	3.916.365,01	2.959.421,31	8.244.213,32
FONDS DE RESERVE EXTRAORDINAIRE	CQ Primeurs - Pont de Luttre	CQ Durable Albert	CQ Durable Albert / Beliris	CQ Durable Abbaye	Revitalisation Abbaye - ABY (Feder +DPC)	CQ Wiels sur Senne	Politique de la Ville	CRU - ROI	Charges Urbanisme	CQ 2 Cité	PDV 2021 - 2025	Provisions pour risques & charaes	Réserve pour déficit	Total
Solde au compte 2022	1.763.155,03	1.362.009,82	824.749,15	7.100.569,50	13.307.495,74	9.728.570,69	-6.674,76	3.102.861,00	430.421,66	8.414.075,80	1.060.611,84	0,00	6.654.209,29	53.742.054,76
Dotation au budget+ MB 2023														0,00
Prélèvement au budget + MB 2023		0,00			12.554.485,00			400.000,00		797.406,00	317.500,00		6.654.209,29	20.723.600,29
Solde théorique au 01.01.2024	1.763.155,03	1.362.009,82	824.749,15	7.100.569,50	753.010,74	9.728.570,69	-6.674,76	2.702.861,00	430.421,66	7.616.669,80	743.111,84	0,00	0,00	33.018.454,47
Dotation prévue au budget 2024														0,00
Prélèvement prévu au budget 2024		824.749,15			568.500,00	9.350.763,00		575.000,00		2.991.750,00	355.000,00			14.665.762,15
Solde théorique au 31.12.2024	1.763.155,03	537.260,67	824.749,15	7.100.569,50	184.510,74	377.807,69	-6.674,76	2.127.861,00	430.421,66	4.624.919,80	388.111,84	0,00	0,00	18.352.692,32

GEWOON RESERVEFONDS	WC Vroege Groenten/Luttre brug	Duurzaam WC Albert	Duurzaam WC Albert / Beliris	Duurzaam WC Abdij	Revitalisatie Abdij - ABY	Wijkcontract Wiels op Zenne	Beleid van de Stad	SCV - ROI		CQ 2Cité	PDV 2021 - 2025	Provisies voor risico's en lasten	Reserve op tekort	Totaal
Saldo rekening 2022	870.498,23	-244.764,95	13.237,26	544.552,60	-169.694,63	1.912.139,41	-93.881,31	0,00	0,00	1.941.291,97	660.098,83	2.936.484,38	2.959.421,31	11.282.756,69
Dotatie begroting + BW 2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.654.880,63	0,00	1.654.880,63
Overboeking begroting + BW 2023	0,00	0,00	0,00	0,00	334.750,00	502.840,00	0,00	0,00	0,00	399.150,00	355.100,00	675.000,00	0,00	2.855.344,00
Theoretisch saldo op 01.01.2024	870.498,23	-244.764,95	13.237,26	544.552,60	-504.444,63	1.409.299,41	-93.881,31	-635.130,41	0,00	1.542.141,97	304.998,83	3.916.365,01	2.959.421,31	10.082.293,32
Dotatie begroting 2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Overboeking begroting 2024	0,00	0,00	0,00	0,00	21.000,00	356.880,00	0,00	367.600,00	0,00	736.300,00	356.300,00	0,00	0,00	1.838.080,00
Theoretisch saldo op 31.12.2024	870.498,23	-244.764,95	13.237,26	544.552,60	-525.444,63	1.052.419,41	-93.881,31	-1.002.730,41	0,00	805.841,97	-51.301,17	3.916.365,01	2.959.421,31	8.244.213,32
BUITENGEWOON RESERVEFONDS	WC Vroege Groenten/Luttre brug	Duurzaam WC Albert	Duurzaam WC Albert / Beliris	Duurzaam WC Abdij	Revitalisatie Abdij - ABY	Wijkcontract Wiels op Zenne	Beleid van de Stad	SCV - ROI	Stedebouwkw. lasten	CQ 2 Cité	PDV 2021 - 2025	Provisies voor risico's en lasten	Reserve op tekort	Totaal
Saldo rekening 2022	1.763.155,03	1.362.009,82	824.749,15	7.100.569,50	13.307.495,74	9.728.570,69	-6.674,76	0,00	430.421,66	8.414.076	1.060.612	0	6.654.209,29	53.742.054,76
Dotatie begroting + BW 2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0,00	0,00
Overboeking begroting + BW 2023	0,00	0,00	0,00	0,00	12.554.485,00	0,00	0,00	0,00	0,00	797.406	317.500	0	6.654.209,29	20.723.600,29
Theoretisch saldo op 01.01.2024	1.763.155,03	1.362.009,82	824.749,15	7.100.569,50	753.010,74	9.728.570,69	-6.674,76	2.702.861,00	430.421,66	7.616.670	743.112	0	0,00	33.018.454,47
Dotatie begroting 2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0,00	0,00
Overboeking begroting 2024	0,00	824.749,15	0,00	0,00	568.500,00	9.350.763,00	0,00	575.000,00	0,00	2.991.750	355.000	0	0,00	14.665.762,15
Theoretisch saldo op 31.12.2024	1.763.155,03	537.260,67	824.749,15	7.100.569,50	184.510,74	377.807,69	-6.674,76	2.127.861,00	430.421,66	4.624.919,80	388.111,84	0,00	0,00	18.352.692,32

**X. RAPPORT SUR LA POLITIQUE GENERALE
(ARTICLE 96 DE LA NLC)**

Rapport en matière de gestion du personnel en application de l'article 96 de la Nouvelle loi communale

Les traitements des agents évoluent selon les règles prévues dans le statut.

Les seules primes que nous accordons sont les primes pour fonctions supérieures selon les critères fixés par le règlement communal en la matière, qui a été voté par le Conseil communal lors de sa séance du 28 novembre 2017 et des primes pour les cours de formation en management communal ou le graduat en sciences administratives et gestion publique ou le « graduaat in openbare besturen » ou le cours provincial de droit administratif ou les cinq années de licence en sciences administratives en cours du soir (Chapitre III, point F du statut pécuniaire).

Environ 51% ont été nommés à ce jour.

Le règlement permettant la régularisation des agents qui bénéficient d'une prime pour faisant fonction la dernière révision du cadre ont permis la régularisation de 35 agents en 2023.

A ce jour, les formations sont principalement accordées à la demande et moyennant l'accord préalable de la cellule de formation. La formation interne est fortement encouragée et est privilégiée.

La mobilité interne du personnel est encouragée mais ne peut pas aller à l'encontre du bon déroulement du service. En cas de vacance de poste, un appel interne est toujours lancé en même temps qu'un appel externe. En cas de compétence égale avec un candidat extérieur à l'administration, la priorité est donnée au candidat interne. Une période transitoire est toujours observée afin de ne pas mettre en péril le bon fonctionnement du service que le lauréat quitte.

En cas de compétences égales, nous optons toujours pour un candidat qui favorise la diversité dans les équipes. Ainsi nous comptons parmi notre personnel plusieurs agents de sexe masculin qui exercent la fonction de surveillant de garderie, nous avons des jardinières, des agents engagés avec un contrat « Phare ».... Dans les services où l'on travaille en binômes, nous désignons, dans la mesure du possible, des agents d'origine et sexes différents.

Une personne de référence en diversité a été désignée et un groupe de travail a été instauré et un plan de diversité a été établi.

Forest le 12 mars 2024.

La Secrétaire communale

Betty Moens

XI. LE BUDGET SUR BASE DE LA COMPTABILITE SEC

COMMUNE / GEMEENTE :

PERSONNEL STATUTAIRE
STATUTAIR PERSONEEL

Situation au / Toestand op : 30/06/2023

Fonction Functie	Cadre Kader	Effectif Effectief		Dont en disponibilité (inclus dans "Effectif") In beschikbaarheid (zijn in "Effectief" inbegrepen)		Genre Geslacht				Domicile Woonplaats			
						F/V		M/M		Région BXL Brussels Gewest		Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest	
						Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE
NIVEAU A	85	34	31,1	0	0	21	18,5	13	12,6	19	17,6	15	13,5
A11	1	1	1			1	1	0	0	0	0	1	1
A10	1	1	1			0	0	1	1	1	1	0	0
A9	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0
A8	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0
A7	1	2	2			0	0	2	2	2	2	0	0
A6	10	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0
A5	0	2	1,8			1	1	1	0,8	1	1	1	0,8
A4	17	4	4			2	2	2	2	2	2	2	2
A3	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0
A2	1,5	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0
A1	53,5	24	21,3			17	14,5	7	6,8	13	11,6	11	9,7
NIVEAU B	113	42	40,78888	0	0	29	27,78888	13	13	18	17,3	24	23,48888
B4-5	18	6	6			4	4	2	2	2	2	4	4
B1-3	95	36	34,78888			25	23,78888	11	11	16	15,3	20	19,48888
NIVEAU C	266	128	113,76664	0	0	103	90,16664	25	23,6	44	38,28888	84	75,47776
C4-5	21	4	2,8			3	1,8	1	1	1	1	3	1,8
C1-3	245	124	110,96664			100	88,36664	24	22,6	43	37,28888	81	73,67776
NIVEAU D	180	118	102,25	0	0	69	58,75	49	43,5	65	57,2	53	45,05
D4-5	19	2	1,8			0	0	2	1,8	0	0	2	1,8
D1-3	161	116	100,45			69	58,75	47	41,7	65	57,2	51	43,25
NIVEAU E	136	112	106,8	0	0	53	50,1	59	56,7	71	66,45	41	40,35
E4-5	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0
E1-3	136	112	106,8			53	50,1	59	56,7	71	66,45	41	40,35
TOTAL GENERAL ALGEMEEN TOTAAL	780	434	394,70552	0	0	275	245,30552	159	149,4	217	196,83888	217	197,86664

COMMUNE / GEMEENTE :

PERSONNEL CONTRACTUEL
CONTRACTUEEL PERSONEEL

Situation au / Toestand op : 30/06/2023

Fonction Functie	Effectif Effectief						Genre Geslacht				Domicile Woonplaats			
	ACS GESCO's		Autres contractuels subventionnés Andere gesubsidieerde		Contractuels a charge de la commune Contractuelen ten laste		F/V		M/M		Région BXL Brussels Gewest		Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest	
	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE
NIVEAU A	0	0	22	19,0777	42	36,57776	40	32,75546	24	22,9	47	41,16658	17	14,48888
A11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A6	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1
A5	0	0	0	0	3	2,5	3	2,5	0	0	3	2,5	0	0
A4	0	0	0	0	3	2,1	2	1,1	1	1	2	2	1	0,1
A3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A1	0	0	21	18,0777	36	31,97776	35	29,15546	22	20,9	42	36,66658	15	13,88888
NIVEAU B	0	0	20	17,4	36	33,65	34	30,15	22	20,9	35	32,4	21	18,65
B4-5	0	0	1	1	3	2,75	3	2,75	1	1	2	1,75	2	2
B1-3	0	0	19	16,4	33	30,9	31	27,4	21	19,9	33	30,65	19	16,65
NIVEAU C	15	14,38888	12	10,62666667	92	82,410996	92	82,42654267	27	25	83	73,671076	36	33,75546667
C4-5	0	0	1	1	1	1	0	0	2	2	0	0	2	2
C1-3	15	14,38888	11	9,626666667	91	81,410996	92	82,42654267	25	23	83	73,671076	34	31,75546667
NIVEAU D	3	3	22	20,85	63	51,4333	43	34,0833	45	41,2	64	55,6833	24	19,6
D4-5	0	0	1	0,8	0	0	0	0	1	0,8	1	0,8	0	0
D1-3	3	3	21	20,05	63	51,4333	43	34,0833	44	40,4	63	54,8833	24	19,6
NIVEAU E	0	0	25	22,82216667	83	74,37777	48	41,55	60	55,64993667	88	79,09993667	20	18,1
E4-5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E1-3	0	0	25	22,82216667	83	74,37777	48	41,55	60	55,64993667	88	79,09993667	20	18,1
TOTAL GENERAL ALGEMEEN TOTAAL	18	17,38888	101	90,77653333	316	278,449826	257	220,9653027	178	165,6499367	317	282,0208927	118	104,5943467

COMMUNE/GEMEENTE:

	2020					2021					2022				
	Begrotingskrediet Crédit budgétaire	Vastleggingen Engagements	Aanrekeningen Imputations	Verhouding aanrekeningen / begrotingskrediet Rapport imputations / crédit budgétaire	Verhouding aanrekeningen / vastleggingen Rapport imputations / engagements	Begrotingskrediet Crédit budgétaire	Vastleggingen Engagements	Aanrekeningen Imputations	Verhouding aanrekeningen / begrotingskrediet Rapport imputations / crédit budgétaire	Verhouding aanrekeningen / vastleggingen Rapport imputations / engagements	Begrotingskrediet Crédit budgétaire	Vastleggingen Engagements	Aanrekeningen Imputations	Verhouding aanrekeningen / begrotingskrediet Rapport imputations / crédit budgétaire	Verhouding aanrekeningen / vastleggingen Rapport imputations / engagements
Gewone Ordinaire	107.440.548,20	107.716.512,53	104.069.216,85	96,86%	96,61%	111.894.513,54	115.819.102,65	112.051.589,09	100,14%	96,75%	125.536.476,68	127.436.312,45	122.423.828,71	97,52%	96,07%
Gewone uitgaven personeel Dépenses ordinaires personnel	56.642.254,00	56.672.413,62	56.637.625,62	99,99%	99,94%	58.514.379,50	60.442.214,48	60.241.768,77	102,95%	99,67%	63.775.342,30	64.781.358,32	64.585.587,22	101,27%	99,70%
Gewone uitgaven werkingskosten Dépenses ordinaires fonctionnement	9.649.839,73	8.915.283,83	6.825.717,01	70,73%	76,56%	9.897.153,56	11.796.087,22	9.247.954,06	93,44%	78,40%	11.376.898,04	9.745.546,76	8.155.233,81	71,68%	83,68%
Gewone uitgaven overdrachten Dépenses ordinaires transferts	34.269.732,67	35.167.301,42	33.644.360,56	98,18%	95,67%	35.419.737,16	35.998.994,14	34.993.328,21	98,80%	97,21%	41.489.461,79	43.704.644,54	40.478.244,85	97,56%	92,62%
Gewone uitgaven schuld Dépenses ordinaires dette	6.878.721,80	6.961.513,66	6.961.513,66	101,20%	100,00%	8.063.243,32	7.581.806,81	7.568.538,05	93,86%	99,82%	8.894.774,55	9.204.762,83	9.204.762,83	103,49%	100,00%
Buitengewone Extraordinaire	26.968.894,12	25.453.699,58	3.315.062,04	12,29%	13,02%	23.074.613,10	14.428.425,90	2.115.393,66	9,17%	14,66%	23.339.616,39	16.553.859,10	7.345.208,35	31,47%	44,37%
Buitengewone investerings Dépenses extraordinaires investissements	26.054.254,67	24.807.386,98	2.778.899,07	10,67%	11,20%	22.222.399,10	14.255.247,42	2.073.509,65	9,33%	14,55%	22.134.725,95	10.312.647,45	1.468.996,70	6,64%	14,24%
Buitengewone overdrachten Dépenses extraordinaires transferts	914.639,45	646.312,60	536.162,97	58,62%	82,96%	848.495,00	169.460,08	38.165,61	4,50%	22,52%	1.204.890,44	6.241.211,65	5.876.211,65	487,70%	94,15%
Buitengewone schuld Dépenses extraordinaire dette	0,00	0,00	0,00	-	-	3.719,00	3.718,40	3.718,40	99,98%	100,00%	0,00	0,00	0,00	-	-

	2020			2021			2022		
	Begrotingskrediet Crédit budgétaire	Netto vastgestelde rechten Droits constatés nets	Verhouding netto vastgestelde rechten / begrotingskrediet Rapport droits constatés nets / crédit budgétaire	Begrotingskrediet Crédit budgétaire	Netto vastgestelde rechten Droits constatés nets	Verhouding netto vastgestelde rechten / begrotingskrediet Rapport droits constatés nets / crédit budgétaire	Begrotingskrediet Crédit budgétaire	Netto vastgestelde rechten Droits constatés nets	Verhouding netto vastgestelde rechten / begrotingskrediet Rapport droits constatés nets / crédit budgétaire
Gewone Ordinaire	106.558.988,21	104.311.309,97	97,89%	110.164.731,95	112.579.690,92	102,19%	115.083.780,50	120.062.057,98	104,33%
Gewone ontvangsten prestaties Recettes ordinaires prestations	6.937.817,47	6.152.014,98	88,67%	6.831.768,84	6.140.883,81	89,89%	6.117.084,65	6.904.141,21	112,87%
Gewone ontvangsten overdrachten Recettes ordinaires transferts	97.541.544,74	95.957.965,93	98,38%	101.151.979,11	104.192.548,47	103,01%	106.615.615,61	110.990.495,00	104,10%
Gewone ontvangsten schuld Recettes ordinaires dette	2.079.626,00	2.201.329,06	105,85%	2.180.984,00	2.246.258,64	102,99%	2.351.080,24	2.167.421,77	92,19%
Buitengewone Extraordinaire	24.669.854,97	29.000.944,58	117,56%	22.407.578,46	16.233.179,85	72,45%	12.327.388,85	23.606.222,37	191,49%
Buitengewone ontvangsten overdrachten Recettes extraordinaires transferts	4.596.489,35	11.442.389,58	248,94%	8.316.876,64	5.385.160,87	64,75%	2.012.538,97	15.797.134,81	784,94%
Buitengewone ontvangsten schuld Recettes extraordinaires dette	20.073.365,62	17.558.555,00	87,47%	13.590.701,82	10.838.301,40	79,75%	10.314.849,88	7.807.108,00	75,69%
Buitengewone ontvangsten investeringen Recettes extraordinaires investissements	0,00	0,00	-	500.000,00	9.717,58	1,94%	0,00	1.979,56	-

Begrotingskrediet = initiele begroting

Vastleggingen = van het eigen dienstjaar

Aanrekeningen = alle dienstjaren

Netto vastgestelde rechten = van het eigen dienstjaar

Crédit budgétaire = au budget initial

Engagements = de l'exercice propre

Imputations = tous les exercices confondus

Droits constatés nets = de l'exercice propre

GEMEENTE/COMMUNE:

ESR 2010 : Tabel met ramingen inzake buitengewone investeringsuitgaven

SEC 2010 : Tableau prévisionnel en matière de dépenses extraordinaires d'investissement

	Econ. Code Code écon	A Voorgaande dienstjaren Exercices antérieurs	B N-1 (geraamde aanrekeningen) (imputations prév)	C Lopend dienstjaar Exercice en cours N (geraamde vastleggingen) (engagements prév)	D N (geraamde aanrekeningen) (imputations prév)	E Begrotingsraming Prévision budget Begroting = EG 91 Budget = CT 91	F N+1 (aanrekeningen) (imputations)	G Totaal aanrek. Total imput B+D+F
Onwaarden Non-valeurs		0	0	0	0	0	0	0
	70-	0	0	0	0	0	0	0
Terreinen en gebouwen Terrains et bâtiments		10862724,76	16060267,02	34379503	1606067,8	20368078,93	2155086,788	19821421,61
Aankopen Achats	71-	800000	0	0	0	1229501	842945,8856	842945,8856
	721	97508,44	628026,9	1207526	199433,8	4767050	326828,948	1154289,648
Oprichtingswerken Constructions	722	5959465,06	7702152,16	5493047	185953	10244427,93	702357,9789	8590463,139
Aanpassingswerken Aménagement	723	2373199,22	7392532,49	25988999	1022781	1600000	109696	8525009,49
Onderhoud Maintenance	724	1322552,04	261357,57	1659424	197900	2302100	157831,976	617089,546
	725	310000	76197,9	30507	0	225000	15426	91623,9
Wegennet Voirie		2801960,66	2050836,7	154164	180000	11409299,15	782221,5497	3013058,25
	731	2626607,45	1947965,05	108594	70000	11105549,15	761396,4497	2779361,5
	732	0	0	0	0	0	0	0
	734	0	61618,85	45570	110000	148750	10198,3	181817,15
	735	175353,21	41252,8	0	0	155000	10626,8	51879,6
Andere Autres		676723,06	839358,47	1318771,28	22481	1666029,12	114222,9565	976062,4265
	74-	676723,06	839358,47	1318771,28	22481	1666029,12	114222,9565	976062,4265
TOTAAL TOTAL		14341408,48	18950462,19	35852438,28	1808548,8	33443407,2	3051531,295	23810542,28

Kolom A : **geraamd** bedrag op 31.12.23 van de overgedragen kredieten van de rekening 2022 (alle dienstjaren samen) en die niet worden aangerekend in 2023.

Kolom B : bedrag van de aanrekeningen voorzien in het begrotingsjaar 2023 met betrekking tot het geraamd bedrag van vastleggingen van de voorgaande dienstjaren die openstaan op 31.12.22.

Kolom C : geraamd bedrag op 31.12.23 van vastleggingen 2023 die niet worden aangerekend bij het afsluiten van het dienstjaar.

Kolom D : bedrag van de aanrekeningen voorzien in het begrotingsjaar 2024 met betrekking tot het geraamd bedrag van vastgelegde kredieten in het lopend dienstjaar en die niet afgesloten zijn op 31.12.23.

Kolom E : begrotingsraming voor het dienstjaar 2024.

Kolom F : vooruitzichten van **aanrekening** van begrotingsartikels 2024 die tijdens datzelfde dienstjaar vastgelegd worden.

Kolom G : het betreft het totale bedrag van de aanrekeningen voorzien in 2024 wat ook het oorspronkelijk dienstjaar van de vastleggingen is of, met andere woorden, het totaal van de kolommen B, D en F.

Colonne A : montant **prévisionnel** au 31.12.23 des crédits reportés du compte 2022 (tous exercices confondus) et qui ne seront pas imputés en 2023.

Colonne B : montant des imputations prévues lors de l'exercice budgétaire 2024 et portant sur le montant prévisionnel des engagements des exercices antérieurs restant ouverts au 31.12.23.

Colonne C : montant prévisionnel au 31.12.23 des engagements 2023 qui ne seront pas imputés à la clôture de l'exercice.

Colonne D : Montant des imputations prévues lors de l'exercice 2024 et portant sur le montant prévisionnel des crédits engagés lors de l'exercice en cours et non clôturés au 31.12.23.

Colonne E : prévision budgétaire de l'exercice 2024.

Colonne F : prévisions **d'imputation** des articles budgétaires 2024 qui seront engagés lors de ce même exercice.

Colonne G : il s'agit du montant total des imputations prévues en 2024 quelque soit l'exercice d'origine des engagements ou, en d'autres termes, du total des colonnes B, D et F.

Commune/Gemeente:

Présentation ESR van begroting 2024

Présentation SEC du budget 2024

Gewone dienst Service ordinaire	2024	in €
Ontvangsten Recettes		148326847,1
60	Prestatie Prestations	8936882,536
61	Overdracht Transferts	136235328,9
62	Schuld Dette	3154635,647
Uitgaven Dépenses		141136952,7
70	Personeel Personnel	73603987,85
71	Werking Fonctionnement	9068489,427
72	Overdracht Transferts	44594302,66
7X	Schuld Dette	13870172,74
Saldo gewone Solde ordinaire	A	7189894,422
Buitengewone dienst Service extraordinaire	2024	in €
Ontvangsten Recettes		
80	Overdracht Transferts	98548841,01
81	Investerings Investissements	0
Uitgaven Dépenses		
90	Overdracht Transferts	25115904,5
91 (cfr tabel aanrekeningen) 91 (cf. tableau imputations)	Investerings Investissements	1305362,22
Saldo buitengewone Solde extraordinaire	B	73432936,51
Aflossingen schuld Amortissement dette		
911-01		7486533,27
911-03		7486533,27
911-06		0
Totaal aflossingen Total amortissements	C	7486533,27
Saldo ESR Solde SEC	(A+B)+C	88109364,2

Gewone dienst

Ontvangsten - Netto vastgestelde rechten

Uitgaven - Voorziede aanrekeningen van de uitgaven met inbegrip van de overgedragen bedragen volgens de analyse uitgevoerd in bijlage B3

Buitengewone dienst

Subsidieontvangsten - Totalisatiecode 80

Dit bedrag zal worden aangepast in functie van de eventuele uitvoering van het investeringsprogramma 2024 en van de verschillende projecten

Het bedrag hernomen onder de totalisatiecode 91 is het eindresultaat van de kolom G van de tabel van de aanrekeningen

Service ordinaire

Recettes - Droits constatés nets

Dépenses - Prévisions d'imputation des dépenses en ce compris les reports selon l'analyse effectuée dans l'annexe B3

Service extraordinaire

Recettes de subsides - Code totalisateur 80

Ce montant sera adapté en fonction des hypothèses de réalisation du programme d'investissement 2024 et des différents projets

Le montant repris sous le code totalisateur 91 est le résultat final de la colonne G du tableau d'imputations

CPAS/OCMW :

		Compte 2022 Rekening 2022	Budget modifié 2023 Gewijzigde begroting 2023	Budget 2024 Begroting 2024
Nombre annuel articles 60§7 par an (ETP)		146,00	208,00	200,00
Jaarlijks aantal art.6067 (VTE's)				
dont art. 60§7 "économie sociale" waaronder art. 60 § 7 "sociale economie" (VTE's)		41,98	44,00	44,00
Art. 60§7 mis à disposition de la commune (ETP)		23,44	35,00	30,00
Art. 60§7 ter beschikking van de gemeente (VTE)				
Art. 60§7 mis à disposition du CPAS (ETP)		35,96	33,00	40,00
Art. 60§7 ter beschikking van het OCMW (VTE)				
Rémunération du personnel art. 60§7		6.047.652,67	8.686.673,51	8.644.224,85
Bezoldiging van het personeel art. 60§7				
Traitements (y compris pécule de vacances et allocation de fin d'année) Wedde (met inbegrip van vakantiegeld en eindejaarspremie)	33350/05, 33490/21, 11100/17, 11200/17	4.587.349,24	6.374.923,33	6.481.692,42
Cotisations patronales versées à l'ONSSAPL Werkgeversbijdragen gestort aan de RSZPPO	11300/17	96,90	62.984,80	603,47
Cotisations patronales non-versées à l'ONSSAPL Werkgeversbijdragen niet gestort aan de RSZPPO	concerne l'exonération : calcul 28,86% sur les salaires comme pour les contractuels. il reste 0,01% à charge du CPAS betrift vrijstelling : berekening 28,86% over lonen zoals bij de contractuelen. Er blijft 0,01% ten laste van het OCMW	1.167.029,45	1.839.165,38	1.741.004,94
Primes syndicales	11300/17	0,00	0,00	0,00
Autres cotisations (assurances, service social collectif, médecine du travail, ...) Andere bijdragen (verzekeringen, collectieve sociale dienst, arbeidsgeneeskunde, ...)	11700/17, 11800/17, 11900/17	81.443,24	89.100,00	112.786,03
Autres interventions dans la rémunération (chèques repas, transport, ...) Andere tussenkomsten in de bezoldiging (maaltijdcheques, vervoer, ...)	11500/17	211.733,84	320.500,00	308.138,00
Frais de fonctionnement liés aux art.60§7		122.720,83	105.985,37	128.300,00
Frais de fonctionnement liés aux art.60§7				
Indemnités et coûts divers Vergoedingen en diverse kosten	84492X/12100/01 Frais de déplacement, de séjour et de services Verplaatsings-, verblijfs- en dienstkosten	61.284,91	64.600,00	58.300,00
Frais de formation Opleidingskosten	84492X/12300/09	61.435,92	41.385,37	70.000,00
Interventions dans le coût de la rémunération des art. 60§7		3.624.004,08	5.665.491,13	5.829.518,62
Tussenkomsten in de kostprijs van de bezoldiging van de art. 60§7				
Subside régional (taux ménage RI ou ERI) Gewestelijke subsidie (taux ménage LL en ELL)	46550/05 et 46590/03 de la fonction/van de functie 8320	1.834.487,37	3.162.410,45	3.259.968,51
Subside régional Economie sociale Gewestelijke subsidie Sociale economie	84492X/46560/05, 84492X/46590/03	1.230.144,42	1.342.089,55	1.342.089,32
Subsides régionaux spécifiques (formation et soutien financier) Specifieke gewestelijke subsidies (opleiding en financiële steun)	84492X/46500/13	58.800,00	106.191,13	0,00
Intervention des utilisateurs Tussenkomst van de gebruikers	84492X/16100/01	500.572,29	1.054.800,00	1.227.460,79
Total à charge des pouvoirs locaux		1.379.339,97	1.288.002,37	1.202.001,30
Totaal ten laste van de plaatselijke besturen				
Montant moyen par art. 60§7		9.447,53	6.192,32	6.010,01
Gemiddeld bedrag per art.60§7				

Personnel du service ISP (admin - TS – ligne hiérarchique / ETP) Personeel opgenomen in de dienst SPI(admin - maatschappelijk werkers - hiërarchische lijn/VTE)		19,90	24,89	21,89
Rémunération du personnel ISP Bezoldiging van het SPI personeel		1.234.085,88	1.585.343,74	1.614.042,95
Coûts indirects (PC, salle, chauffage, etc.) Indirecte kosten (computer, zaal, verwarming, e.d.)		148.090,31	190.241,25	172.884,50
Accompagnateurs art. 60§7 (ETP) Begeleiders art.60§7 (VTE)		4,50	5,00	5,00
Rémunération des accompagnateurs Bezoldiging van de begeleiders		344.905,33	447.793,48	464.219,35
Coûts indirects (PC, salle, chauffage, etc.) Indirecte kosten (computer, zaal, verwarming, e.d.)		41.388,64	53.735,22	55.706,32
Personnel en charge des RH des art. 60§7 (gestion et payroll / ETP) Personeel belast met de HR van de art. 60§7 (beheer en payroll/VTE)		1,00	1,00	1,00
Rémunération Bezoldiging		47.834,34	49.126,73	50.495,10
Coûts indirects (PC, salle, chauffage, etc.) Indirecte kosten (computer, zaal, verwarming, e.d.)		5.740,12	5.895,21	6.059,41
Autres charges (à préciser) Andere lasten (te verduidelijken)		47.836,39	130.600,00	125.576,92
Frais de déplacement Verplaatsingskosten		0,00	0,00	0,00
Cotisations service médical du travail Bijdragen arbeidsgeneeskundige dienst		16,67	0,00	0,00
Assurances Verzekeringen		0,00	0,00	0,00
Frais de chauffage Verwarmingskosten		0,00	0,00	0,00
Formation professionnelle Beroepsopleidingen		47.819,72	130.600,00	125.576,92
Loyer Huur		0,00	0,00	0,00
ETP en charge des art. 60§7 VTE's belast met art.60§7		25,40	30,89	27,89
Charges totales (hors rémunération des art. 60§7) Totale lasten (buiten bezoldiging van art.60§7)		1.869.881,00	2.462.735,62	2.488.984,55